

SOCIÉTÉ DES BRASSERIES DU MAROC, Casablanca

Société an., 10 octobre 1919.

Raoul SAUTTER (1871-1932), président

Fils d'un directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas.
Associé de la Banque Odier, Sautter & Cie.
Président de la Société générale pour le développement de Casablanca,
administrateur de la Banque commerciale du Maroc.
Dirigeant d'une vingtaine de sociétés :
[www. entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Qui_etes-vous_1924-Maroc.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Qui_etes-vous_1924-Maroc.pdf)

Marius Louis PARDINEL, administrateur-directeur général Bénéficiaire des 6.000 parts de fondateur

Né à Paris XVII^e, le 20 mai 1877.
Fils de Charles Victor Pardinel et de Marie-Françoise Huan.
Marié en 1906 avec Marguerite-Paule Bauquin. Dont :
— Jacques (1907), marié à Nicole Lepel-Cointet — fille du Dr Marcel Lepel-Cointet, petite-fille de l'agent de change Marc Lepel-Cointet décédé en 1891 —, administrateur délégué des Glacières et entrepôts frigorifiques du Levant à Beyrouth, administrateur de la Cie des entrepôts et gares frigorifiques (CEGF), directeur commercial de la TAI (Transports aériens internationaux), etc.
— Jacqueline, mariée en 1936 avec le docteur Louis Jubé, ancien interne des hôpitaux de Paris.

Ingénieur ECP.
Administrateur des Acéries nantaises, contrôlées par sa belle-famille (Bauquin).
de la Société centrale de glacières, ancienne Société anonyme des glacières de Villeneuve-Saint-Georges (1924).
et des Brasseries et glacières de l'Indochine (1927) :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/BGI_1927-1975.pdf

Jacques Marie Joseph ORCEL,
administrateur délégué à Casablanca, puis à Paris

Né à Paris VII^e, le 11 avril 1884.

Fils de Jean Marie Orcel, 40 ans, capitaine d'artillerie, chevalier de la Légion d'honneur, et de Marie Antoinette Joséphine Viallanes.

Frère aîné d'Henri (« Henry »), également au service de René Gaston-Dreyfus.

Marié à Paris IX^e, le 7 sept. 1912, avec Suzanne Henriette Jeanne Géraizer. Divorcés le 1^{er} février 1928.

Engagé volontaire pour quatre ans le 20 oct. 1905 au titre de l'École centrale de Paris.

Ingénieur des Arts et Manufactures.

Attaché au Crédit Lyonnais (selon Augustin Hamon, *Les Maîtres de la France*, t. 3).

Cité à l'ordre de son régiment (juillet 1915).

Capitaine de réserve (6 mai 1917), dirigé sur le Maroc comme chef du service topographique de l'aéronautique (1^{er} juillet 1917).

Administrateur délégué du Comptoir français du Maroc à Casablanca (1919) :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Comptoir_francais_Maroc.pdf

administrateur de la Compagnie industrielle des pétroles au Maroc (mai 1923) :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Industrielle_Petroles_Maroc.pdf

de la Compagnie générale transsaharienne (juillet 1923),

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Cie_generale_transsaharienne.pdf

de la Société de cultures industrielles au Maroc (oct. 1923) :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Cultures_industrielles_Maroc.pdf

commissaire aux comptes de la Société anonyme pour la fabrication des accessoires de cycles et d'automobiles (SAFACA)(fév. 1924), à Montreuil, créée par les centraliens Lalo et Mignonac (voir ci-dessous),

administrateur de la Société chérifienne de participations (Sochepar), holding marocain de Gaston Gradis (1927) :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/SOCHEPAR-Casablanca.pdf

administrateur délégué de la Société des Carrières marocaines (jan. 1929) :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Carrieres_marocaines.pdf

administrateur de la Compagnie hôtelière de l'Ouest-Africain (mai 1929),

de la Société internationale de Brasseries (Interbra)(1929) à Bruxelles : participations en France, Indonésie, Congo belge, Angola ;

Administrateur délégué de la Société des Brasseries de l'Ouest-Africain à Dakar :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/SOBOA.pdf

administrateur de la Compagnie fruitière du Maroc,

de la Société anonyme de cultures industrielles au Maroc,

de la Société générale pour le développement de Casablanca :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Soblanca.pdf

des Brasseries du Nord-Marocain à Fès (1947) :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/BRANOMA.pdf

administrateur délégué des Brasseries de la Côte d'Ivoire (1949) à Abidjan :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/BRACODI.pdf

Décédé à Paris VII^e, le 4 déc. 1956.

Brasseries du Maroc
(*La Journée industrielle*, 14 octobre 1919)

Nous avons annoncé dernièrement la constitution prochaine de cette société. Elle vient d'être créée sous le régime de la loi chérifienne au capital de 3 millions de francs, divisé en 30.000 actions de 10 fr., pour l'exploitation d'importantes brasseries et malteries à Casablanca. La société s'est constituée sur l'initiative de la Banque de Paris et des Pays-Bas, de Paris-Maroc, de la Compagnie générale du Maroc et de la maison R. Gaston-Dreyfus.

L'assemblée constitutive a ratifié la composition suivante du conseil : président, M. Raoul Sautter ; administrateurs, MM. E. Boullanger ¹, Philippe Kreiss, Robert Gompel, Maxime Katz, Jacques Or~~ce~~l et René Gaston-Dreyfus ².

Société des Brasseries du Maroc
(*France-Maroc*, août 1920)

M. René Gaston-Dreyfus, administrateur de la Société des Brasseries du Maroc, était ces temps derniers au Maroc afin de se rendre compte de l'avancement des travaux de la grande brasserie en cours de construction, près d'Aïn Mazi, et dont les produits seront sur le marché l'an prochain.

M. René Gaston-Dreyfus, qui est également administrateur de la Société générale pour le développement de Casablanca et du Comptoir français du Maroc, s'est déclaré enchanté de ses constatations.

¹ Eugène Boullanger, chef de laboratoire à l'Institut Pasteur de Lille (*Le Figaro*, 14 décembre 1910). Pendant de Calmette à la Société française des Distilleries de l'Indochine.

² René Gaston-Dreyfus (1886-1969) : ingénieur ECP, banquier parisien tourné vers les affaires de brasserie :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Gaston-Dreyfus_et_Cie.pdf

LES GRANDES AFFAIRES MAROCAINES

SOCIÉTÉ DES BRASSERIES DU MAROC

Siège social : à Casablanca, 16, rue de l'Industrie.

Siège administratif : à Paris, 13, rue La-Fayette.

(France-Maroc, 1^{er} mars 1921)

La Société des Brasseries du Maroc a été constituée en octobre 1919 au capital de 3.000.000 de francs divisé en 30.000 actions de 100 francs. Elle a comme objet principal de construire et d'exploiter une brasserie-malterie au Maroc.

Des groupes importants déjà intéressés dans de nombreuses affaires marocaines participèrent à la constitution de la Société, notamment : la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Compagnie générale du Maroc, la Société Paris-Maroc, MM. R. Gaston-Dreyfus et Cie.

Le conseil d'administration comprend, à côté des représentants de ces groupes, des spécialistes en matière de brasserie.

Président : M. Raoul Sautter, banquier ;

Administrateur délégué à Paris : M. René Gaston-Dreyfus, ingénieur des Arts et Manufactures, banquier ;

Administrateur délégué à Casablanca : M. Jacques Orcel, ingénieur des Arts et Manufactures ;

Administrateurs : M. Eugène Boullanger, sous-directeur de l'Institut Pasteur, à Lille ; M. Robert Gompel, administrateur de Paris-Maroc ; M. Maxime Katz, administrateur de Paris-Maroc ; M. Philippe Kreiss, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur de la Société des Brasseries de la Meuse.

Directeur général : M. Marius Pardinel, ingénieur des Arts et Manufactures.

Secrétaire : M. Robert Kiefe.

La société a pu, en outre, s'assurer les concours, comme conseiller technique, de M. le professeur P. Petit ³, doyen de la Faculté des sciences de Nancy, directeur de l'École de brasserie de Nancy ; et comme ingénieur-conseil de M. Louis Pierre, docteur ès sciences, professeur à l'École de brasserie de Nancy, technicien des plus réputés.

³ Paul Petit (1862-1936) : directeur de l'École de brasserie de Nancy :

<https://histoire-universite-nancy.fr/s/una2gm/item/1161>

Conseiller technique, puis administrateur des Brasseries du Maroc. Il introduit Louis Pierre à l'Association française du froid (1923).

Louis Étienne PIERRE,
ingénieur-conseil, puis administrateur

Né à Saint-Étienne (Loire), le 27 novembre 1876.

Marié à Sallanches (Haute-Savoie), le 22 avril 1908, avec Germaine Marie Amélie Curral (1889-1948). Dont deux enfants.

Ingénieur de l'École nationale d'agriculture de Montpellier (1897).

Ingénieur de l'École de brasserie de Nancy (1899-1903).

Ingénieur de l'Institut électrotechnique de Grenoble.

Domicilié à Nanterre (juillet 1912), puis à Charmes (Vosges)(octobre 1913), probablement à la brasserie Hanus.

Chargé de cours de machines (1919-1921) et chef de travaux de fabrication (1920-1928) à l'École de brasserie de Nancy.

Auteur de « État actuel des applications du froid en brasserie » (1923).

Ingénieur-conseil, puis administrateur des Brasseries du Maroc.

Administrateur de la Société des Brasseries de l'Ouest africain à Dakar

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/SOBOA.pdf

et des Brasseries et glaciers de l'Indochine :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/BGI_1927-1975.pdf

Décédé à Saint-Roc (Haute-Savoie), le 4 août 1950.

- Jean-René Cussenot, « Les enseignants de la Faculté des sciences de Nancy et de ses instituts » : notice bien renseignée, muette sur la dimension coloniale.

Aucune brasserie n'existant encore au Maroc, la création d'une telle industrie répondait à un besoin évident.

L'importation de bière s'élevait en 1913 à 20.000 hectolitres par an. Cette quantité est très inférieure aux possibilités de consommation. On estime qu'il y a au Maroc environ 80.000 Européens et 80.000 Israélites actuellement, consommateurs éventuels de bière. Les statistiques montrent que, dans les régions les plus vinicoles de France, où la consommation de bière est la plus réduite, elle n'est pas inférieure à 40 litres par habitant et par an.

En outre, la Société des Brasseries du Maroc produira une bière peu alcoolisée, contrairement aux bières d'importation pour la conservation desquelles une forte teneur en alcool est nécessaire.

La brasserie pourra donc compter sur une importante clientèle musulmane, le Coran n'interdisant pas expressément la consommation de la « tisane d'orge ».

La brasserie est édifée à Casablanca sur le lotissement de la Société générale pour le développement de Casablanca, dans la région d'Aïn-Mazi, près de la route de Rabat.

Les constructions ont été confiées à la Société de Travaux publics et de constructions en ciment armé, Système Edmond Coignet, et poursuivent activement ; elles seront en grande partie achevées pour juin 1921.

Tout le matériel de la brasserie est actuellement en magasin sur le terrain de la Société et son montage est commencé.

La question très importante de l'eau a été résolue tout d'abord par un contrat passé avec la Société marocaine de distribution d'eau et d'électricité pour l'alimentation de la brasserie en eau à Tit Mellil qui répond, selon les rapports de tous les experts, d'une façon parfaite aux conditions requises pour la fabrication de la bière.

En outre, pour ne pas dépendre entièrement de cette Compagne, la Société des Brasseries du Maroc a procédé à des recherches d'eau sur ses terrains. D'une part, des puits ont donné un débit suffisant pour l'alimentation de l'usine en eaux de service ; d'autre part, un forage a permis de trouver, à 100 mètres de profondeur, une nappe d'eau d'un débit important et d'une qualité pouvant convenir à la fabrication, à défaut de l'eau de Tit Mellil.

L'orge, qui est le principal élément constitutif de la bière, est un des produits les plus abondants du sol marocain. Il est même à signaler que, pendant la guerre, le Maroc a exporté en France d'importantes quantités d'orge qui furent utilisées dans les malteries françaises.

Dès à présent, la Société des Brasseries du Maroc se préoccupe d'améliorer la qualité des orges indigènes avec l'appui des services techniques du Gouvernement chérifien.

Le houblon qui devra être importé n'entre que pour une faible proportion dans la fabrication de la bière.

Les plans de l'usine, étudiés à l'origine pour un programme de 15.000 hectolitres, ont été modifiés et largement étendus. Ils sont maintenant prévus pour une production de l'usine qui pourra être amenée progressivement à 60.000 hectolitres, sans modifications des bâtiments. Seules des augmentations de détail permettront d'arriver à cette production.

En raison de ces modifications, l'augmentation du capital de la Société de 3 à 6 millions a été décidée et sera réalisée en temps utile.

La direction technique de la brasserie-malterie a été confiée à un technicien alsacien fort expérimenté. Le personnel de monteurs et d'ouvriers spécialistes est sur place et l'atelier de l'usine fonctionne déjà.

Une organisation commerciale a été prévue pour la vente en fûts et en bouteilles de toutes dimensions selon les demandes des consommateurs. La brasserie sera à même de ravitailler tous les centres marocains, même les plus éloignés.

En résumé, cette nouvelle industrie est intéressante pour le Maroc au triple point de vue suivant :

- Le consommateur trouvera à des prix nettement inférieurs à ceux pratiqués actuellement, une boisson hygiénique et fraîche ;
- Le producteur trouvera un débouché local pour son orge ;
- Les importations marocaines seront diminuées de la quantité de bière produite sur place, ce qui est à l'avantage de la balance économique du pays.

SOCIÉTÉ DES BRASSERIES DU MAROC
(*Les Annales coloniales*, 2 septembre 1921)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 30 août, sous la présidence de M. Sautter, président du conseil d'administration, a régularisé l'augmentation du capital, porté de 3 à 6 millions de francs par l'émission de 30.000 actions nouvelles de 100 francs émises avec une prime de 5 francs.

L'assemblée générale a modifié les statuts en conformité de cette réalisation.

(Siège social à CASABLANCA).

Capital. — Sté an., f. le 2 octobre 1919, 6 millions de fr. en 60.000 actions de 100 fr. lib.

Objet. — Fabrication et vente de la bière au Maroc (Bière « La Cigogne »).

Conseil. — MM. Raoul Sautter, présid. ; Eug. Boullanger, Roudy ⁴, Maxime Katz [Paris-Maroc], Robert Gompel [Paris-Maroc], Philippe Kreiss [Brasserie de la Meuse], Marius Pardinel, admin. ; Jacques Orcel et René Gaston-Dreyfus, admin.

SOCIÉTÉ DES BRASSERIES DU MAROC

S.A. frse au capital de 6 MF.

Siège social : rte de Rabat, Aïn-Mazi-Casablanca

Siège adm. : 13, rue La-Fayette, PARIS (9^e).

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 973)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 3 à 10 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 100 actions.

SAUTTER (Raoul), 60, chaussée d'Antin, Paris ;

GASTON-DREYFUS (René)[banquier, Paris], 13, r. La-Fayette, Paris ;

ORCEL (Jacques), rte de Rabat, Casablanca ;

BOULLANGER (Eugène), av. du Parc-Monceau, Lille ;

ROUDY (Athanase), 9, r. Franklin, Paris ;

GOMPEL (Robert)[Paris-Maroc], 6, r. Marignan, Paris ;

KATZ (Maxime)[Paris-Maroc], 6, r. Marignan, Paris ;

KREISS (Philippe), 6, r. Gabriel, Versailles ;

PARDINEL (Marius), 13, r. La-Fayette, Paris.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

SARS (Henri de)⁵, 11, r. Duroc, Paris ;

PATIN DE SAULCOURT (Gaston) ⁶, bd Voltaire, Paris ;

BONAN (Félix) ⁷, 16, r. de l'Industrie, Casablanca.

Capital social. — À l'origine : 3 MF ; porté à 6 MF par décision de l'AGE du 8 janvier 1921.

Parts bénéficiaires. — 6.000 parts de fondateur.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; intérêt de 5 % au cap. ; 10 % du surplus au conseil d'administration ; toutes sommes destinées aux fonds de prévoyance. Sur le solde : 2/3 aux act. ; 1/3 aux parts de fondateur.

⁴ Athanase Roudy : ingénieur E.C.P. Directeur adjoint de la Banque de Paris et des Pays-Bas :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Qui_etes-vous_1924-Maroc.pdf

⁵ Henri Le Maire de Sars Le Comte : décédé à Paris, le 10 avril 1925, à l'âge de soixante-deux ans.

⁶ Gaston Patin de Saulcourt (Logny-les-Aubenton, 1870-Montgeron, 1939) : chef du contentieux de Paris-France, commissaire aux comptes de Paris-Maroc, de l'Omnium de France et du Maroc, des Chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc, des Moulins du Maghreb, des Brasseries du Maroc, des Ciments Portland de l'Afrique du Nord, du Zodiac (courtage d'assurances), des Chargeurs réunis... Chevalier de la Légion d'honneur du 7 juillet 1933 (min. Guerre) : capitaine d'administration du cadre auxiliaire des bureaux de l'Intendance à la région de Paris.

⁷ Félix Bonan : directeur, puis administrateur-directeur du Comptoir français du Maroc. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Comptoir_francais_Maroc.pdf

Société des Brasseries du Maroc à Fédhala [voir erratum ci-dessous]
Une conférence de M. Georges Hersent
sur le Maroc économique
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} février 1923)
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Maroc_eco_1922-Hersent.pdf

Cette société a été créée le 10 octobre 1919 au capital de 6 millions de francs.
Elle a commencé la fabrication du malt le 1^{er} novembre 1921 et la première bouteille de bière a été vendue le 1^{er} mars 1922. La qualité de la bière est excellente.
La production de l'usine est de 20.000 hectolitres et sera portée très prochainement de 35 à 40 mille hectolitres annuellement.
La consommation totale du Maroc était, en 1920, de 10.000 hectolitres entièrement importés.
Cette importation a été réduite déjà, du fait de la fabrication de 80 % ; et non seulement elle sera promptement supprimée, mais on pourra exporter de la bière et du malt dès que l'usine marchera à plein rendement.

Brasseries du Maroc
(*Les Annales coloniales*, 5 février 1923)

M. Georges Hersent, dans l'intéressante conférence qu'il a faite mercredi dernier, a signalé l'importance de la fabrication de la bière au Maroc par la Société des Brasseries du Maroc, dont l'usine est à Casablanca et non à Fedhala comme une faute d'impression nous l'a fait dire.

La vie économique
(*Les Annales coloniales*, 13 mars 1923)

La foire d'échantillons alimentaires qui s'est tenue à Kénitra du 1^{er} au 4 mars a remporté un légitime succès.
Nous citerons avec avantage les produits d'origine marocaine sur lesquels l'attention de tous étaient surtout portée et pour lesquels l'exposition avait un intérêt spécial. La Bière La Cigogne, présentée par M. Lignon ; les confitures de la forêt de la Mamora de M. Ménager, les pâtes alimentaires le Goumier et Balzaretti.
Les sucres des Raffineries de Tivoli de M. Gaspar Revain furent vivement remarquées par les commerçants indigènes qui leur reprochèrent peut-être un peu leur mode de présentation.
Il est regrettable qu'un léger manque de publicité avant l'exposition ait été cause d'abstention de certains exposants éventuels. C'est du reste le défaut capital de toutes ces manifestations économiques.

Société des Brasseries du Maroc
(*Revue générale du froid*, septembre-octobre 1923)

L'assemblée ordinaire tenue le 20 juin, au siège administratif, 13, rue La-Fayette, à Paris, a approuvé les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1922, se soldant par un

bénéfice net de 338.657 fr. qu'elle a décidé d'affecter en totalité à différents amortissements.

SOCIÉTÉ DES BRASSERIES DU MAROC
S.A. frse au capital de 6 MF.
Siège social : rte de Rabat, Aïn-Mazi-Casablanca
Siège adm. : 13, rue La-Fayette, PARIS (9^e).
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1924-1925, p. 941)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Idem sauf

GOMPEL (Robert), désormais domicilié 23 *bis*, bd Berthier, Paris ;
KATZ (Maxime), désormais domicilié 1, r. de la Planche, Paris ;
KREISS (Philippe), désormais domicilié 6, r. Laurent-Gaudet, Versailles-Le Chesnay ;
ORCEL (Jacques), désormais domicilié 194, r. de Rivoli, Paris ;
PARDINEL (Marius), désormais domicilié 120, bd Montparnasse, Paris.
ROUDY (Athanase) ;
SAUTTER (Raoul), désormais domicilié 65, r. du Rocher, Paris ;
et un nouvel administrateur :
PETIT (Paul), 1, r. Grandville, Nancy.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Idem.

Société des Brasseries du Maroc
(*Revue générale du froid*, juin-juillet 1926)

L'assemblée ordinaire tenue le 27 mai a approuvé des comptes de l'exercice 1925 qui se soldent par un bénéfice net de 1.571.237 fr. contre 1.286.639 fr. l'an dernier. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible est de 1.581.210 fr.

Le dividende a été fixé à 11 fr. par action contre 9 fr. et à 30 fr. par part contre 20 fr. l'an dernier.

MM. Raoul Sautter et Robert Gompel ont été réélus en qualité d'administrateurs.

SOCIÉTÉ DES BRASSERIES DU MAROC
S.A. frse au capital de 6 MF.
Siège social : rte de Rabat, Aïn-Mazi-Casablanca
Siège adm. : 13, rue La Fayette, PARIS (9^e).
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 964)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Idem, sauf :

ORCEL (Jacques), de nouveau domicilié rte de Rabat, Casablanca ;
PARDINEL (Marius), de nouveau domicilié 13, r. La-Fayette, Paris.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

SARS (Henri de)[† 1925], 11, r. Duroc, Paris

PATIN DE SAULCOURT (Gaston), 215 *bis*, bd Voltaire

BONAN (Félix), 16, r. de l'Industrie, Casablanca.

Résultats des derniers exercices

Ex.	Actions	Parts
1923	7 %	10 fr.
1924	9 %	20 fr.
1925	11 %	30 fr.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1925 (en fr.)

ACTIF	
Terrains	444.2015 05
Constructions	2.439.154 11
Matériel et outillage	2.164.911 22
Camion, autos et matériel de livraison	106.690 52
Futaille	251.483 58
Mobilier	1 00
Matériel de cafetiers	30.075 00
Approvisionnements généraux	630.852 65
Matières premières	819.152 59
Stock de bière	191.444 81
Clients	191.788 95
Effets à recevoir	17.159 00
Débiteurs divers	128.475 40
Caisse et banques à Paris et Casablanca	603.125 40
Frais de 1 ^{er} établissement	1 00
Frais de constitution	1 00
	<u>8.018.531 28</u>
PASSIF	
Capital	6.000.000 00
Créditeurs divers	357.494 80
Réserve p. débiteurs douteux	16.142 75
Réserve légale	63.682 78

Profits et pertes	
Report 1924 : 9.973	
Bénéfices 1925 : 1.571.237 95	
	1.581.210 95
	<u>8.018.531 28</u>

Brasseries du Maroc
(*La Journée industrielle*, 25 mai 1927)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, sous la présidence de M. Raoul Sautter, a approuvé les comptes de l'exercice 1926, faisant apparaître un bénéfice de 2.084.478 fr. 90, contre 1.571.237 francs 95. Compte tenu du report antérieur, le disponible atteint 2.134.977 fr. 55.

Le dividende a été fixé à 15 fr. par action et 50 fr. par part, contre, respectivement, 11 fr. et 30 fr. l'an dernier.

L'assemblée a donné *quitus* de sa gestion à M. Pardinel, administrateur sortant, qui ne se représentait pas, et nommé à sa place M. Gaston Gradis ⁸. M. R. Gaston-Dreyfus, également administrateur sortant, a été réélu.

INTRODUCTIONS
Brasseries du Maroc
(*Le Journal des débats*, 30 août 1927)

Notice complémentaire (en vue de l'introduction sur le marché des actions et des parts) pour la publication du bilan de 1926, non encore approuvé lors des insertions précédentes.

1927 (septembre) : RENÉ GASTON-DREYFUS ET MARIUS PARDINEL,
ADMINISTRATEURS DES BRASSERIES ET GLACIÈRES DE L'INDOCHINE
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/BGI_1927-1975.pdf

SOCIÉTÉ DES BRASSERIES DU MAROC
(*Les Assemblées générales*, septembre 1927)

Société anonyme soumise au régime de la législation marocaine, constituée le 10 octobre 1919 pour 99 ans.

Capital : Fr. 6 millions, divisé en 60.000 actions de 100 fr. entièrement libérées.

Fixé à l'origine à 3 millions divisé en 30.000 actions de 100 fr. ; il a été porté à 6 millions en 1921 par la création de 30.000 actions de 100 fr. (Ass. extra des 8 janvier et 30 août 1921).

⁸ Gaston Gradis : successeur de Raoul Sautter à la présidence. Voir encadré ci-dessous.

En cas d'augmentation du capital, 10 % des actions émises sont mis à la disposition du conseil d'administration, les actions anciennes ont un droit de préférence à la souscription des 2/3 et les parts à la souscription de 1/3 du surplus des actions nouvelles.

Parts bénéficiaires : Il a été créé 6.000 parts attribuées à M. Marius Pardinel, fondateur.

Exercice : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Assemblée générale : au cours du 1^{er} semestre ; 10 actions au moins, 1 voix par 10 actions, sans limitation.

Les assemblées générales ont lieu en général, 13, rue Lafayette à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 5 % d'intérêt aux actions des sommes dont elles sont libérées et non amorties ; 10 % du surplus au conseil d'administration ; prélèvement que décide l'assemblée générale pour tous fonds de prévoyance ; déduction faite des sommes reportées à nouveau le solde est réparti : 2/3 aux actions et 1/3 aux parts.

Conseil d'administration : MM. Raoul Sautter, présidents ; Jacques Orcel et René Gaston-Dreyfus, administrateurs délégués ; Eugène Boullanger, Robert Gompel, Gaston Gradis, Maxime Katz, Philippe Kreiss, Paul Petit, Athanase Roudy.

Siège social : Route de Rabat, à Casablanca.

Siège administratif : 13, rue Lafayette, à Paris.

Service des titres : Est assuré par la Banque R. Gaston-Dreyfus et Cie.

Service des coupons : Est assuré par le même Etablissement et le siège social de la Société à Casablanca.

Depuis le 31 août 1927, les actions et les parts sont inscrites à la Cote Officielle au comptant.

Premiers cours cotés :

Actions (jouiss. octobre 26, ex-c. 3) 305 00

Parts (jouiss. oct. 26, ex-c. 3) non coté demandé à 2.200 francs.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1926 (fr.)

ACTIF	
Terrains	444.215 05
Constructions	2.309.154 11
Matériel et outillage	1.894.911 22
Camions, autos, et matériel de livraison	66.690 52
Futaillies	170.340 03
Mobilier	1 00
Matériel de cafetiers	1 00
Approvisionnements généraux	1.127.270 80
Matières premières	1.010.705 34
Stock de bière	142.338 91
Clients	137.395 35
Effets à recevoir	57.426 05
Débiteurs divers	500.315 05
Caisse et banque à Paris et Casablanca	1.552.911 00
Frais de premier établissement	1 00
Frais de constitution	1 00
	<u>9.383.684 03</u>

PASSIF		
Capital		6.000.000 00
Créditeurs divers		1.128.068 70
Réserve légale		113.184 13
Réserve pour débiteurs douteux		7.454 25
Profits et pertes :		
Report 1925 :	50.498 05	
Bénéfices : 1926	2.084.478 90	
		2.134.977 55
		<u>9.383.684 03</u>

Résultats des exercices depuis 1920.

Ex.	Bénéfices nets suivant bilan	Amortissements après bilan	Réserve légale et reports à nouveau	Sommes distribuées	Divid. par act.	Divid. par part bénéf.
1920 (1)	—	—	—	—	—	—
1921 (2)	—	—	—	—	—	—
1922	338.657 26	338.657 26	—	—	—	—
1923	782.850 20	250.194 48	26.632 78	500.000 00	7	10
1924	1.286.630 79	545.639 73	37.650 00	700.000 00	9	20
1925	1.571.237 95	581.210 95	49.501 35	900.000 00	11	30
1926	2.084.478 90	711.02 65	68.672 70	1.300.000 00	15	50
		481 55				
	6.063.864 10	2.496.727 07	237.137 03	3.400.000 00		

(1) Capital : 5 millions.

(2) Capital : 6 millions.

Produits Chimiques et Blancs de Comines
(La Cote de la Bourse et de la banques, 21 septembre 1927)
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Blancs_de_Comines.pdf

La Société « Blancs de Comines » a également de grosses participations dans les Brasseries du Maroc, dont les actions viennent d'être introduites au Parquet à 311 fr. et les parts à 2.000 fr.

Blancs de Comines

(*Le Figaro*, 23 novembre 1927)

Cours : 357 fr. 50. On annonce que cette société, qui a participé à la brillante introduction des actions et parts Brasseries du Maroc, est également intéressée dans le groupe qui a repris en mains le marché des actions et parts société des Lièges de la Mamora.

Brasseries du Maroc
(*Le Journal des finances*, 2 septembre 1928)

Jusqu'à ces dernières années, le Maroc ne connaissait, en fait de bière, que les produits importés. À l'heure actuelle, la Société des brasseries du Maroc est encore la seule à produire sur place et jouit, de ce fait, d'un véritable monopole de fait, car, bien que le prix de revient soit assez élevé au Maroc, ses bières peuvent aisément rivaliser de prix avec les autres qui ont à payer des frais de transports et de manutention considérables. Ces considérations expliquent le succès remporté par cette société, succès qui a été particulièrement rapide.

Lors de sa fondation, en 1919, avec un capital de 3 millions qui a été porté, deux ans après, à 6 millions, l'usine de Casablanca — qui comprend des malteries, une brasserie, des caves et des services annexes — n'était prévue que pour 15 à 20.000 hectolitres. Les agrandissements effectués depuis ont porté la capacité de production à 60.000 hectolitres. Actuellement, elle produit effectivement 30.000 hectolitres, en attendant que le développement des voies ferrées au Maroc permette à la société de multiplier dans tout le pays ses entrepôts ; dès maintenant, ceux-ci sont établis dans les principaux centres de colonisation : Mazagan, Saffi, Mogador, Marrakech, Oued-Zem, Rabat, Kenitra, Meknès, Fez, Larache, Taza, Tanger, Tétouan.

Les résultats obtenus traduisent cet accroissement des ventes et cette extension progressive :

Ex.	Bénéfices	Divid. par act.	Divid. par part
1922	339.657	—	—
1923	783.850	7	10
1924	1.286.639	9	20
1925	1.571.571	11	30
1926	2.084.084	15	50
1927	2.194.784	15	50

La situation industrielle est donc tout à fait satisfaisante, d'autant plus que l'importance des sommes distribuées n'a pas empêché le conseil de songer aux amortissements nécessaires ; aussi le bilan, qui est celui d'une société jeune, est-il très sain, et la trésorerie largement assurée.

C'est dans ces conditions, qui paraissent en tous points favorables, que se présente la Société au moment où elle est sur le point de prendre une nouvelle extension. L'assemblée du 1^{er} août dernier a, en effet, autorisé le conseil d'administration à porter le capital de 6 à 15 millions, et décidé de procéder, dès maintenant, à l'émission d'une première tranche de 3.000.000 de francs : celle-ci comprendra 15.000 actions

ordinaires et 15.000 actions à vote plural (10 voix), toutes de 100 fr. nominal, qui porteront jouissance du 1^{er} janvier 1929 et seront offertes au prix de 200 fr. Si la création d'actions à vote plural peut paraître un peu discutable, il n'y a pas lieu d'en chicaner outre mesure une affaire qui a, jusqu'ici, donné de substantielles satisfactions à ses actionnaires. Quant à l'augmentation de capital elle-même, elle peut, semble-t-il, se justifier par la nécessité de renforcer la situation industrielle en prévision d'une concurrence qui peut surgir d'un jour à l'autre.

Quoiqu'il en soit, il est incontestable que l'opération projetée — qui sera d'ailleurs vraisemblablement suivie d'autres — confère aux titres Brasseries du Maroc, et surtout aux parts, un nouvel attrait qui vient s'ajouter à l'intérêt qu'elles présentent déjà de par la situation même de l'affaire.

1928 (décembre) : création de la Société des
Brasseries de l'Ouest Africain, Dakar
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/SOBOA.pdf

Société des Brasseries du Maroc
(*Revue générale du froid*, juin 1929)

L'assemblée du 28 juin a approuvé les comptes de 1928. Bénéfice net 3.099.930 fr., 1.454.397 fr. ont été affectés aux amortissements et réserves.
Dividende 17 fr. par action et 60 fr. par part de fondateur.



Colons !..
A la ferme comme à la ville
Consommez toujours
La Bière
“LA CIGOGNE”

Entrepôts directs
avec fabrique de glace, limonades
— et eaux de table —

A RABAT, KENITRA, MEKNES, FEZ, MARRAKECH OUED-ZEM

BRASSERIES DU MAROC
Société Anonyme Chérifienne au Capital 9.000.000 francs
Route de Rabat — CASABLANCA — Téléphone : 21-40 et 21-41

La « fondation Lyautey » pour les Français du Maroc
(*Les Annales coloniales*, 11 janvier 1930)

Voici la seconde liste de souscriptions.
Société des Brasseries du Maroc, 2.000 fr.

BRASSERIES DU MAROC
(*L'Africain*, 6 juin 1930)

Dividendes proposés: 20 fr. par action contre 17 et 12.50 par part contre 60.

Société des Brasseries du Maroc
(*La Journée industrielle*, 15 juin 1930)

Casablanca, 13 juin. — L'assemblée ordinaire tenue le 2 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1929 se soldant par un bénéfice net de 5.043.320 fr. formant avec le reliquat antérieur un profit disponible de 6.286.107 fr. Le dividende a été fixé à 20 fr. par action et à 112 fr. 60 par part.

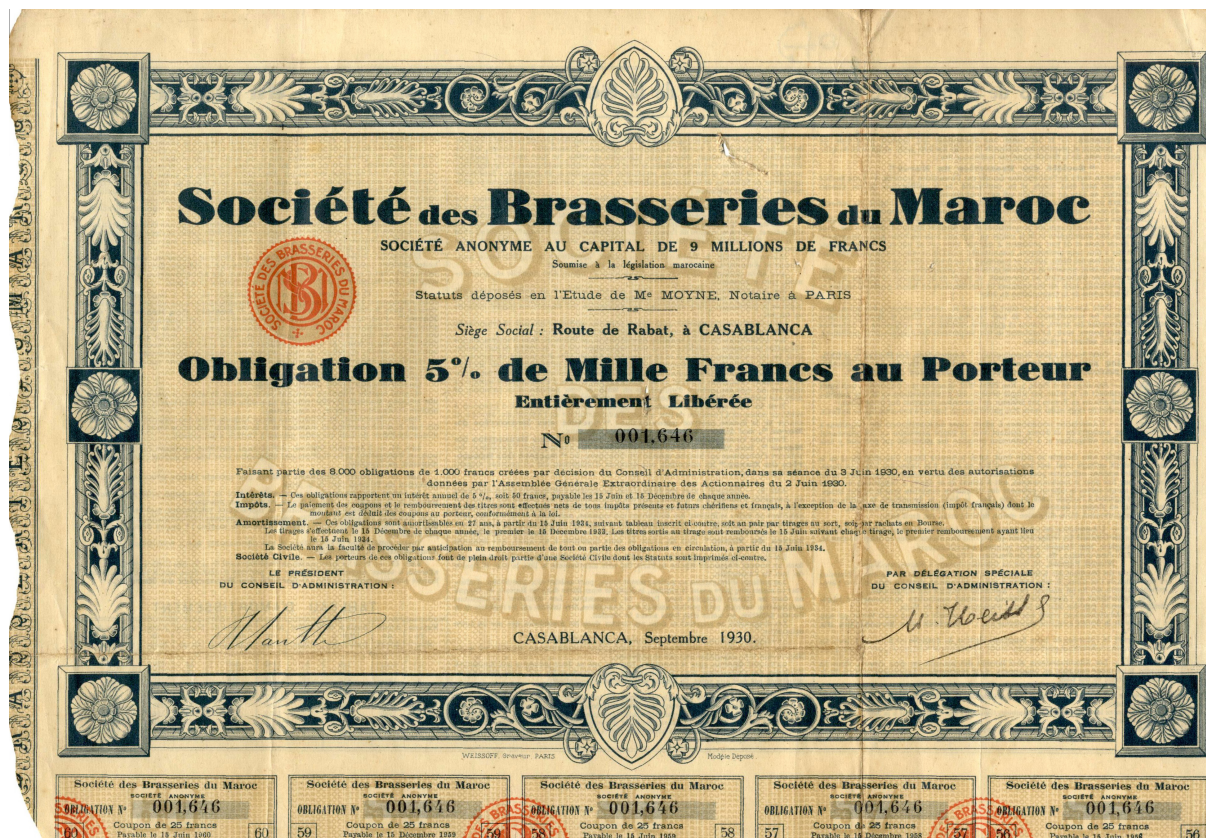
M. de Rondy [*sic* : Athanase Roudy], administrateur sortant, a été réélu.

Une assemblée extraordinaire tenue à la suite a autorisé le conseil à contracter un emprunt de 10 millions de francs. Une tranche de 8.000 obligations de 1.000 fr. 5 % sera émise on premier lieu au prix de 988 fr. 50 par obligation.

NÉCROLOGIE
Marius Pardinel
(*Le Temps*, 22 juin 1930)
(*Le Journal des débats*, 23 juin 1930)

On annonce la mort de M. M. Pardinel, ingénieur des arts et manufactures, administrateur de sociétés, 120, boulevard du Montparnasse, décédé à Paris, le 18 juin. Ses obsèques ont été célébrées le 20 du courant dans la plus stricte intimité. De la part de M^{me} Pardinel et ses enfants.

1930 : Émission de 8 millions de francs d'obligations 5 % demi-net



Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

Société des Brasseries du Maroc
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 9 MILLIONS DE FRANCS
soumise à la législation marocaine

Statuts déposés en l'étude de M^e MOYNE, notaire à PARIS
Siège social : route de Rabat, à CASABLANCA
Obligation 5 % de mille francs au porteur
entièrement libérée
N° 001,646

Faisant partie des 8.000 obligations de 1.000 francs créées par décision du conseil d'administration, dans sa séance du 3 juin 1930, en vertu des autorisations données par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 2 juin 1930.

Intérêts. — Ces obligations rapportent un intérêt annuel de 5 %, soit 50 francs, payable les 15 juin et 16 décembre de chaque année.

Impôts. — Le paiement des coupons et le remboursement des titres sont effectués nets de tous impôts présents et futurs chérifiens et français, à l'exception de la taxe de transmission (impôt français) dont le montant est déduit des coupons au porteur, conformément à la loi.

Amortissement. — Ces obligations sont amortissables en 27 ans, à partir du 15 juin 1934, suivant tableau inscrit ci-contre, soit au pair par tirages au sort, soit par rachats en Bourse.

Les tirages s'effectuent le 15 décembre de chaque année, le premier le 15 décembre 1933. Les titres sortis au tirage sont remboursés le 15 juin suivant chaque tirage, le premier remboursement ayant lieu le 15 juin 1934.

La Société aura la faculté de procéder par anticipation au remboursement de tout ou partie des obligations en circulation à partir du 15 juin 1934.

Société civile. — Les porteurs de ces obligations font de plein droit partie d'une société civile dont les statuts sont imprimés ci-contre.

LE PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Raoul Sautter

PAR DÉLÉGATION SPÉCIALE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Ph. Kreiss

CASABLANCA, Septembre 1930.
WEISSOFF Graveur PARIS — Modèle déposé

BRASSERIES DU MAROC
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 juin 1930, p. 3, col. 1)

Les bénéfices de 1929, dont nous avons donné précédemment le chiffre approximatif, ont atteint 5.043.321 fr., en augmentation de 1.943.390 fr. sur les précédents. Conformément à nos indications, le dividende a été porté de 17 fr. à 20 fr. par action et de 60 fr. à 112 fr. 50 par part. Sur le montant disponible, s'élevant, y compris le report intérieur de 242.787 fr., à 5.286.108 fr., les dividendes et tantièmes ont exigé 2.700.000 francs. Il a été attribué 2.340.289 fr. aux amortissements et réserves et il est resté un solde de 245.819 fr. d reporter.

Les immobilisations, qui figurent au bilan, amortissements déduits, sont passées le 5.065.284 fr. fin 1928 à 5.157.774 fr. fin 1929. Les réserves sont montées de 279.179 francs à 4.869.094 fr., augmentation provenant principalement des primes de 1.500.000 fr. versées sur les actions nouvelles émises l'an dernier pour porter le capital de 6 à 9 millions ; elles seront majorées de 1.742.265 fr. par les dotations de prévoyance décidées sur les bénéfices de 1929, lesquelles comprennent en outre 98.024 fr. d'amortissements devant venir en déduction des immobilisations. Le portefeuille-titres s'est élevé de 2.865.000 fr. à 5.972.000 fr. ; il comprend des participations dans les Brasseries de l'Ouest-Africain* et dans cinq filiales exploitant des entrepôts dans les principales villes du Maroc.

Tandis que les comptes créditeurs ont été ramenés de 3.406.824 fr. à 1.737.769 fr., les marchandises sont montées de 3 millions 255.683 fr. à 3.306.352 fr., les débiteurs de 1.309.536 fr. à 3.916.066 fr. et les disponibilités de 469.959 fr. à 2.540.759 fr.

Des travaux d'amélioration et de développement exécutés à la brasserie de Casablanca sont en grande partie achevés. L'usine, presque complètement rééquipée avec du matériel neuf, peut facilement faire face au double de la consommation actuelle de bière au Maroc. La société a acquis l'entrepôt et la fabrique de glace d'Oued-Zem et envisage la création ou achat d'autres établissements de cette nature. En vue de poursuivre son programme de développement, elle vient de décider l'émission de 8 millions de francs d'obligations 5 % demi-net. La brasserie que construit la Société des Brasseries de Ouest-Africain*, à Dakar, sera terminée avant la fin de l'année.

Dans les sociétés
BRASSERIES DU MAROC
(*L'Africain*, 8 août 1930)

Depuis le 10 juin 1930, cette société est abonnée au timbre pour 8.000 obligations de 1.000 francs 5 %, numéros 1 à 8.000.

BRASSERIES DU MAROC
(*Le Petit Bleu*, 21 octobre 1930)

La société chérifienne, connue sous le nom de Brasseries du Maroc, avec siège à Aïn-Mazi-Casablanca et bureau à Paris, a été constituée en octobre 1919. Son objet comporte la fabrication et la vente, soit au Maroc, soit en France ou pays étrangers, de la bière et de tous les produits qui en dérivent ; l'achat et la vente de céréales et de produits servant à l'exploitation de cette industrie ; la création, l'acquisition, la location, l'exploitation et la vente de tous établissements de malterie, etc., etc.

Son capital était, à l'origine, de 3 millions de francs ; il a été porté à 6 millions en janvier 1921 ; il est actuellement, depuis le début de l'an dernier, de 9 millions, en 90.000 actions de 100 fr. chacune, toutes souscrites et libérées en numéraire, dont 15.000 actions A et 75.000 actions B. Les premières sont à vote plural et obligatoirement nominatives ; leur transmission est soumise à l'agrément du conseil.

Ouvrons une parenthèse pour indiquer que l'augmentation de 6 à 9 millions avait pour objet de permettre à la société d'étendre son activité au Sénégal.

Il est stipulé qu'en cas d'augmentation du capital, 10 % des actions de numéraire doivent être mises à la disposition du conseil. Les actionnaires ont un droit de préférence à la souscription des deux tiers du surplus et les porteurs de parts à la souscription de l'autre tiers.

Il a été créé 6.000 parts, attribuées à M. Marius Pardinel, fondateur. Elles ont droit à 1/3 des superbénéfices après 5 % à la réserve légale ; intérêt de 5 % aux actions et 10 % du surplus au conseil.

Les actions ont reçu 7 %, 9 %, 11 %, et deux fois 15 % de 1923 à 1927 inclus ; pendant le même temps, les parts recevaient 10 fr., 20 fr., 30 fr. deux fois 50 francs.

Le bilan au 31 décembre 1927 se soldait en bénéfice disponible de 2.250.065 fr., dont 55.280 fr. provenant du report à nouveau précédent. Les autres principaux postes du bilan sont : à l'actif : Constructions, 2.204.172 fr. ; Matériel et Outillage, 1.782.769 fr. ; Approvisionnements généraux, 1.897.284 fr. ; Matières premières, 1.068.409 fr. ; Stock de bière, 639.105 fr. ; Caisse et banques, 155.694 fr. ; Clients, 472.516 fr. ; Débiteurs divers, 213.672 fr. Le matériel de livraison, le mobilier, le matériel de cafetier, les Frais de constitution et les Frais de premier établissement ne figurent plus respectivement que pour 1 franc. Au passif, il y a 601.279 fr. de Créditeurs divers.

L'exercice 1928 s'est soldé en bénéfice net d'environ 3.100.000 fr. en augmentation sensible sur le précédent, par conséquent, ce qui a permis de porter le dividende de l'action à 17 fr. et celui de la part à 60 francs.

Les Brasseries du Maroc ont obtenu en 1929 des bénéfices en sensible augmentation, de plus de 2 millions, à 5.043.520 fr. , Le dividende a été porté de 17 à 20 fr. pour l'action et de 60 à 112 fr. 50 pour la part, bien que, d'un exercice à l'autre, le capital à rémunérer ait augmenté de 6 à 9 millions.

Les installations ont été augmentées ; l'usine vient d'être rééquipée avec du matériel neuf et peut faire face à une consommation de bière double de ce qu'elle est au Maroc.

La société a participé à la constitution des Brasseries de l'Ouest-Africain, au capital de 10 millions, qui édifie, à Dakar, une importante brasserie avec fabrique de glace et de boissons gazeuses et qui a elle-même créé une filiale, la Société hôtelière de l'Ouest-Africain à Dakar, en vue de l'exploitation d'un ensemble de cafés et restaurants dans cette ville. La société entrera en activité incessamment ; ses ventes commenceront au début de l'an prochain.

La société a fait insérer une notice au *B. A. L. O.* du 6 juin dernier en vue de l'émission a 988 fr. de 8.000 obligations de 1.000 fr., 5 % demi-net à valoir sur un emprunt de 10 millions autorisé par l'assemblée du 2 juin, même mois. Elles sont amortissables en 27 ans à partir du 15 juin 1934, sauf remboursement anticipé, total ou partiel, à partir du 15 juin 1934.

Introduction
Brasseries du Maroc
(*Les Annales coloniales*, 20 janvier 1931)

Insertion au *B.A.L.O.* en vue de l'introduction à la Bourse des 15.000 actions « B » nouvelles n° 60.001 à 75.000.

Casablanca
(*Le Journal des poilus d'Orient*, 1^{er} février 1931)

Nous avons appris avec un profond regret la mort de M^{me} Charbonnier, épouse de notre sympathique camarade Charbonnier⁹, directeur des Brasseries du Maroc.

Nous renouvelons à notre ami si durement éprouvé l'expression de notre douloureuse sympathie.

Brasseries du Maroc
(*Journal des finances*, 19 juin 1931)

Il y a un an, nous avons signalé les titres de cette affaire, alors qu'ils se traitaient l'action à 394, la part à 3.785. La première, très stable, vaut aujourd'hui 392, la seconde, plus spéculative en raison de l'étroitesse de son marché, est revenue à 2.750. On vient d'apprendre que les résultats de 1930 permettront le maintien des dividendes à 20 fr. net par action et 112 fr. 50 net par part.

Les Brasseries du Maroc jouissent d'un véritable monopole de fait pour la fabrication et la vente de la bière au Maroc. Leur usine, située à Casablanca, est alimentée à bon compte en orge, qui est l'un des produits principaux du sol marocain. Ses installations industrielles se doublent d'une organisation commerciale bien comprise, la distribution du produit étant assurée dans tous les centres d'une certaine importance, où des entrepôts ont été créés. Enfin, la société a étendu son activité à l'Afrique Occidentale en créant une filiale, la Société des Brasseries de l'Ouest Africain, dont le principal établissement est installé à Dakar.

Les Brasseries du Maroc sont au capital de 9 millions. Il existe 90.000 actions de 100 fr. et 6.000 parts de fondateur ; ces dernières ont droit à un tiers des superbénéfices, mais sont rachetables obligatoirement après accord avec les porteurs. Sur la base des cours pratiqués, l'affaire est capitalisée actuellement à une cinquantaine de millions, c'est-à-dire 10 fois le bénéfice de 1929. Ce chiffre peut paraître modéré pour plusieurs raisons :

⁹ Alphonse Charbonnier : ancien de l'armée d'Orient. Commissaire aux comptes du Comptoir français du Maroc, directeur à Casablanca, puis administrateur à Paris (1936) des Brasseries du Maroc. En outre, administrateur des Brasseries de l'Ouest-Africain à Dakar et des Carrières marocaines. Officier du Ouissam Alaouite (1931). Beau-père d'André Sipeyre, colon au Fouarat, chevalier de la Légion d'honneur.

1° La Société avoue 5 millions de bénéfices, mais des amortissements sont pratiqués avant l'établissement du bilan. Les comptes de profits et pertes n'étant pas publiés, on ne peut évaluer l'importance des sommes réinvesties annuellement, dans l'affaire. Toutefois, le fait que les immobilisations étaient comptabilisées à 5 millions, au 31 décembre 1929, c'est-à-dire à un chiffre égal au montant des bénéfices de l'exercice, indique que ce . poste. recèle une forte plus-value latente ;

2° La société ne distribue, en moyenne, que la moitié des bénéfices nets avoués. Pour 1929, les dividendes de 20 fr. par action et 112 fr. 50 par part n'ont exigé que 2.475.000 fr. sur un profit de 5 millions. Même en admettant une régression passagère des bénéfices, la stabilité des répartitions ne serait pas compromise. Les fonds de prévoyance ont été abondamment dotés : au dernier bilan connu, le total des réserves atteint 4.800.000 francs ;

3° Enfin, il est peu probable que la crise actuelle ait une répercussion très sensible sur les résultats de l'exploitation, la bière étant un produit de consommation courante et de prix peu élevé. D'ailleurs, le maintien des dividendes à leur taux de l'an dernier est significatif, à considérer la grande prudence du conseil, et si l'on tient compte que la société assume, cette année, la charge d'un emprunt obligataire de 8 millions émis en 1930 pour permettre d'importants agrandissements et perfectionnements à l'usine de Casablanca, on peut s'attendre à un chiffre de bénéfices au moins égal à celui de 1929.

L'action Brasseries du Maroc se capitalise à 5 % net, la part à près de 4 % net. Cette dernière qui reçoit, sur la base du capital actuel, 7,50 par franc de superdividende, attribué à l'action, est: évidemment la plus intéressante, mais convient moins que l'action à un placement stable.

Brasseries du Maroc
(*Les Annales coloniales*, 21 mai 1932)

Les Brasseries du Maroc sont fermes à 391 ; le bénéfice de l'exercice 1931 s'élève à 7.030.707 francs formant avec le report antérieur un total de 7.350.189 fr. contre 5.908.687 fr. Il sera affecté 2.734.723 fr. au fonds de réserve et prévoyance, 1.531.969 fr. à l'amortissement des constructions et du matériel et 383.496 fr. seront reportés à nouveau. Le dividende sera maintenu à 20 fr. par action et 112 fr. 50 par part.

Marseille
(*Le Petit Provençal*, 8 juillet 1931)
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Paquet_La_Cie.pdf

Le « Djenné », de la Compagnie Paquet, venant également de Casablanca, a ramené de nombreux passagers. Nous avons noté MM. Bonan, directeur des Comptoirs français au Maroc ; Charbonnier, directeur des Brasseries du Maroc

L'INDUSTRIE FRIGORIFIQUE

ET LES APPLICATIONS DU FROID AU MAROC ¹⁰,
par M. Th. MONOD,
conseiller technique, directeur honoraire du Service de l'élevage, et
M. H. VELU,
chef du laboratoire de recherches du Service de l'élevage.
(*Revue générale du froid*, septembre 1931)

L'industrie frigorifique est restée, pendant fort longtemps, plutôt rudimentaire au Maroc. Ce n'est que depuis quelques années seulement qu'elle a pris un essor important. Elle est cependant encore bien loin d'occuper parmi les autres industries du Protectorat la place prépondérante qu'elle devrait avoir, étant donné les nombreux services qu'elle peut rendre, comme nous le verrons, dans bien des branches de l'activité générale, agricole, économique, sociale même : amélioration de la production animale, conservation des denrées périssables, transformation et utilisation des sous-produits, abaissement des prix de revient, création ou développement des courants d'exportation, régularisation des cours, installation ou perfectionnement de nouvelles industries, augmentation du confort et du bien-être.

I. — Fabrication de la glace

La plus vieille en date des industries frigorifiques au Maroc est la fabrication de la glace.

A. — MARCHÉ DE LA GLACE DE CASABLANCA

Production. — La production possible, atteindra, cette année, 80 tonnes environ réparties entre : L'Association coopérative d'alimentation de Casablanca (l'A. C. A. G.), la Compagnie frigorifique du Maroc (abattoirs), la S.I.M. [Société industrielle marocaine] et Frigo-Maroc (ancienne usine Bernier et Fisson).

La Compagnie frigorifique du Maroc, la S. I. M. et Frigo-Maroc sont les installations les plus anciennes.

L'Association coopérative d'alimentation de Casablanca est de création plus récente. Sa fabrique de glace, construite il y a quatre ans, a doublé son débit au bout de deux ans. Sa capacité actuelle est de 21 tonnes par jour avec 2 compresseurs de 75.000 frigories. La construction d'un nouveau bac de 10 tonnes est prévue.

La glace alimentaire et transparente est destinée surtout aux cafetiers et limonadiers.

La production totale de Casablanca dépasse sensiblement les besoins de la consommation locale, d'autant plus qu'il faut compter sur un appoint régulier de la S.E.F.A.N.* de Fedhala, appoint qui peut atteindre 20 tonnes.

Prix de vente. — Le prix de vente est de 240 fr. la tonne livrée chez le consommateur. Étant donné le prix de la force motrice et la température de l'eau de refroidissement, ce prix n'est peut-être pas très rémunérateur. Il a été imposé par la concurrence faite depuis quelques années par les petits appareils domestiques.

Débouchés de l'extérieur. — Peu importants. Il faut citer d'abord le ravitaillement des courriers et paquebots qui représente peu de chose.

La vente régulière aux chalutiers ayant Casablanca comme port d'armement absorbe de 3 à 5 tonnes par jour ; l'approvisionnement des chalutiers espagnols en relâche à Casablanca, par suite du mauvais temps ou d'avaries, est très irrégulier ; il n'a pas

¹⁰ Les renseignements nécessaires à rétablissement de ce rapport nous ont été aimablement fournis, soit par les industriels, les commerçants et les services publics, militaires ou civils, qui produisent ou utilisent le froid, soit par les vétérinaires municipaux, en particulier par MM. Eyraud, Grimpret, Laverone, Marquant, soit par les vétérinaires inspecteurs du service de l'élevage, chargés des services sanitaires, en particulier MM. Bernard, Chapuis, Lelaurin, etc.

encore été possible, surtout pour des raisons de prix, de mettre sur pied au Maroc un ravitaillement régulier des chalutiers pratiquant la pêche dans les eaux de ce pays.

B. — À Rabat, la glace est produite par trois industriels :

a) M. Blancheton, avenue Foch, produit 1.200 kg par jour de glace alimentaire. L'appareil qu'il emploie est un frigorigène Audiffren-Singrün.

Cet industriel, à la période d'été, fait venir un supplément de glace, de 500 kg à une tonne, de Fedhala par autoglacière lui appartenant.

b) [Les Entrepôts de la Cigogne](#) (anciens Établissements Saint-Pons) produisent à eux seuls 22.000 kg de glace par jour.

La machinerie employée comprend :

1 machine électrique, compresseur d'anhydride sulfureux et 1 machine électrique, compresseur d'ammoniac.

Ces deux industriels fournissent de la glace alimentaire soit au détail, soit en gros, pour les glacières du marché d'alimentation ou de la ville, pour les pêcheurs qui conservent leur poisson du soir au lendemain matin à la criée.

c) Entrepôt de la bière de Maxéville (nouveau), 1.600 kg par jour.

En résumé, la production de glace alimentaire pour Rabat-Salé est de 24.800 kg environ et cette production ne suffit pas pour les journées d'été, où on a recours à l'importation de glace de Fedalah pour 1.000 à 2.000 kg.

C. — À Marrakech, pendant l'année 1930, la production de la glace a atteint :

[600 tonnes aux Établissements la Cigogne](#);

300 tonnes aux Établissements Amelot.

D. — [À l'Oued Zem, les Établissements la Cigogne](#) sont équipés pour produire 1.000 tonnes par an et ravitaillent toute la région du Tadla.

E. — À Meknès, il existe deux fabriques de glace.

L'une, [annexée à l'entrepôt de bière « La Cigogne »](#), peut produire théoriquement 8 tonnes par jour, mais en pratique elle ne peut dépasser 5 tonnes par suite de l'usure du matériel, des pannes d'électricité et du manque d'eau en été. Une nouvelle usine va être créée par les bières « La Cigogne » qui permettra, l'été prochain, d'atteindre une production de 12 tonnes par jour.

L'autre producteur de glace est M. Lacroix, qui atteint cette année 5 tonnes par jour.

Ces deux installations fournissent surtout les cafetiers, limonadiers, les poissonniers et particuliers. Leur production est insuffisante et il arrive fréquemment qu'en été, l'installation, « La Cigogne » soit obligée de faire envoyer des camionnettes de glace de Rabat à Meknès.

F. — À Mazagan, deux fabricants peuvent produire par jour 4 tonnes de glace.

G. — À Fez, la F.I.F. (Société des frigorifiques industriels de Fez) délivre par jour 15 tonnes de « glace cristal » extra transparente fabriquée par fournées plus importantes stockées dans des chambres froides d'une contenance de 50 tonnes.

.....

DISTINCTION HONORIFIQUE

(*Le Journal des poilus d'Orient*, 1^{er} novembre 1931)

Nous apprenons, avec un très vif plaisir, la promotion au grade d'officier dans l'Ordre chérifien du « Ouissam Alaouite », de notre excellent camarade Alphonse Charbonnier, directeur général de la Société des Brasseries du Maroc, à Casablanca.

Nos meilleures félicitations.

Brasseries du Maroc
(*Journal des finances*, 24 juin 1932)

Nous avons fréquemment signalé à nos lecteurs les actions et les parts Brasseries du Maroc. Les résultats que la société a obtenus en 1931 confirment les prévisions que nous avons formulées à son sujet. Le bénéfice est en nouvelle progression à 7.030.707 francs contre 5.908.686 francs. Par mesure de prudence, le conseil a décidé de maintenir le dividende à 20 francs par action et 112 fr. 50 par part. Cependant, la société aurait pu, sans déroger à la règle qu'elle semble s'être donnée de ne répartir que la moitié des profits annuels, se montrer plus large vis-à-vis de ses actionnaires. Ces dividendes n'absorberont en effet que 2.475.000 francs, soit 35 % seulement du bénéfice. Il est affecté 1.531.969 francs aux amortissements industriels et 2.734.723 francs aux réserves, de sorte que la situation financière déjà fortement assise, apparaît encore renforcée cette année.

La progression importante des bénéfices, qui atteignent un chiffre record en pleine année de crise, correspond à un nouvel accroissement des ventes de bière, favorisé par la remarquable organisation industrielle et commerciale de la société. L'usine de Casablanca équipée à l'origine pour produire annuellement de 12.000 à 20.000 hectolitres de bière, a été agrandie par la suite, pour porter sa capacité à 60.000 hectolitres. Elle se trouve actuellement en mesure de satisfaire à une demande atteignant près du double de la consommation actuelle du Maroc. Au point de vue commercial, la société possède des entrepôts dans les principaux centres marocains, qui assurent une diffusion de plus en plus étendue de sa production.

Enfin, la société exerce maintenant son activité en Afrique Occidentale, par l'intermédiaire d'une filiale, la Société des Brasseries de l'Ouest-Africain, dont l'usine a été mise en marche en 1930, et qui fabrique, outre la bière, de la glace et des boissons gazeuses. Il est possible également que cette filiale ait concouru dans une certaine mesure aux résultats de l'exercice écoulé.

Ceux-ci revêtent un caractère d'autant plus satisfaisant qu'ils ont été obtenus avec une mise de fonds très modeste. Au capital de 9 millions, s'ajoute depuis 1931 un emprunt obligataire de 8 millions, soit au total 17 millions. En regard de ce chiffre, les 7 millions gagnés en 1931 représentent une productivité très élevée. Mais il faut dire que la société s'est développée pour beaucoup par ses propres moyens, de sorte que les ressources mises en oeuvre dépassent largement les capitaux appelés. Cette méthode de développement aura sans aucun doute d'heureuses conséquences dans l'avenir pour les actionnaires et les porteurs de parts, auxquels ils ménagent d'intéressantes possibilités de rémunération.

L'action Brasserie du Maroc, recommandée par nous en juin 1930 à 394, et l'an dernier à 392, se tient actuellement vers 390, ayant échappé à la tourmente boursière. La part, plus spéculative et à marché plus étroit, est revenue de 2.750 à 2.450, et cote aujourd'hui 2.915. Cette dernière reçoit, rappelons-le, 7 fr. 50 par franc de superdividende attribué à l'action. Elle est donc appelée à bénéficier plus largement que celle-ci, des futures augmentations de dividende.

NÉCROLOGIE
Raoul Sautter
(*Le Figaro*, 11 novembre 1932)

On nous prie d'annoncer la mort de M. Raoul Sautter, banquier, chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 8 novembre 1932, après une courte maladie, au château de Brécourt (Seine-et-Oise). De la part de sa veuve, M^{me} Raoul Sautter, et de ses

enfants, le docteur et M^{me} Jean Pellet, M. et M^{me} Pierre Bruneton, M. et M^{me} Bernard Lemaistre. Les obsèques seront célébrées demain samedi 12 novembre, à onze heures, au temple des Batignolles (46, boulevard des Batignolles).

Le présent avis tient lieu d'invitation.

Gaston GRADIS (1889-1968), président

D'une famille d'armateurs bordelais.
Polytechnicien.
Administrateur de nombreuses sociétés coloniales, souvent en partenariat avec René Gaston-Dreyfus..
Voir encadré :
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/SOCHEPAR-Casablanca.pdf

SOCIÉTÉ DES BRASSERIES DU MAROC

(*L'Information financière, économique et politique*, 30 mai 1933)

D'après les comptes qui seront soumis à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra à Casablanca le 15 juin 1933, le bénéfice de l'exercice 1932 ressort à 6 millions 682.682 fr. 30 contre 7.030.707 fr. 35 en 1931.

Le report de l'exercice précédent étant de 391.471 fr. 65, le solde du compte de profits et pertes ressort à. 7.074.033 fr. 95 que le conseil d'administration propose de repartir ainsi qu'il suit : amortissements, 1.414.961 fr. 90 ; réserves pour débiteurs douteux, 30.000 fr. ; fonds de prévoyance. 1.850.000 fr. ; réserve légale, 126.343 fr. 70 ; intérêts statutaire de 5 % aux 90.000 actions, 450.000 fr. ; conseil d'administration, 281.125 fr. 70 ; répartition supplémentaire : aux actions, 1 millions [sic] 575.000 fr. ; aux. parts, 787.500 fr. ; et. report à nouveau, 559.102 fr. 65.

Signalons que les actions et les parts ne seront pas soumises au régime de l'abonnement à partir du 30 mai 1933.

La notification officielle en a été faite au *Journal officiel* du 25 mai 1933.

Mais les titres n'auront pas à être timbrés, car, en raison du dahir paru au *Bulletin officiel du Protectorat marocain* du 31 mars 1933 et de la loi française du 14 avril 1933, les titres timbrés au droit marocain et circulant en France ne sont plus désormais assujettis à l'impôt français du timbre.

Nous apprenons, d'autre part, qu'en vertu de la faculté qui lui a été conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 juillet 1928, le conseil vient de décider de porter le capital social de 9 à 12 millions de francs, en raison de la [récente acquisition par la Société d'une importante fabrique de glace et boissons gazeuses à Casablanca](#).

Nous croyons savoir que les actions nouvelles seront émises avec une prime de 100 francs, soit à 200 francs.

ÉMISSIONS & INTRODUCTIONS

SOCIÉTÉ DES BRASSERIES DU MAROC

(*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} juillet 1933)

La Société des Brasseries du Maroc va procéder à l'émission, au prix de 200 francs, de 30.000 actions B nouvelles de 100 francs, jouissance juillet 1933, sur lesquelles 27.000 sont réservées, à titre irréductible, du 3 au 24 juillet prochain inclus :

1° Aux actionnaires, à raison de 1 action B nouvelle pour 5 actions anciennes ;

2° Aux porteurs de parts bénéficiaires, à raison de 3 actions B nouvelles pour 2 parts.
Les souscriptions sont reçues au siège social, à Casablanca.

MM. R. Gaston-Dreyfus et Cie, banquiers à Paris, 13, rue Lafayette, se chargent, pour ceux des porteurs français qui leur en feront la demande, de centraliser les souscriptions en vue de leur transfert au Maroc.

Les souscriptions doivent être accompagnées du coupon n° 12 des actions ou des parts.

En conséquence, la Chambre syndicale a décidé que, dès le 3 juillet prochain, les actions B et les parts bénéficiaires de la dite Société se négocieront en titres ex-droit à la souscription, ex-coupon n° 12.

En vue de faciliter l'exercice des droits de souscription, les opérations pourront se traiter sous deux rubriques, du 3 au 18 juillet inclus, à des cours représentant uniquement la valeur respective des droits ci-dessus ; ces cours seront inscrits à la « Cote à titre spécial ».

Société des brasseries du Maroc
(*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} juin 1934)

Le bénéfice de l'exercice 1933 s'élève à 6.514.875 francs contre 6.682.562 francs en 1932 avec le report antérieur, le solde disponible ressort à 7.073.978 francs que le conseil proposera, à l'assemblée du 30 juin, de répartir ainsi qu'il suit : Amortissements, 2.519.832 francs ; réserves, 389.752 francs ; intérêt statutaire, 5 % sur capital ancien ; 1/2 de 5 % sur capital nouveau, 525.000 fr. ; tantièmes, 308.029 francs ; répartition supplémentaire : aux actions anciennes, 1.575.000 francs ; aux actions nouvelles, 262.500 francs ; aux parts, 918.750 francs ; et report à nouveau, 575.114 francs.

En conséquence, le conseil proposera une distribution de dividende de 22 fr. 50 par action ancienne (égal au précédent) ; 11 fr. 25 par action nouvelle et 153 fr. 125 par part contre 131 fr. 25 pour l'exercice 1932.

QUE C'EST BON...
(*Le Petit Marocain*, 23 juillet 1934)

...parfumé, pétillant, une impression de fraîcheur merveilleuse.

— Eh ! quoi donc ?

— Cette limonade « la Cigogne », parbleu.

Exigez partout « LA CIGOGNE ».

Publicité
Syndicat d'initiative, *Fez et sa région*, Édition Inter-presse, Casablanca, sd [1934]

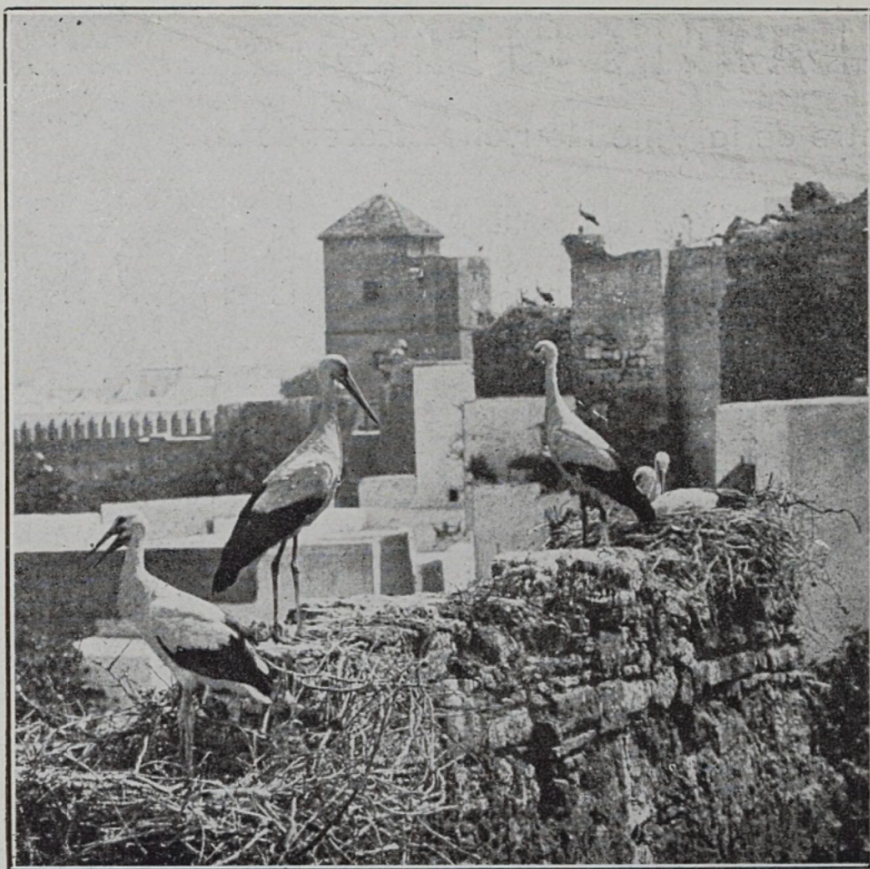


Photo FLANDRIN

BIÈRE “ LA CIGOGNE ”
Société des Brasserie du Maroc
Aïn Mazi, Route de Rabat
C A S A B L A N C A

Banquet des ingénieurs agronomes
(*Le Petit Marocain*, 12 janvier 1935)

Les ingénieurs agronomes du Maroc ont tenu leur assemblée générale annuelle le 5 janvier à Casablanca, sous la présidence de M. Obert.

S'étaient fait excuser :

... Mouret, directeur des Brasseries du Maroc.

Société des brasseries du Maroc
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 mai 1935)

Après déduction de toutes charges et amortissements, les bénéfices nets de l'exercice 1934 s'élèvent à 3.500.308 francs ; avec le report de l'exercice 1935, le solde disponible s'élève à 4.075.423 fr. L'an dernier, le bénéfice avant amortissement s'était monté à 6.514.875 fr. À l'assemblée qui se tiendra le 29 juin, à Casablanca, le conseil proposera de porter 110.247 francs à la réserve légale, de répartir 600.000 francs à titre d'intérêt statutaire de 5 % sur le capital, d'attribuer aux tantièmes 279.006 fr. et de répartir en supplément 1.680.000 francs aux actions et 840.000 francs aux parts. Le report à nouveau s'élèvera à 566.169 francs.

En conséquence, le conseil proposera une distribution de dividende de 19 fr. par action au lieu de 22 fr. 50 et de 140 fr. par part au lieu de 153 fr. 125. Rappelons que toutes les actions ont droit à la même répartition cette année.

Henri Jules FAIVRE,
directeur, puis administrateur délégué

Né le 30 septembre 1899 à Belfort.
Fils de Jules Henri Faivre et d'Anne-Marie Braun.
Marié (avec une D^{lle} Maneval CQFD). Dont :
— Guy, marié à Aix-en-Provence, le 28 avril 1951, avec Françoise Reboul, fille du directeur général de la B.N.C.I.-Afrique,
— et Simonne Hélène Lydie (Hanoï, 10 août 1930).

Engagé volontaire pour la durée de la guerre à la mairie de Belfort le 14 janvier 1918.
Domicilié à Marseille (1921-1928).
Directeur de la Brasserie Hommel (B.G.I.), à Hanoï (1928-1934) :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/BGI_Tonkin.pdf
Aux B.G.I. à Saïgon (1934-1935) :
Administrateur des Eaux gazeuses d'Indochine :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Eaux_gazeuses_IC.pdf
Directeur des Brasseries du Maroc (1934).
Administrateur délégué de la Société des Brasseries du Nord-Marocain à Fès (déc. 1947) :
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/BRANOMA.pdf
Administrateur de la Société de participations pour l'industrie et le commerce (SOPIC) à Casablanca (avril 1948)
de la Société d'études du Moyen-Atlas à Casablanca (sept. 1949) ,
Administrateur délégué de la Société des Brasseries de l'Ouest africain à Dakar :
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/SOBOA.pdf
et des Brasseries de la Côte d'Ivoire à Abidjan,
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/BRACODI.pdf
Administrateur du Comptoir français du Maroc :
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Comptoir_francais_Maroc.pdf
et des Entreprises Quilmès à Casablanca :
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Entreprises_Quilmes.pdf

Juge au tribunal mixte de commerce de Hanoï (1932).
Conseiller prud'hommes de Casablanca (1937).
Président du Groupement de la bière, de la glace et des eaux gazeuses au Maroc (fév. 1941).
Vice-président du Comité central des industriels du Maroc (1945).
Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 20 août 1951).
Décédé à Neuilly-sur-Seine, le 12 avril 1977.

Automobile-Club marocain
(*Le Petit Marocain*, 14 janvier 1936)

Membres adhérents :

Faivre (Henri)

BRASSERIES DU MAROC
(*Les Annales coloniales*, 19 juin 1936)

Le bénéfice net de l'exercice 1935 ressort à 2.809.524 fr. contre 3.500.308 francs.
Le conseil proposera à l'assemblée du 29 juin, à Casablanca, de ramener le dividende de 19 à 17 fr. par action et de 140 à 120 fr. par part.

Dans l'industrie marocaine
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 5 septembre 1936)



M. Charbonnier

C'est avec regret que les Marocains ont appris le départ de M. Charbonnier, directeur des Brasseries du Maroc, à Casablanca, depuis de longues années.

Il va occuper, à Paris, les fonctions d'administrateur au siège social de la Société des Brasseries du Maroc.

C'est à l'activité inlassable de M. Charbonnier que les établissements de la Société à Casablanca doivent leur développement.

À l'heure actuelle, les Brasseries du Maroc sont une des plus importantes et des plus modernes fabriques de bière de l'Afrique du Nord.

Elles occupent une superficie couverte de 18.000 mètres carrés, emploient une énergie électrique de 100.000 kW. peuvent produire 88.000 litres de bière par jour et disposent de salles de conservation d'une capacité de 2.850.000 litres. Ces chiffres définissent l'importance de la maison et aussi la situation qu'occupait son directeur dans l'industrie marocaine.

M. Charbonnier laisse à Casablanca le souvenir d'un homme de valeur, aussi modeste que de sentiments généreux : c'est un peu du meilleur capital marocain qui s'éloigne.

MARSEILLE
(*Le Petit Provençal*, 18 octobre 1936)

Départ du « Chella »

Hier matin, est parti pour Tanger et Casablanca, le paquebot rapide *Chella*, de la Compagnie Paquet, avec de nombreux passagers parmi lesquels : ... Jacques Orcel, administrateur délégué des Brasseries du Maroc...

AEC 1937/773 — Société des Brasseries du Maroc,
avenue Pasteur, CASABLANCA.

Correspondant en France : Société Technique de Brasserie, 13, rue La Fayette, Paris (9^e),

Tél. :Trinité 06-33, 06-34. — Télég. : Sotecbra-Paris ; Brama-Casablanca. — © : National. — R.C. Casablanca 347,

Capital. — Société anon. chérifienne, fondée le 10 octobre 1919, 12 millions de fr. en 120.000 actions de 100 fr. libérées. ; 8.000 obligations de 1.000 fr. 5 p. 100 net. — Parts de fondateur : 6.000. — Dividendes : 1929, 1930 et 1931, 20 fr. ; 1932 et 1933, 22 fr. 50 ; 1934, 19 fr. ; 1935, 17 fr. ; 1936, 15 fr. — Parts : 1929 ,1930 et 1931, 112 fr. 50 ; 1932, 131 fr. 25 ; 1933, 153 fr. 125 ; 1934, 140 fr. ; 1935, 120 fr. ; 1936, 120 fr.

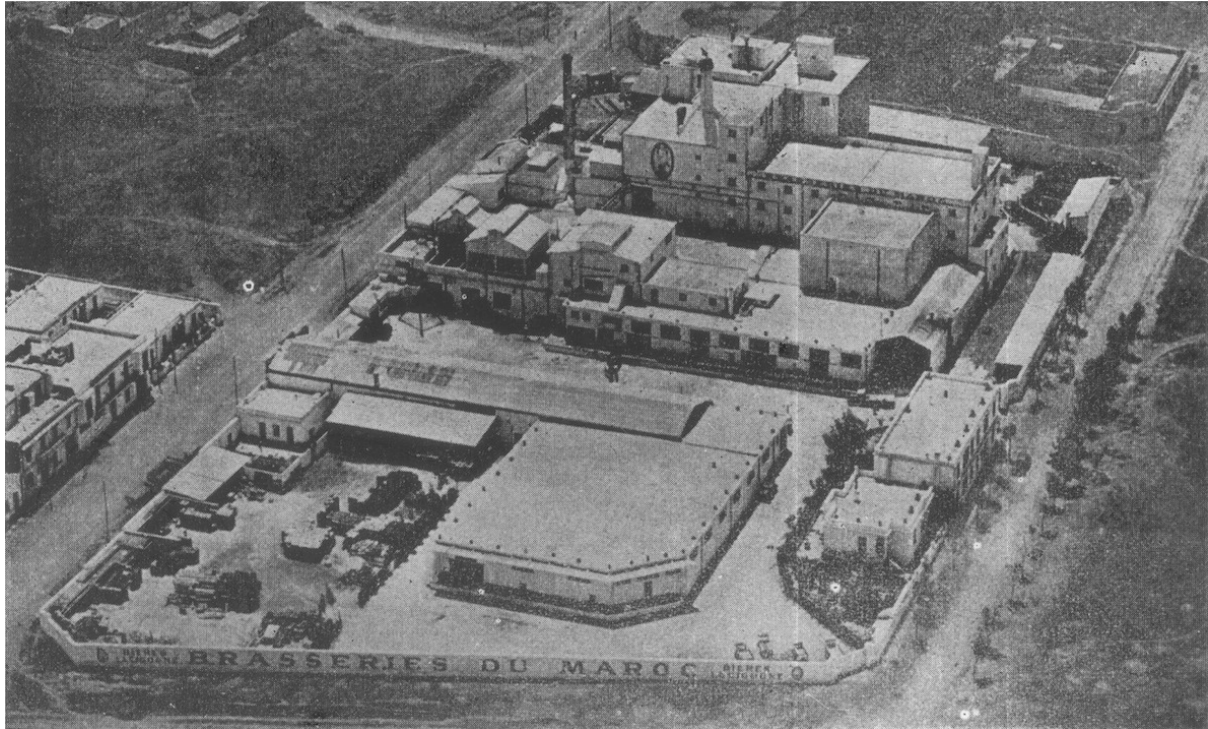
Objet. — La fabrication et la vente de la bière et de tous produits qui en dérivent.

Conseil. — MM. Gaston Gradis, présid. ; Eug. Boullanger, vice-présid. ; R. Gaston-Dreyfus et J. Orcel, admin. délégués ; A. Charbonnier, Athanase Roudy, Maxime Katz, Louis Pierre, Philippe Kreiss.

Édouard SARRAT,
Le Maroc en 1938
Édition de l'Afrique du Nord illustrée,
37,5 x 27,5, 292 pages,
Casablanca, 1938, p. 113

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Sarrat-Maroc_1938.pdf

Société des Brasseries du Maroc
Avenue Pasteur, Casablanca



Vue générale des Brasseries du Maroc

Les Brasseries du Maroc sont une des plus vieilles industries marocaines. Elles ont été créées en 1919, à une époque où le Maroc était à l'origine de son équipement industriel.

Cette création se justifiait, à cette époque, en premier lieu, par la consommation relativement importée de bière qui était faite au Maroc et, en second lieu, par la facilité de se procurer sur place la principale matière première nécessaire à la fabrication de bière : l'orge.

Comme toutes les industries récentes, les Brasseries du Maroc ont appliqué tous les perfectionnements techniques qui sont l'apanage de notre époque. N'ayant pas, d'autre part, à subir la charge d'installations anciennes difficiles à supprimer en raison de leur valeur souvent très grande, les promoteurs des Brasseries du Maroc ont pu réaliser cette industrie avec des conceptions vraiment modernes. Les quelques vues que nous donnons dans cette page illustrent d'une façon très nette ce caractère de modernisme.

Au surplus, comme les progrès de la science sont rapides et comme, d'autre part, le développement de la consommation de la bière au Maroc l'imposait, d'importants perfectionnements ont été apportés au cours des précédentes années à l'usine initiale, en vue d'augmenter et d'améliorer la production.

Dès sa mise en vente, la bière de la Société des Brasseries du Maroc a connu un très vif succès et, actuellement, sa marque de fabrique « La Cigogne » est devenue à peu près synonyme du mot bière dans toute l'étendue du Maroc.

Pendant plusieurs années, les Brasseries du Maroc ont limité leur activité à la seule fabrication de la bière ; mais, en 1933, elles se sont adjoint une branche « limonaderie, eaux de table et glace alimentaire » (Toutes ces fabrications sont d'ailleurs connexes, et nombreuses sont les brasseries, françaises ou autres, qui les exploitent de pair) Pour cette dernière branche, encore, les installations sont très perfectionnées. Ainsi, la salle de préparation des eaux, ci-contre, qui a l'aspect d'un véritable laboratoire.

Indépendamment de son usine de Casablanca, la Société des Brasseries du Maroc possède un entrepôt direct dans chacun des principaux centres du Maroc : Rabat, Port-Lyautey, Meknès, Fès, Marrakech, Oued-Zem, Safi, Mazagan. Ces succursales ont été édifiées avec le même souci de conception moderne et rationnelle qui s'était manifesté pour la construction de l'usine de Casablanca.

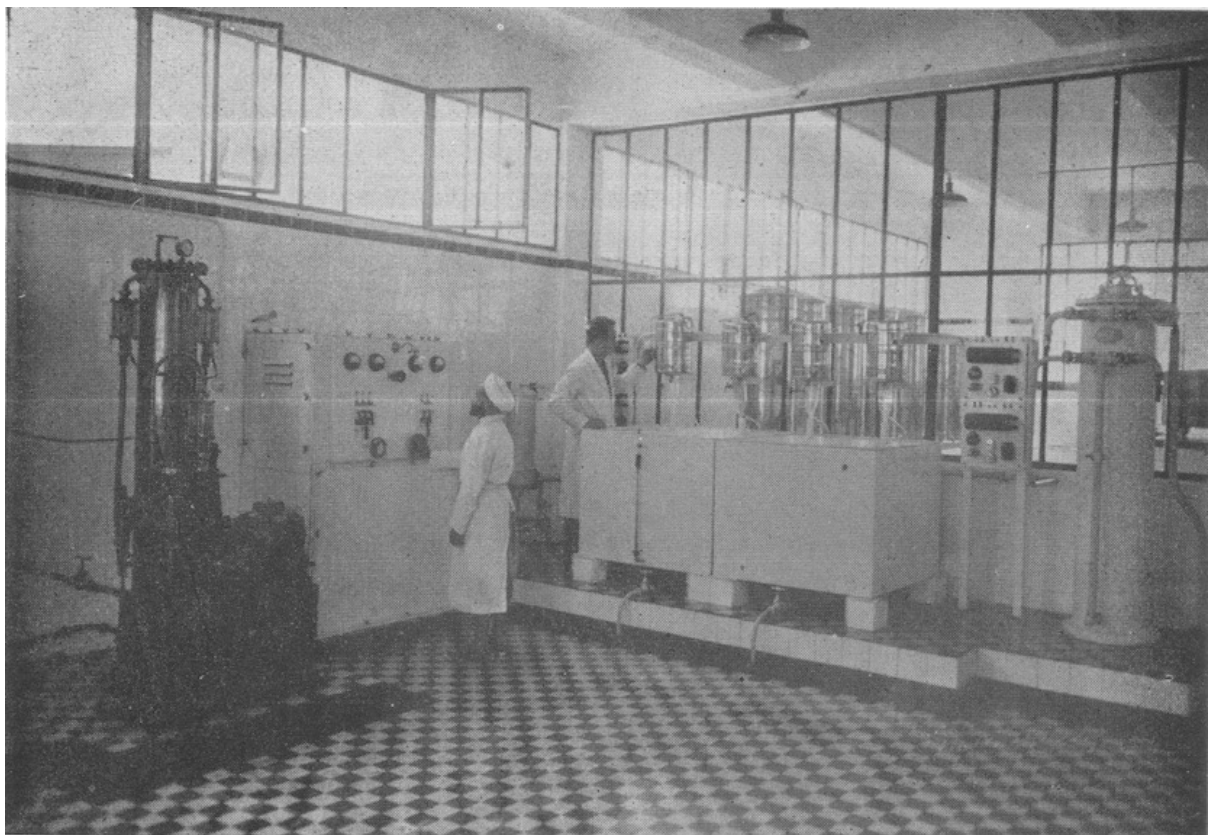
Sous la dépendance directe du siège social de Casablanca, ces entrepôts ont permis le mise au point d'un système de ravitaillement qui a pour objet de répondre, en quantité et en qualité, aux exigences de la consommation de l'ensemble du Maroc.

Au point de vue économique, les Brasseries du Maroc tiennent une place prépondérante dans la communauté marocaine, et pour terminer, citons quelques exemples :

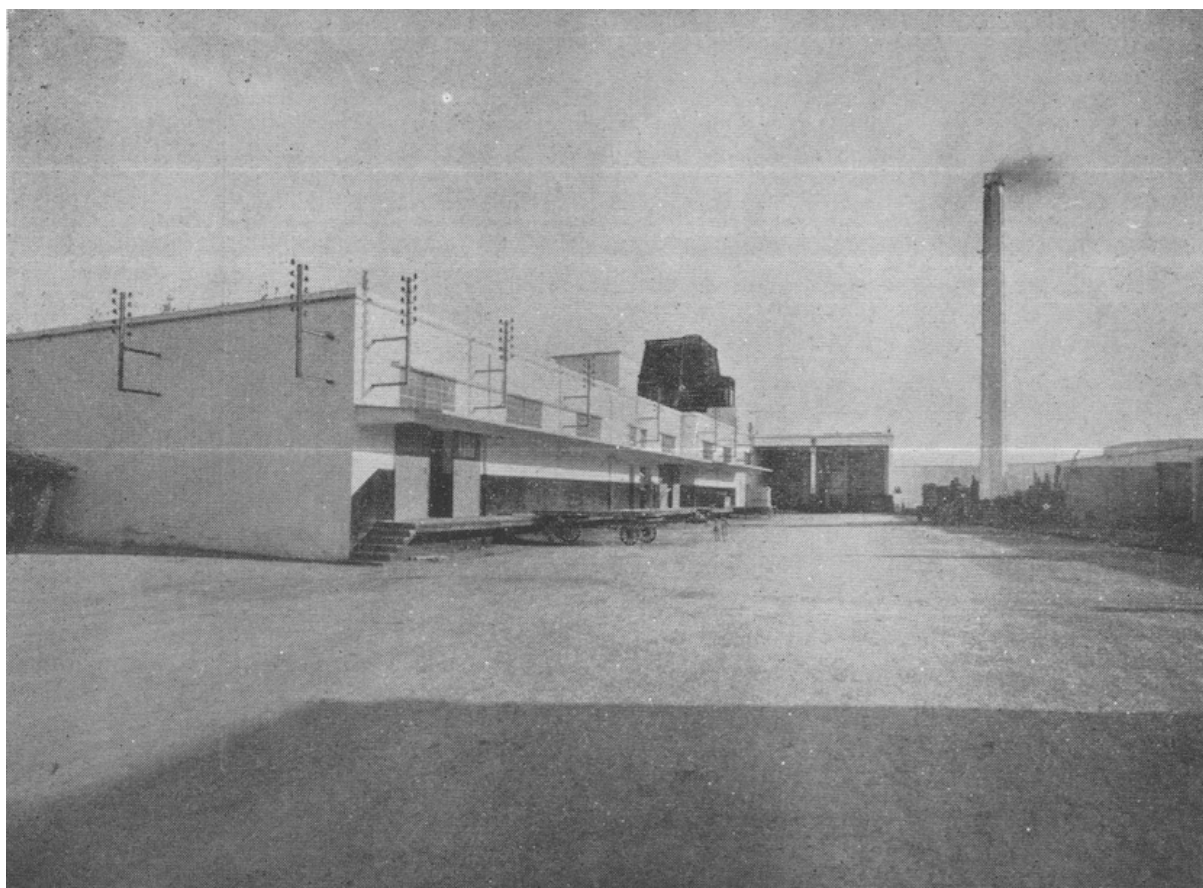
15.000 quintaux d'orge sont achetés annuellement à la colonisation ;

500 employés ou ouvriers sont occupés dans l'usine de Casablanca et dans les entrepôts de l'intérieur.

Plusieurs dizaines de millions de francs ont été investis en constructions édifiées à Casablanca et dans les villes citées précédemment.



Salle de préparation des eaux



Vue des entrepôts



Le tapis roulant

[CASABLANCA]
La « CIGOGNE » reçoit les Francs-Comtois
(*Le Petit Marocain*, 22 juin 1938)

Samedi à 17 heures, les Francs-Comtois étaient invités par leur président d'honneur, M. Faivre, directeur général des Brasseries du Maroc, à une visite de « La Cigogne ». Ils s'étaient rendus nombreux à cette aimable invitation.

Répartis en plusieurs groupes sous la conduite de MM. Decaux, chef du Service commercial ; M. Pocha, chef de la fabrication ; M. Martin, contrôleur de la fabrication ; M. Vion, directeur technique ; et M. Sandmayer, fondé de pouvoirs, qui leur firent, en même temps qu'un cours sur la transformation de l'orge en malt, sur les différentes manipulations et transformations de ce malt pour arriver à la délicieuse bière « La Cigogne », visiter toutes les formidables installations de la brasserie. Tous furent émerveillés devant la propreté méticuleuse qui règne en maîtresse partout. Quelques dames reculant devant la visite des caves où la température de zéro degré apportait une sensation de saisissement vu le contraste avec la température extérieure, et ce fut bien dommage pour elles, car cette partie des brasseries où l'on peut suivre la fermentation du malt est certainement des plus intéressantes.

Cette visite terminée, M. Faivre invita tous les Francs-Comtois à se désaltérer et à déguster les produits « Cigogne », accompagnés de délicieux sandwiches. Cette réception eut lieu dans une immense salle nouvellement construite où le sympathique M. Decaux avait installé un bar, et où très ingénieusement avec des étiquettes « Cigogne » habilement disposées, les visiteurs étaient accueillis par cette inscription : « Vive les Francs-Comtois ».

En quelques mots, M. Ley, président, remercia M. Faivre et ses collaborateurs et leur dit combien ils étaient enchantés de cet accueil, comme tous étaient intéressés au plus haut point par cette visite dont ils emporteraient un souvenir tel qu'il leur serait impossible désormais de boire autre chose que la bière « La Cigogne ».

La délicieuse bière continua à couler à flots pendant encore longtemps, et ce ne fut pas elle qui manqua, mais les Francs-Comtois qui furent obligés de caler. Tous se séparèrent enchantés en remerciant M. Faivre de cette charmante et instructive réception.

Maintenant, le comité des Francs-Comtois informe ses membres, que par suite de la période des vacances, de nombreux départs de Casa de sociétaires, la société reprendra ses manifestations d'activité qu'à la rentrée, c'est-à-dire en octobre prochain et il souhaite à tous de bonnes vacances.

(*Les Annales coloniales*, 11 avril 1939)

MM. Bourrellis, président de la Société des Ports marocains* ; Orcel, administrateur des Brasseries du Maroc ; le colonel Claveau et le médecin-colonel Bonneau, sont arrivés à Dakar sur le *Chella*.

BRASSERIE DU MAROC
(*Le Temps*, 16 juin 1939)

Le bénéfice net de 1938 est de 3.689.596 francs contre 3.021.165 francs pour 1937. Le conseil proposera à l'assemblée du 28 juin de porter le dividende de 17 à 20. francs par actions et de 120 à 150 francs par part.

Publicité
(*La Voix de Meknès*, 5 et 12 août 1939)

Buvez JUDOR
l'orange elle-même en bouteille

Publicités
(*La Voix de Meknès*, 23 septembre 1939)

CITRON JUDOR
la boisson de qualité
un pur jus de citron

Buvez JUDOR
l'orange elle-même en bouteille

BRASSERIES DU MAROC
(*Le Temps*, 25 mai 1940)

L'assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1939 et voté un dividende de 22 francs par action et de 170 francs pour les parts. L'assemblée extraordinaire a approuvé l'élévation du fonds social de 12 millions à 19.500.000 francs par incorporation de réserves et répartition gratuite d'actions nouvelles à raison de cinq pour huit anciennes.

Publicité
(*La Voix de Meknès*, 20 juillet 1940, p. 2)



JUDOR
soda à l'orange

Groupement de la bière, de la glace et des eaux gazeuses au Maroc
(En formation)
(*La Vigie marocaine*, 20 février 1941)

Par décision en date du 12 février 1941, M. le directeur de la Production agricole, du Commerce, du Ravitaillement et de la Marine marchande a créé le Groupement de la bière, de la glace et des eaux gazeuses au Maroc.

Conformément à cette décision, tous les industriels dont l'activité se rattache au groupement sont convoqués en assemblée générale pour le mardi 25 février 1941, à 15 heures, au siège social du Comité central des industriels, 73, rue Gallieni, 3^e étage, Casablanca, où le groupement a élu provisoirement domicile.

Ordre du jour :
Création du Groupement de la bière, de la glace et des eaux gazeuses au Maroc ;
Communication des statuts.

Le président délégué :
Henri FAIVRE

SOCIÉTÉ DES BRASSERIES DU MAROC
(*BALO*, 4 mai 1942)

Société anonyme chérifienne au capital de 19.500.000 fr.

.....
Siège social. — Casablanca, avenue Pasteur. Correspondant en France : Société technique de brasserie (Sotecbra), société à responsabilité limitée au capital de 500.000 fr. Siège social : 13, rue Lafayette, Paris (9^e).

.....
But de l'insertion. — La présente insertion est faite en vue de l'introduction en Bourse des 75.000 actions nouvelles n^{os} 120001 à 195000.

Société des Brasseries du Maroc :
Un administrateur délégué,
JACQUES ORCEL,
demeurant à Casablanca,
faisant élection de domicile au siège social de la société, à
Casablanca.

Vu :
Société technique de brasserie,
13, rue La-Fayette, Paris (9^e) :
Le gérant,
Par procuration de la Société française de brasserie,
société anonyme:
CHRISTIAN MONNIER.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

—————
ACTIONS

—————
VALEURS DIVERSES.

—————
SOCIÉTÉ DES BRASSERIES DU MAROC
(BALO, 29 juillet 1944)

.....
Objet de l'insertion. — La présente insertion est faite en vue :
1° De l'émission. et de la cotation éventuelle des 195.000 actions nouvelles représentant l'augmentation du capital, dont il est question ci-dessus ;
2° De la négociation et de la cotation des droits de souscription afférents aux 195.000 actions nouvelles dont la souscription est réservée aux porteurs des 195.000 actions actuelles et 6.000 parts de fondateur ;
3° De la négociation et de la cotation des « bons de droits » d'actionnaires et porteurs de parts empêchés qui seront délivrés aux actionnaires et porteurs de parts qui n'auront pu participer à la présente augmentation de capital.
La publication relative à l'augmentation de capital faisant l'objet de la présente notice, est faite au *Bulletin officiel du Protectorat de la République française au Maroc*, n^o 1761 du 26 juillet 1946.

Société des Brasseries du Maroc :
Un administrateur délégué,
JACQUES ORCEL,
demeurant à Casablanca,
faisant élection de domicile au siège social de la société, à
Casablanca.

Vu :
Société technique de brasserie,
13, rue La-Fayette, Paris (9^e) :
Le gérant,
Par procuration de la Société française de brasserie,
société anonyme:

CHRISTIAN MONNIER.

L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES
(*Climats*, 28 septembre 1946)

Brasseries du Maroc. — La société a décidé de reporter du 15 septembre au 15 octobre la date de clôture de l'augmentation de capital en cours.

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

Sté DES BRASSERIES DU MAROC
Augmentation de capital
(*La Vigie marocaine*, 11 janvier 1947)

A — Aux termes d'une délibération en date du 5 juin 1946, l'assemblée générale extraordinaire de la Société des Brasseries du Maroc, société anonyme au capital de 19.500.000 francs, dont le siège est à Casablanca, avenue Pasteur, a décidé que ledit capital serait augmenté de 19.500.000 francs pour être porté à 39.000.000 francs par l'émission de 195.000 actions d'un montant nominal de 100 francs chacune, outre une prime de 150 fr. par titre.

En outre, la même assemblée a autorisé le conseil à augmenter le capital pour le porter jusqu'à soixante-dix-huit millions de francs et à émettre des obligations jusqu'à concurrence du montant nominal de quarante millions le tout, aux conditions plus amplement fixées en la dite délibération.

.....
B. — Suivant acte reçu le 13 décembre 1946 par M^e FLORI, notaire à Casablanca. M. Henri FAIVRE, agissant comme délégué authentique du conseil d'administration de la Société des Brasseries du Maroc, a déclaré que les 195.000 actions de 100 francs chacune qui étaient à souscrire en numéraire pour parvenir à l'augmentation de capital de 19.500.000 fr., dont s'agit, ont été entièrement souscrites par 5.878 personnes ou sociétés.

Et qu'il a été versé en espèces par chaque souscripteur une somme égale au montant de leur souscription, soit cent fr. par action, plus une prime de 150 fr. par action qui représente au total, tant pour l'action que pour la prime, une somme globale de 48 750.000 fr. déposée dans les caisses de l'agence à Casablanca du Crédit Lyonnais.

À cette déclaration est annexé un état contenant les énonciations prescrites par la loi.

.....
Pour extrait et mention :
J[oseph] BONAN, avocat.

1947 (décembre) : CRÉATION DE LA
SOCIÉTÉ DES BRASSERIES DU NORD MAROCAIN (BRANOMA), à Fès
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/BRANOMA.pdf

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

ACTIONS

VALEURS DIVERSES.

SOCIÉTÉ DES BRASSERIES DU MAROC (BALO, 9 février 1948)

Société anonyme chérifienne au capital de 39 millions de francs.

Registre du commerce : Casablanca n° 847.

Régime légal : société anonyme constituée sous le régime de la législation chérifienne.

Siège social : Casablanca, avenue Pasteur.

Correspondant en France : Société française pour l'industrie en Afrique (SOFRINA), société à responsabilité limitée au capital de 100.000 F. Siège social : 13, rue La Fayette, Paris.

Statuts. — Statuts reçus par M^e Moyne, notaire à Paris, le 25 septembre 1919, modifiés par les assemblées générales extraordinaires des 8 janvier 1921, 30 août 1921, 30 juillet 1928, 25 octobre 1933, 17 mai 1940, 30 octobre 1942, 5 juin 1946 et 28 décembre 1946.

Les statuts ont été publiés *in extenso* dans le *Bulletin des annonces légales obligatoires* du 18 avril 1927, les modifications survenues dans ceux des 9 juin 1940, 4 mai 1942, 25 février 1946.

Il est précisé que depuis le 29 juillet 1946, date de la dernière insertion au *Bulletin des annonces légales obligatoires*, les assemblées générales extraordinaires des 5 juin 1946 et 28 décembre 1946 ont adopté les modifications suivantes aux statuts de la société :

Capital.

Article 7 (nouveau texte). — Le capital social est fixé à 39 millions de francs ; il est divisé en 390.000 actions de 100 F chacune, entièrement libérées, dont 195.000 actions portant les numéros 195001 à 390000 formant l'augmentation de capital décidée par délibération de l'assemblée générale des actionnaires du 5 juin 1946.

« Article 8 (2^e alinéa). — Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social d'une somme de 39 millions de francs pour le porter à 78 millions de francs par l'émission d'actions de numéraire, avec ou sans prime, et sur ses seules délibérations en une ou plusieurs fois aux époques et dans les proportions qu'il jugera convenables, sous les conditions et modalités qu'il avisera lors de chaque émission et lui donne tous pouvoirs et autorisations nécessaires à cet effet. »

(Le reste de l'article sans changement.)

Obligations.

Article 17 (nouveau texte). — I. — Il ne peut être créé d'obligations qu'avec l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires, ainsi qu'il est dit à l'article 39 ci-après.

« Cependant, le conseil d'administration est, dès à présent, autorisé à créer et à émettre des obligations jusqu'à concurrence d'un montant nominal de 40 millions de francs et ce, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, aux époques et dans les proportions qu'il avisera, sous les conditions et modalités qu'il jugera convenable, notamment quant au type des obligations, le taux d'intérêt, l'époque et le mode de remboursement, les garanties réelles ou autres pouvant y être attachées, leur

convertibilité éventuelle en actions, le droit de préférence à leur souscription au profit des actionnaires et des porteurs de parts bénéficiaires, ainsi que les modalités d'exercice de ce droit et, d'une façon générale, toutes autres conditions de chaque émission.

« Les obligations peuvent être nominatives ou au porteur, au choix de l'obligataire ; ces titres sont signés comme les actions.

« La cession des obligations au porteur s'opère par la simple tradition du titre.

« La transmission des obligations nominatives a lieu, conformément aux stipulations des paragraphes 2, 3 et 4 de l'article 43.

« II. — Les souscripteurs et propriétaires ultérieurs de toutes obligations émises soit par décisions de l'assemblée générale, soit par délibération du conseil d'administration, soit de plein droit et du seul fait de la souscription et de la possession, à un titre quelconque, d'une ou plusieurs obligations, seront réunis en association civile, soumise aux présentes dispositions édictées à titre de condition essentielle du placement des obligations et à laquelle ils adhèrent *ipso facto* sans restriction ou réserve.

« Cette association a pour objet de mettre en commun, réunir ou centraliser, dans l'intérêt des obligataires comme de la société émettrice, l'exercice des droits, actions et garanties attachés aux obligations, en sorte que cette association pourra seule, à l'expiration des obligations individuellement, sauvegarder et faire valoir par tous moyens les droits, actions et garanties, en obtenir de nouveaux et conclure avec la société émettrice tous traités et toutes conventions qui uniraient pour effet soit de les augmenter, soit de les modifier et diminuer de quelque manière que ce soit,

« :III. — L'association prendra la dénomination de l'Association des obligataires de la Société des brasseries du Maroc, suivie de l'indication du taux d'intérêt et de l'année d'émission; son siège est fixé à Casablanca, avenue Pasteur, dans l'immeuble de ladite société. Elle sera administrée par deux administrateurs nommés et révoqués par l'assemblée générale des obligataires et peuvent être choisis même en dehors de ceux-ci.

« La durée de leurs fonctions est illimitée. »

Les administrateurs en exercice seront investis des pouvoirs les plus étendus pour représenter l'association vis-à-vis de la société débitrice et vis-à-vis des tiers.

« IV — lorsqu'il y aura lieu de les réunir, les obligataires seront convoqués en assemblée générale, soit par les administrateurs de l'association ou l'un d'eux, soit par le conseil d'administration de la société débitrice, soit enfin sur la demande d'obligataires possédant au moins le dixième des obligations en circulation.

« Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents, chaque obligataire ayant autant de voix qu'il possède et représente d'obligations, sans limitation.

« L'assemblée générale délibère et statue souverainement sur toutes les questions intéressant l'Association qui sont indiquées dans l'avis de convocation.

« V. — Toutes contestations entre la société débitrice et l'Association seront soumises à la juridiction des tribunaux compétents au siège de l'Association. »

Objet. — La société a pour objet :

La fabrication et la vente, soit au Maroc, soit en France ou les pays étrangers, de la bière et de tous les produits qui en dérivent.

L'achat et la vente de céréales et de produits servant à l'exploitation de cette industrie.

La création, l'acquisition, la location, l'exploitation et la vente de tous établissements de malterie ou de commerce ou industries similaires ou connexes.

L'étude, la recherche, la prise, l'acquisition, sous toutes les formes, l'apport, le dépôt, la session et l'exploitation directe ou indirecte de tous brevets, marques et procédés, l'acquisition, la concession, l'apport et l'exploitation également directe ou indirecte de toutes licences de brevets.

Toutes opérations accessoires.

Durée de la société. — 99 ans (quatre-vingt-dix-neuf) à dater du jour de constitution, soit le 10 octobre 1919.

Capital social. — Fixé à 39 millions de francs, divisé en 390.000 actions de 100 F chacune, entièrement libérées.

Assemblées générales. — L'assemblée générale annuelle se tient dans les six mois qui suivent la clôture de chaque exercice.

Les assemblées ordinaires et extraordinaires se réunissent au jour, heure et lieu fixés par le conseil d'administration et sont convoquées par un avis inséré dans un des journaux d'annonces légales du lieu du siège social, vingt jours au moins avant la réunion pour les assemblées générales ordinaires et dix jours au moins avant la réunion pour les assemblées extraordinaires et, en outre, dans un des journaux d'annonces légales de la ville où l'assemblée doit se tenir, si la réunion doit avoir lieu ailleurs qu'au siège social,

Les deuxièmes et troisièmes assemblées extraordinaires sont convoquées au moyen des deux insertions prescrites par la loi, faites à quinze jours d'intervalle, tant dans le Bulletin des annonces légales obligatoires, que dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social, et pour le cas où la réunion ne se tiendrait pas au siège social dans un des journaux d'annonces légales de la ville où l'assemblée devrait avoir lieu, lesdites insertions reproduisant l'ordre du jour et indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. Ces assemblées peuvent se tenir dès le quatrième jour qui suivra la seconde insertion.

Conseil d'administration. — La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et de dix membres au plus, pris parmi les actionnaires et nommés par l'assemblée générale.

Les administrateurs reçoivent des jetons de présence. Ils ont droit, en outre, à des allocations sous forme de parts dans les bénéfices, ainsi qu'il est indiqué ci-après.

Une allocation fixe peut être allouée à un ou plusieurs administrateurs.

.....
Parts de fondateur. — Il a été créé 6.000 parts de fondateur sans fixation de valeur nominale, donnant droit chacune à 1/6.000^e du tiers des bénéfices nets de la société, après les prélèvements, affectations et reports ci-dessus mentionnés et, en cas de liquidation de la société, à 1/6.000^e du tiers de l'actif dans les conditions ci-dessus-rappelées.

En cas d'augmentation du capital social, par la création d'actions à souscrire en numéraire, 10 p. 100 des actions émises seront mises à la disposition du conseil d'administration ; les propriétaires des actions au moment où se fera cette augmentation, à l'exception de ceux qui n'auront pas effectué les versements exigibles, ont un droit de préférence à la souscription des deux tiers du surplus des actions nouvelles dans la proportion du nombre d'actions que chacun possédera alors ; les porteurs de parts bénéficiaires ont un droit de préférence à la souscription de l'autre tiers, également dans la proportion du nombre de parts que chacun possédera alors.

Obligations. — À la date du 15 juin 1947, 4.516 obligations de 1.000 F 5 p. 100 restaient encore en circulation sur l'emprunt de 8 millions de francs émis en 1930.

AUGMENTATION DE CAPITAL

Avis pour l'exercice du droit de préférence.

MM. les actionnaires et porteurs de parts de fondateur de la Société des brasseries du Maroc, société anonyme chérifienne au capital d 39 millions de francs, dont le siège social est à Casablanca, avenue Pasteur, sont avisés que, par délibération en date du 26 septembre 1947, le conseil d'administration de ladite société a décidé, en conformité des pouvoirs à lui conférés par l'article 8 des statuts, d'augmenter le capital social d'une somme de 39 millions de francs marocains par l'émission de 390.000 actions d'un

montant nominal de 100 F marocains chacune, outre une prime de 300 F marocains par titre, le tout payable intégralement à la souscription.

Ces actions seront émises coupon n° 32 attaché, avec jouissance du 1^{er} janvier 1948, tant pour le premier dividende que pour le superdividende, et assimilées aux actions anciennes à compter du 1^{er} janvier 1948, point de départ de l'exercice 1948. Elles seront soumises à toutes les dispositions des statuts.

La souscription est ouverte du 16 février au 16 mars 1948 inclusivement.

En conformité de l'article 8 des statuts, elle est réservée par préférence et à titre irréductible :

Au conseil d'administration à concurrence de 10 p. 100 du montant de l'augmentation ;

Pour le surplus, aux propriétaires des actions anciennes et aux propriétaires des parts de fondateur, respectivement dans la proportion des deux tiers pour les premiers et d'un tiers pour les seconds, et dans la proportion du nombre de titres possédés par chacun d'eux

Ce droit de souscription irréductible devra être exercé par les bénéficiaires, à peine de déchéance, dans le délai susindiqué.

Le droit préférentiel de souscription, en ce qui concerne les actions, s'exercera à raison de trois actions nouvelles pour cinq actions anciennes.

Toutefois, les porteurs de deux actions anciennes auront la faculté de souscrire une action nouvelle.

Les porteurs de trois actions anciennes auront la faculté de souscrire une action nouvelle.

Les porteurs de quatre actions anciennes auront la faculté de souscrire deux actions nouvelles.

Cette faculté s'appliquant également suivant le même barème aux propriétaires d'un nombre d'actions supérieur à cinq pour la fraction non multiple de cinq possédée par eux.

L'exercice de la souscription aura lieu :

Pour les actions nominatives, sur présentation des certificats nominatifs qui recevront une estampille constatant l'exercice du droit de souscription, ou contre remise de bons de souscription délivrés sur leur demande aux titulaires de certificats nominatifs, désireux de négocier leurs droits de souscription :

Pour les actions au porteur, contre remise soit du coupon n° 30, soit de certificats de droits délivrés par la C. C. D. V. T. pour ceux des titres qui y sont déposés.

Le droit préférentiel de souscription, en ce qui concerne les parts de fondateur, s'exercera à raison de 39 actions nouvelles pour deux parts de fondateur.

Contre remise du coupon n° 29, donnant droit à 19 actions et du coupon n° 30, donnant droit à une demi-action, les intéressés devant présenter ensemble deux coupons n° 30 pour obtenir une action nouvelle.

Le droit de souscription à titre irréductible sera négociable dans les mêmes conditions que les actions ou les parts et sera coté à la cote officielle de la Bourse de Paris et à l'Office de compensation des valeurs mobilières, à Casablanca, il devra être exercé par ces bénéficiaires, sous peine de déchéance, avant l'expiration de la période de souscription.

Ceux des propriétaires d'actions ou des porteurs de parts qui n'auraient pas un nombre suffisant de titres pour obtenir des actions sur les bases ci dessus dans la nouvelle émission pourront se réunir pour exercer leur droit, sans qu'il puisse, en aucun cas, résulter de ce fait une souscription indivise.

Les propriétaires d'actions anciennes et porteurs de parts de fondateur pourront également souscrire, à titre éventuel et réductible, un nombre supplémentaire d'actions nouvelles qu'ils indiqueront sur leur bulletin en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leur droit de préférence à titre irréductible. À ces dernières souscriptions

seront attribuées celles des 390.000 actions nouvelles de 100 F marocains qui n'auraient pas été absorbées par l'exercice du droit de souscription à titre irréductible.

La répartition sera faite au prorata du nombre des actions dont les droits auront été utilisés à l'appui des souscriptions à titre irréductible sans que le nombre des actions attribuées à chaque souscripteur puisse jamais dépasser celui des actions demandées par lui.

Lors de la souscription, il devra être versé pour chaque action souscrite, tant à titre irréductible que réductible, la somme de 100 F marocains représentant la totalité du capital nominal et la totalité de la prime.

Les sommes versées sur les souscriptions à titre irréductible et se trouvant disponibles après la répartition seront remboursées sans intérêt à Casablanca.

L'attention des souscripteurs considérés comme personnes étrangères est attirée sur la réglementation affectant leur souscription tant à titre irréductible que réductible à laquelle il leur incombe exclusivement de se conformer, en vue d'obtenir de l'Office marocain des changes à Rabat toutes dérogations et autorisations nécessaires, dont ils auront à justifier à peine de rejet de ces souscriptions.

La société se réserve un délai de douze mois à compter de l'assemblée de vérification pour l'impression et la délivrance des nouveaux titres.

Les souscriptions accompagnées des versements seront reçues au siège social de la société, avenue Pasteur, à Casablanca, et à l'agence de Casablanca du Crédit lyonnais.

Les porteurs domiciliés en France pourront remettre leur bulletin de souscription appuyé des fonds correspondant au prix de souscription, au plus tard le 16 mars 1948 au Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris, en vue de leur transmission à Casablanca pour le compte de ces porteurs.

Objet de l'insertion. — La présente insertion est faite en vue:

1° De l'émission et de la cotation éventuelle des 390.000 actions nouvelles représentant l'augmentation de capital dont il est question ci-dessus ;

2° De la négociation et de la cotation des droits de souscription afférents aux 390.000 actions neuves dont la souscription est réservée aux porteurs des 390.000 actions actuelles et 6.000 parts de fondateur.

La publication relative à l'augmentation de capital faisant l'objet de la présente notice est faite au *Bulletin officiel du protectorat de la République française au Maroc*, n° 1811, du 6 février 1918.

Société des brasseries du Maroc
Un administrateur délégué,
JACQUES ORCEL, demeurant à Casablanca, faisant élection
de domicile au siège social de la société, à Casablanca.

Société française pour l'industrie en Afrique,
13, rue La-Fayette, Paris 9^e
Le gérant, JEAN MERLEAU-PONTY,
14, avenue Romain-Grimoux. Savigny-sur-Orge (S.-et-O.).

Bilan au 31 décembre 1946.

ACTIF	
Frais de constitution et augmentation de capital	1 00
Frais de premier établissement	1 00
Terrains	1.071.365 43
Constructions	2.132.559 60
Matériel et outillage	1 00
Camions, autos et matériel de livraisons	1 00
Futaille	1 00
Mobilier	1 00
Matériel de cafetiers	1 00
Portefeuille	2.001.001 00
Approvisionnements généraux	14.619.040 75
Matières premières	57.984.592 15
Stocks de produits fabriqués	7.232.993 80
Clients	851.011 85
Débiteurs divers	1.251.127 60
Avances à fournisseurs	15.400.309 85
Caisse et banques	50.914.648 85
Disponible à court terme (fonds d'État)	3.294.175 00
Prime de remboursement obligations	270.960 00
Comptes d'ordre et divers	917.249 20
	157.941.041 10
PASSIF	
Capital	99.000.000 00
Emprunt obligations 5 p. 100	4.516.000 00
Réserve légale	1.950.000 00
Réserve extraordinaire (prime augmentation de capital 1946)	29.250.000 00
Provision pour créances douteuses	450.000 00
Provision pour renouvellement matériel, outillage et stocks	13.200.000 00
Fonds de prévoyance	13.000.000 00
Assurance groupe du personnel	3.000.000 00
Créditeurs divers	18.795.720 50
Fournisseurs	16.118.947 90
Coupons restant à payer	5.648.354 10
Comptes d'ordre et divers	2.481.346 35
Profits et pertes :	
Report 1945 :	774.412 00
Bénéfices 1946 :	9.756.260 25
	10.590.672 25
	157.941.041 10

Le bilan au 31 décembre 1946 est le dernier bilan publié, les comptes relatifs à l'exercice 1946 avant été soumis et approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 1947.

Certifié conforme et véritable :

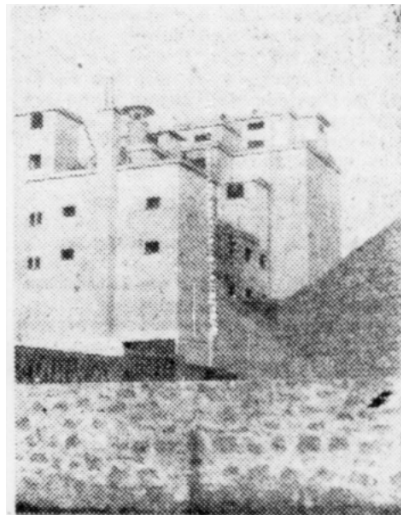
Société des brasseries du Maroc
Un administrateur délégué,
JACQUES ORCEL, demeurant à Casablanca, faisant élection
de domicile au siège social de la société, à Casablanca.

Société française pour l'industrie en Afrique,
13, rue La-Fayette, Paris .9-
Le gérant, JEAN MERLEAU-PONTY,
14, avenue Romain-Grimoux. Savigny-sur-Orge (S.-et-O.).

DANS LA LÉGION D'HONNEUR
(*La Vigie marocaine*, 3 février 1949)

Nous avons appris avec plaisir la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur, de M. André Sipeyre, colon au Fouarat, fils et beau-fils de M^{me} et M. Charbonnier, administrateur des Brasseries du Maroc.
Nos vives félicitations.

À TRAVERS CASABLANCA
Vision du Sud
(*La Vigie marocaine*, 3 mars 1949)



(Photo Verdy)

Ce n'est pas une casbah..., mais bien une malterie que les Brasseries du Maroc viennent de faire construire au voisinage immédiat de leur usine, afin d'augmenter et d'améliorer leur production de bière.

Correspondant en France : Société française pour l'industrie en Afrique (SOFRINA), 13, rue La-Fayette, PARIS (9^e),

Capital. — Société anon. chérifienne, fondée le 10 octobre 1919, actuellement au capital de 335 millions de fr. en 1.340.000 act. de 250 fr. libérées.

Dividendes. — 1947 20 fr. ; 1948 : 22 fr. ; 1949 : 35 fr.

Objet. — La fabrication et la vente de la bière et de tous produits qui en dérivent (boissons gaz., jus de fruits, glace, acide carbonique). — Usines Brasserie et Malteries à Casablanca. — Entrepôts à Rabat, Port-Lyautey, Oued-Zem, Marrakech, Safi, Mazagan. — Fabrique de jus de fruits à Port-Lyautey.

Conseil. — MM. Gaston Gradis, présid. ; Philippe Kreiss [Brasserie de la Meuse], vice-présid. ; R. Gaston-Dreyfus et J. Orcel, admin. dél. ; A[lphonse] Charbonnier [adm. Carrières marocaines], Henri Faivre, Christian Monnier [Neuflize], Louis Pierre [BGI], Anathase Roudy [BPPB], Louis Sicot [BNCI-A].

BRASSERIES DU MAROC

(*L'Information financière, économique et politique*, 31 juillet 1951)

Les perspectives pour la campagne 1951 sont satisfaisantes, d'autant plus que la clientèle disposera sans doute d'un pouvoir d'achat plus élevé du fait de récoltes abondantes.

L'effort d'équipement entrepris par la Société depuis la fin de la guerre a atteint son intensité maximum en 1950. C'est ainsi qu'elle a terminé presque complètement son usine de Rabat, sa malterie de Casablanca, le montage l'embouteillage de Casablanca et qu'elle a entrepris l'installation du nouveau bac de 30 tonnes de glace à Marrakech et la dernière partie des caves de fermentation de Casablanca ; elle a, en outre, achevé la construction de l'usine de Fez de sa filiale « Brasseries du Nord-Marocain ».

La production de glace de la Société pour l'ensemble du Maroc est en progrès, ainsi que ses ventes de sodas au jus d'orange naturel.

Le général Guillaume a visité ce matin
deux importants établissements industriels :
Les Chaux et Ciments et les Brasseries du Maroc
(*La Vigie marocaine*, 4 mars 1952)

TÉMOIGNANT de l'intérêt qu'il porte au développement de l'industrie au Maroc, le général Guillaume est venu, aujourd'hui, à Casablanca, où il a longuement visité dans la matinée deux affaires qui n'ont de commun que leur importance : la première, en effet, est la Société des Chaux et Ciments, la deuxième, les Brasseries du Maroc.

C'est à 9 heures que le général Guillaume, qui était accompagné d'un certain nombre de personnalités de Rabat, a été accueilli aux anciens droits de porte par M. Boniface, chef de Région.

Aux côtés du général Guillaume, on reconnaissait notamment M. Fines, directeur du cabinet civil, le commandant de Saint-Marc, M. Lefaire.

.....

Aux Brasseries du Maroc

Le général Guillaume se rendit alors, en fin de matinée, aux Brasseries du Maroc, où il fut reçu, à l'entrée de l'usine, par MM. Gaston Gradis, président du conseil

d'administration, Henri Faivre, administrateur délégué, Louis Sicot, administrateur, Thuillier, directeur, et Vion, directeur technique.

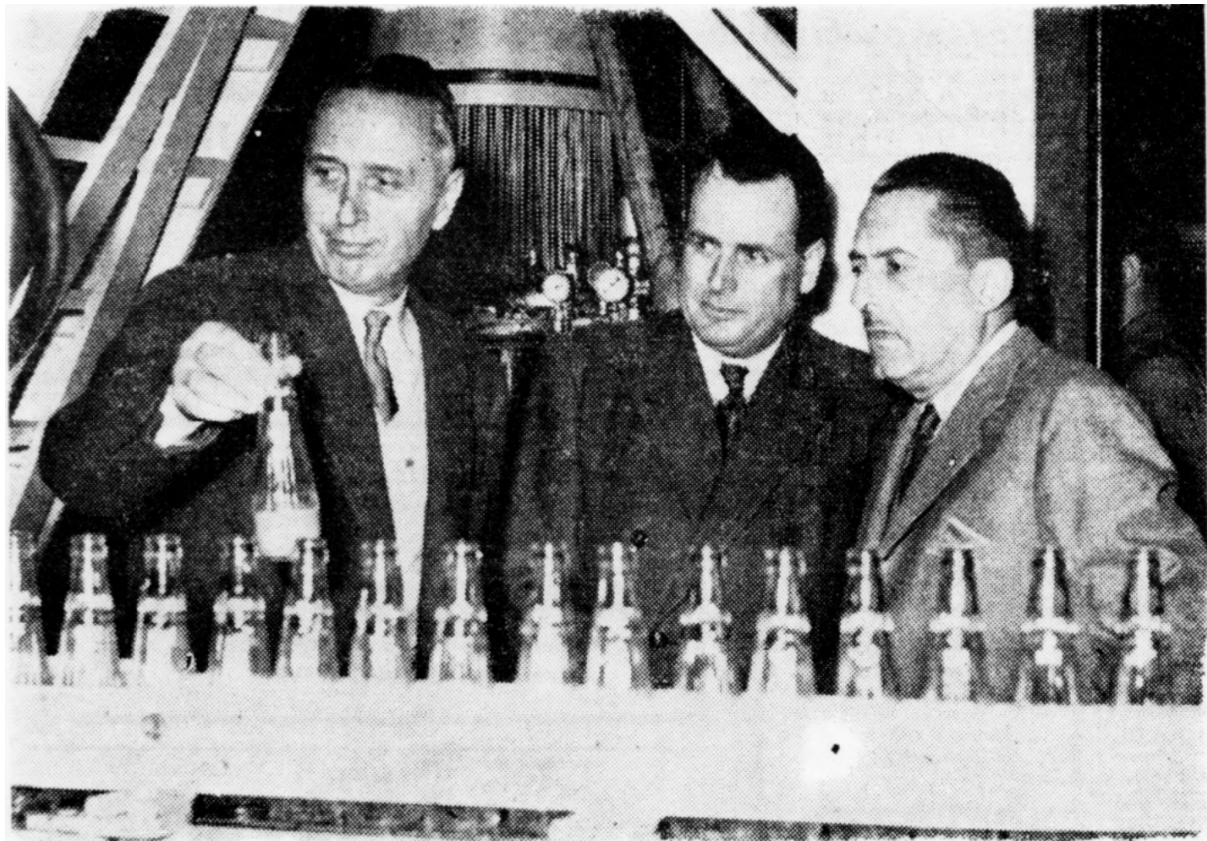
Un large exposé technique fut fait par MM. Gradis et Faivre au Résident général et aux nombreuses personnes qui l'accompagnaient. Ils rappelèrent les modestes origines de l'affaire en 1919, qui connut bientôt un rapide développement. Jusqu'en 1930, date à laquelle un certain ralentissement des affaires se prolongeant jusqu'à la guerre, précéda, à l'issue de celle-ci, un nouveau développement.

Dotées d'installations particulièrement modernes, d'une capacité sans cesse accrue, qui atteint aujourd'hui 350.000 hectolitres de bière, les usines devaient encore étendre leur activité à la fabrication de la glace qui atteint aujourd'hui 120 tonnes par jour et à la fabrication de boissons nouvelles correspondant à un marché élargi. C'est ainsi qu'à Port-Lyautey a dû être ouverte une usine spéciale consacrée uniquement, près des grandes régions productrices d'oranges, à la fabrication du Judor.

Mais des usines annexes ont été également créées à Rabat, Marrakech, Oued-Zem, Safi et Mazagan, où sont installées des stations d'embouteillage et où la production de glace, boissons gazeuses et jus de fruits est importante.

Enfin, à Fès, une brasserie produit 60.000 hectolitres de bière. Le général Guillaume félicita vivement la direction des Brasseries du Maroc pour l'effort intéressant qu'elle a fourni dans le domaine industriel qui lui permet de rivaliser avantageusement avec les meilleures installations françaises puis, c'est par une coupe de champagne que se termina cette intéressante visite des Brasseries du Maroc.

La visite du général Guillaume aux Brasseries du Maroc
(*La Vigie marocaine*, 5 mars 1942)



Nous avons relaté dans nos dernières éditions d'hier les visites que le général Guillaume a faites dans la matinée , de deux grands établissements industriels de Casablanca : la Société des Chaux et Ciments et les Brasseries du Maroc, où a été pris notre cliché. Le Résident général s'est vivement intéressé aux diverses activités de cette importante firme : l'ancienne malterie d'une capacité de production de 30.000 quintaux, la nouvelle malterie, d'une production annuelle double ; les salles de brassage, cuves de fermentation et de garde, ateliers d'embouteillage permettant une production de 350.000 hectolitres de bière ; l'installation frigorifique qui fournit à la consommation 120 tonnes de glace par jour ; enfin la fabrication et la livraison de boissons gazeuses et jus de fruits, comme le Judor, dont le succès auprès des consommateurs a nécessité la construction d'une usine spéciale à Port-Lyautey, près des centres de production d'oranges.

On reconnaît sur notre cliché le général Guillaume, écoutant les explications techniques que lui donnent MM. Faivre et Vion devant la chaîne d'embouteillage du Judor.

À TRAVERS LES SOCIÉTÉS
(*La Vigie marocaine*, 5 mars 1952)

Brasseries du Maroc. — Les ventes enregistrées en 1951 s'inscrivent en progrès par rapport à l'année précédente. Bien que les comptes ne soient pas encore arrêtés, il apparaîtrait que le bénéfice net sera supérieur à celui de 1950, lequel s'élevait à 103 millions 263.536 fr.

Le programme d'équipement et de modernisation entrepris depuis plusieurs années a été achevé en 1951. Il comportait notamment la construction de l'usine de Rabat, de la malterie de Casablanca et le montage de l'embouteillage Casablanca.

Publicité
(Le Petit Marocain, 10 juillet 1952)

JUDOR ...boisson saine par excellence !

LES BRASSERIES DU MAROC « LA CIGOGNE » dont les USINES de CASABLANCA et des villes de l'intérieur fabriquent le JUDOR, précisent à leurs fidèles consommateurs,

QUE : **JUDOR** ne contient ni extrait, ni concentré, ni colorant

JUDOR est au **JUS NATUREL D'ORANGE** additionné de sucre et d'eau légèrement gazéifiée.

Il a fallu 2.000 tonnes d'oranges pour assurer le stock de JUS de l'année 1952

L'EAU utilisée dans le JUDOR est **FILTÉE, ADOUCIE, STÉRILISÉE**
(procédé « ACTI » et « Philippe et Pain »)

JUDOR est, enfin, **PASTEURISÉ**

En consommant JUDOR, on a la garantie d'un produit **NATUREL** qui conserve les qualités du fruit : sels minéraux, vitamines, goût exquis des oranges marocaines.

HYGIÉNIQUE : grâce à la stérilisation de l'eau utilisée, et à la pasteurisation après embouteillage, JUDOR est exempt de toute impureté.

UNE EXPÉRIENCE à faire : comparez JUDOR avec le JUS d'une orange pressée additionnée d'eau gazeuse un peu sucrée... vous retrouverez dans l'un et l'autre, le goût et le parfum **NATUREL** de l'ORANGE.

JUDOR... boisson saine par excellence !

LES BRASSERIES DU MAROC « LA CIGOGNE » dont les USINES de CASABLANCA et des villes de l'intérieur fabriquent le JUDOR, précisent à leurs fidèles consommateurs QUE :

JUDOR ne contient ni extrait, ni concentré, ni colorant

JUDOR est au JUS NATUREL D'ORANGE additionné de sucre et d'eau légèrement gazéifiée.

Il a fallu 2.000 tonnes d'oranges pour assurer le stock de JUS de l'année 1952

L'EAU utilisée dans le JUDOR est FILTÉE, ADOUCIE, STÉRILISÉE

JUDOR est, enfin, PASTEURISÉ

En consommant JUDOR, on a la garantie d'un produit NATUREL qui conserve les qualités du fruit : sels minéraux, vitamines, goût exquis des oranges marocaines.

HYGIÉNIQUE : grâce à la stérilisation de l'eau utilisée, et à la pasteurisation après embouteillage, JUDOR est exempt de toute impureté.

UNE EXPÉRIENCE à faire :

comparez JUDOR avec le JUS d'une orange pressée additionnée d'eau gazeuse un peu sucrée... vous retrouverez dans l'un et l'autre, le goût et le parfum NATUREL de l'ORANGE.

Un fruit dans une bouteille
(*La Vigie marocaine*, 15 juillet 1952)

Les oranges marocaines ont une réputation qui, à juste titre, les met au premier rang de nos produits agricoles d'exportation. Au cours de ces dernières années, producteurs et exportateurs se sont heurtés de plus en plus à la concurrence des oranges espagnoles dont les cours sont bien souvent inférieurs. Il restait donc à trouver de nouveaux débouchés pour la production des orangeries marocaines. Avec la consommation locale qui s'accroît sans cesse, les Brasseries du Maroc ont participé à la solution du problème.

Les oranges du Rharb et de Berkane sont, en effet, utilisées pour la fabrication du JUDOR. La saison de ces fruits étant de courte durée, les Brasseries du Maroc ont trouvé le moyen de nous en faire profiter à longueur d'année en mettant pratiquement et économiquement leur jus en bouteille. Il nous a paru intéressant de documenter nos lecteurs sur les procédés de fabrication qui permettent à une industrie marocaine de nous fournir une boisson saine par excellence.

Les Brasseries du Maroc ont un département spécialement chargé de l'achat et du traitement des oranges. Dès le début de la saison, les camions chargés de fruits sont acheminés des lieux de production vers l'usine de Port-Lyautey qui est pourvue d'une installation ultramoderne. Les oranges sont pressées mécaniquement, le jus ainsi extrait est tamisé pour en exclure pépins et pulpes ; il est ensuite désaéré sous vide de 30 cm. de mercure afin d'éviter l'oxydation de certains éléments constitutifs du jus qui, à la longue, en transformeraient le goût.

Le jus est ensuite flash-pasteurisé, c'est-à-dire, soumis à une pasteurisation ultra-rapide qui, sans en altérer le goût, comme dans l'ancienne méthode de pasteurisation, détruit tous les germes fermentescibles en même temps que les enzymes pectiques, empêchant ainsi celles-ci de poursuivre leur action, c'est-à-dire de coaguler les pectines contenues dans le jus, coagulation qui aurait pour conséquence désagréable la formation de grumeaux d'aspect gélatineux. La flash-pasteurisation a comme autre avantage sur la pasteurisation utilisée autrefois celui de conserver intacte la plupart des vitamines contenues dans le jus de fruit frais.

Après ces premiers traitements, le jus d'orange est soutiré à chaud dans des boîtes métalliques d'un fer-blanc spécial ; ces boîtes sont serties, puis ramenées dans des courants d'eau froide, à la température normale.

C'est dans ces boîtes de 4 l. 150 environ qu'est stocké le jus d'orange qu'on utilisera au fur et à mesure de la fabrication du JUDOR dont le volume est fonction de la demande du consommateur.

Ajoutons que pour éviter toute altération du goût du jus, les boîtes sont conservées en chambres frigorifiques.

Voyons maintenant la fabrication du JUDOR : chaque bouteille reçoit une dose de jus équivalent au jus d'une belle orange. On y ajoute ensuite de l'eau légèrement gazéifiée additionnée de sucre. Cette eau est filtrée, adoucie et stérilisée par les procédés connus ACFI et PHILIPPS et PAIN. Les bouteilles de JUDOR sont ensuite pasteurisées, ce qui assure la destruction totale des impuretés organiques. En conclusion, les consommateurs du JUDOR ont la garantie d'un produit naturel qui conserve la plupart des qualités du jus pur (sels minéraux, vitamines, etc.) et hygiéniques grâce à la stérilisation de l'eau utilisée et grâce à la pasteurisation après mise en bouteille. Le JUDOR, produit essentiellement marocain, est donc bien une boisson saine par excellence.

CASABLANCA
LE DÉVELOPPEMENT PRODIGIEUX D'UNE VILLE
EN PLEINE FIÈVRE DE CROISSANCE
(*Réalités*, juin 1953)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Casablanca-1953.pdf

.....
la Société des Brasseries du Maroc, création de la banque Gaston-Dreyfus, qui date de 1920, possède dans le pays un monopole entier, sept usines, des filiales, et à Casa même une brasserie, deux malteries, une fabrique de glaces et une autre de boissons gazeuses. qui emploie 460 ouvriers et a produit, en 1952, 280.000 hectolitres — ce qui, en France, ferait d'elle la seconde brasserie métropolitaine (pour la glace, les Brasseries du Maroc représentent 55 % de la puissance installée, et alimentent 65 % du marché marocain)...

.....
Les vieux Marocains sont très conscients d'avoir fait le Maroc et pensent assez généralement que les jeunes ne sont pas bons à grand-chose, sinon à souhaiter l'intervention des pouvoirs publics dans leurs affaires, pour conférer à celles-ci plus de commodité. Ils sont très laborieux et résolument anti-dirigistes. Quand on s'aventure à parler devant lui d'une simple réglementation de consignation, M. Faivre, directeur général des Brasseries du Maroc, bondit.

Société des Brasseries du Maroc
[Desfossés 1956/1901-1902]

Gradis (Henri)(*Sochépar*), 1759 (pdt Comptoir frs du Maroc), 1902 (Brasseries du Nord-Marocain), 1905 (SOBOA), 1907 (Bracodi).

Kreiss (Philippe)[1887-1963][ép. Germaine Peugeot > François (ép. Suzanne Odier) > dir. techn. Brass. Meuse], 1127 (Glaenger-Spicer), 1894 (adg Brasseries de la Meuse), 1901 (Brasseries du Maroc), 1902 (Brasseries du Nord marocain), 1905 (Brasseries de l'ouest africain), 1907 (Brasseries de la Côte-d'Ivoire)[+ Coproa (conserv. ananas en Guinée)].

Gaston-Dreyfus (René)[1886-1969][banquier à Paris], 1552 (pdt Carr. maroc.), 1759 (Comptoir français du Maroc), 1901 (v.-pdt Brass. Maroc), 1902 (Brass. Nord-Maroc.), 1904 (Brass. Cam.), 1905 (v.-pdt Brass. Ouest afr.), 1907 (v.-pdt Bracodi), 1908 (BGI), 2193 (Pap. de Paris).

Orcel (Jacques), 1552 (Carr. maroc.), 1759 (Comptoir frs du Maroc), 1901 (Brass. du Maroc), 1902 (Brass. Nord-Maroc.), 1905 (SOBOA), 1907 (Bracodi).

Faivre (*Henri Jules*)[Belfort, 1899-Neuilly, 1977][dir. gén. des Brasseries Hommel (BGI) à Hanoï (1928), dir. des BGI à Saïgon (1934), dir. des Brasseries du Maroc à Casablanca (1936), pdt des Francs-Comtois de Casablanca (1938)], 1759 (Comptoir frs du Maroc), 1901 (adm. dél. Brasseries du Maroc), 1902 (adm. dél. Branoma), 1903 (Quilmès), 1905 (adm. dél. Brass. ouest africain), 1907 (adm. dél. Brass. Côte-d'Ivoire).

Bemberg (Otto-Eduardo)(Quilmès*) (Champigneulles), 1894 (Brasseries de la Meuse), 1901 (Brasseries du Maroc).

Hoschet (P.C.), 1894 (Brasseries de la Meuse), 1901 (Brasseries du Maroc).

Monnier (Christian)[Neveu de Louis Monnier, de la Banque Neuflize, adm. des Forges d'Alais à partir de 1906. À son tour associé de la Banque Neuflize], 39 (Foncière-vie), 60 (Foncière-incendie), 73 (Concorde), 335 (P.-O.), 435 (TAI), 608 (Huaron), 1375 (Bozel-Maletra), 1901 (Brass. du Maroc), 1905 (SOBOA), 1907 (Bracodi).

Sicot (Louis), 202 (BNCI-Afrique), 205 (ph Crédit marocain), 1759 (Comptoir frs du Maroc), 1901 (Brasseries du Maroc), 1902 (pdt Brass. Nord-Maroc.).

Bonan (Félix), 1759 (adm. dlq Comptoir frs Maroc), 1901 (comm. cptes Brass. Maroc).

Gueugnon (R.), 1552 (adm.-dir. Carrières marocaines), 1901 (comm. cptes suppl. Brass. Maroc), 1902 (comm. cptes Brasseries du Nord-Marocain).

OBJET : La fabrication et la vente de la bière et de tous produits qui en dérivent.

PARTICIPATIONS : Filiales : Société des Brasseries de l'Ouest-Africain à Dakar, Société des Brasseries du Nord-Marocain à Fez, etc.

CAPITAL SOCIAL : 502.500.000 fr., divisé en 201.000 actions de 2.500 fr. À l'origine, 3 millions, porté en 1921 à 6 millions ; en 1929 à 9 millions par l'émission de 15.000 actions A à vote plural et de 15.000 actions ordinaires B ; en 1933 à 12 millions par l'émission de 30.000 actions B et en 1940 à 19.500.000 fr. par la distribution d'actions B gratuites. Des assemblées extraordinaires du 30 octobre 1942 ont décidé l'unification des actions. Porté en 1946 à 39 millions de fr. marocains par l'émission à 250 fr. marocains de 195.000 actions de 100 fr. marocaine (3 nouvelles pour 5 anciennes et 39 nouvelles pour 4 parts). Porté en 1948 à 79 millions de fr. marocains par l'émission à 400 fr. de 390.000 actions de 100 fr. (3 actions nouvelles pour 5 anciennes et 39 actions nouvelles pour 2 parts). Porté en 1949 à 195 millions par élévation du nominal de 100 à 250. fr. Porté en juillet 1950 à 285 millions par création de 360.000 actions nouv. de 250 fr. attribuées aux porteurs de parts en échange et annulation de leurs titres. (60 actions pour 1 part) ; à 322.500.000 fr. par création de 150.000 actions nouv. de 250 fr. émises à 1.000 fr. et réservées à des personnes. choisies par le conseil ; enfin à 335 millions par création de 50.000 actions nouvelles de 250 fr. attribuées au conseil en compensation de l'abandon de certains droits. Regroupement en titres de 2.500 fr. en 1953. Porté en 502.500.000 fr. Par création de 67-.000 actions de 2.500 fr. réparties gratuitement (1 pour 2)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : avant fin juin.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 5 % d'intérêt aux actions; sur le surplus : 10 % au conseil ; prélèvements facultatifs pour réserves de prévoyance, le solde aux actions.

LIQUIDATION : Après remboursement du capital, le reliquat net sera réparti aux actions.

SERVICES FINANCIERS : Paiement des coupons, oppositions et transferts (obligations), Crédit lyonnais. Paiement des coupons, actions et parts : Crédit Lyonnais et siège social. Transferts et conversions (actions) : siège social. Les demandes en France sont faites par l'intermédiaire du correspondant : la Société française pour l'industrie en Afrique (SOFRINA). Oppositions (actions et parts) : siège social et Crédit Lyonnais.

COTATION : Parquet « Cote Desfossés » actions 24. Office de cotation des valeurs mobilières, à Casablanca. — Notice S.E.F : AL 40.

COUPONS BRUTS AU PORTEUR ET NOMINATIF : (Actions) : N° 35 (1^{er} octobre 1951), 59 fr. ; 36 (1^{er} octobre 1952), 70 fr. ; 37 (1^{er} octobre 1953), 90 fr. 38 (15 juillet 1954), 110 fr. ; 1 (15 juillet 1954), 1.100. fr. ; 2 (15 juillet 1955), 1.200 fr. ; 3 : droit d'attribution (1 pour 2).

Ex.	Bénéf. décl. (1)	Amort.+rés.	Bénéf. distrib.	Divid. par act.	Divid. par part
	(en 1.000 fr. maroc.)			(en fr. maroc.)	
1943	8.805	621	8.131	27	357 50
1944	8.778	1.030	8.087	27	357 50
1945	8.643	237	8.153	27	357 50
1946	9.756	893	8.784	20 (2)	365 625
1947	14.199	2.330	11.717	20	487 50
1948	27.369	1.368	26.000	22	1.105 00
1949	63.130	23.206	38.992	35	1.462 50
1950	103.263	30.577	72.594	50	—
1951	146.167	45.172	102.424	70	—
1952	179.231	47.075	132.140	90	—
1954	251.472	75.541	176.818	1.200	—

(1) La société ne publie pas de comptes de profits et pertes.

- (2) Par action ancienne.
 (3) Par action regroupée.

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (en 1.000 fr. maroc.)

	1950	1951	1952	1953	1954
PASSIF					
Capital	335.000	335.000	335.000	335.000	335.000
Réserves et provisions	177.215	226.207	253.547	250.309	429.762
Dette consolidée	3.266	2.916	2.548	1.963	1.443
Dette flottante	230.290	288.322	223.507	211.965	130.488
Divid. et tantièmes	72.594	103.424	132.140	161.954	176.818
	<u>818.365</u>	<u>954.869</u>	<u>946.740</u>	<u>991.191</u>	<u>1.073.511</u>
ACTIF					
Immobilisation	186.592	158.821	118.748	122.9197	94.997
Portefeuille	256.990	256.990	256.990	300.072	300.072
Stocks, approv.	311.683	400.265	436.578	456.488	424.059
Débiteurs	44.311	96.479	83.586	57.104	81.175
Disponible	27.638	37.268	45.898	46.104	167.252
Cptes de régularisation	2.256	5.046	4.942	8.426	5.956
	<u>818.365</u>	<u>954.869</u>	<u>946.740</u>	<u>991.191</u>	<u>1.073.511</u>

Archives du monde du travail, Roubaix :

Cote :205 AQ 27

Brasseries du Maroc : rapports (1959-1975).

Anonyme des Brasseries du Cameroun : rapports (1963-1976).

Brasseries de La Cote d'Ivoire : rapports (1960-1976).

1966 : prise de participation dans la Société thermique du Maroc (Sotherma) à Sidi Hrazem.

1973 : lancement Youki Cola, déclinée ensuite en plusieurs variétés, dont Youki Cola.

1975 : marocanisation. Rachat par la Société nationale d'investissement (SNI).

1980 : production sous licence des bières Heineken et Amstel.

1983 : lancement de Gil Citron et Gil Tonic.

1983 : absorption de la Société casablancaise des boissons gazeuses (SOCABOGA) et sa filiale du Gharb (SOBOGAR)(40 % du marché) : embouteilleurs Coca-Cola.

Début de l'agonie des marques maison : La Cigogne, Judor, Youki et Gil, définitivement retirées du marché en 1997.

1986 : gros investissements.

1990 : nouveau siège.

1990 (12 février) : rachat de la Société industrielle marocaine (SIM), embouteilleur Pepsi-Cola (17,4 % du marché).

1998 : création de CMB plastique en association avec CarnaudMetalBox (groupe Crown Cork depuis 1996).

1999 : l'Omnium nord-africain prend le contrôle de la Société nationale d'investissement.

2000 (1^{er} août) : les Brasseries du Maroc filialisent leurs boissons gazeuses au sein de la Société centrale des boissons gazeuses (SCBG).

Actualités

CONSOLIDATION DU PARTENARIAT ENTRE BRASSERIES DU MAROC ET COCA-COLA

www.ona.ma/html/g_07.htm - 39k s

La société des Brasseries du Maroc (SBM), filiale du Groupe SNI, et la Compagnie Coca-Cola ont signé le 13 juillet 2000 le protocole d'accord scellant leur rapprochement par la création d'une importante *joint-venture* ayant comme objectif l'investissement dans l'industrie...

La Société des Brasseries du Maroc et la Compagnie Coca-Cola réaffirment leur volonté de renforcer leur partenariat sur les territoires de rabat-casablanca; chaque partie conservant par ailleurs, la gestion de ses propres unités d'embouteillage

Fin 2001 : La Société des Brasseries du Maroc (SBM), qui gère à travers sa filiale SCBG les unités d'embouteillage de Rabat et Casablanca, et Coca-Cola Holding (CCH), filiale de la Compagnie Coca-Cola qui gère les unités d'embouteillage de Fès et Marrakech, avaient conclu en juillet 2000 un accord en vue d'un rapprochement de leurs activités. ...

Actualités

ACCORD DE PARTENARIAT ENTRE LE GROUPE ONA ET LE GROUPE DANONE DANS LE DOMAINE DE L'EAU EMBOUTEILLÉE

www.ona.ma/html/g_07.htm - 39k s

Fin 2001, le Groupe ONA, à travers la SNI et sa filiale la Société des Brasseries du Maroc, étend son partenariat avec le Groupe DANONE à l'eau embouteillée, en établissant avec ce dernier un accord de coopération.

Actualités

FILIALISATION DE L'ACTIVITÉ BIÈRE

www.ona.ma/html/g_07.htm - 39k s

Le conseil d'administration de la Société des Brasseries du Maroc, réuni le 22 octobre 2002, sous la présidence de Monsieur Bassim JAÏ HOKIMI, a examiné et arrêté les modalités de la filialisation de l'activité bière.

2003 (mars) : RACHAT DE 53 % DU GROUPE BRASSERIES DU MAROC
par les Brasseries et glaciers internationales (Castel)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Brasseries_glacieres_internationales.pdf

Castel était présent au Maroc depuis juin 1994 avec un important vignoble dans la région de Meknès (Cépages marocains réunis, Société de vinification et de commercialisation au Maroc)
et depuis 1999 dans les boissons avec la Compagnie de boissons marocaines et internationales (Cobomi), produisant production les bières Castel Beer et 33 export et les sodas Orangina et Top's Cola, cédée en avril 2005 à l'espagnol North African Botling Company

Jean-Marie GROUSBOIS ¹¹, directeur général

Gilles d'AGESCY, directeur commercial
ancien lieutenant en Algérie
représentant des Français de l'étranger

2003 (mars) : l'ONA cède l'ensemble Brasseries du Maroc-SCBG au groupe Castel.

Actualités
COMMUNIQUE SNI
www.ona.ma/html/g_07.htm - 39k s

Le 15 avril 2003, SNI et le Groupe CASTEL (BGI) ont conclu un contrat visant à la cession de la participation de SNI dans SBM (54,69 % du capital), dans BRANOMA (12,77% du capital) et simultanément à l'acquisition par SNI des participations de SBM dans SOTHERMA (16,40% du capital) et dans CMB Plastique (48,97 % du capital).

Boissons : Castel se renforce au Maroc
(*Les Échos*, 18 avril 2003)

Le groupe ONA (ex-Omnium Nord-Africain) a annoncé, hier, la cession au français Castel de ses activités dans la bière (SNBM, Branoma et Brasseries de Tanger), les boissons gazeuses (SCBG), la distribution (SIM) et la fabrication de casiers (Maropac). Brasseries et glaciers internationales (BGI), filiale de Castel, va acquérir les participations d'ONA dans SBM (54,69 % du capital) au prix de 1.073 dirhams par action et dans Branoma (12,77 % du capital) au prix de 741 dirhams pièce, soit un montant total de 1,7 milliard de dirhams (environ 159 millions d'euros).

Par ailleurs, ONA acquiert, pour un montant non précisé, les participations de SBM dans les eaux minérales (Sotherma, où il est allié à Danone) et dans la transformation plastique (CMB).

¹¹ Jean Marie Grosbois : ancien directeur général des Brasseries du Burkina. Chevalier de la Légion d'honneur (13 juillet 2003).

Castel acquiert la Société des brasseries du Maroc
(*L'Usine nouvelle*, 24 avril 2003)

Le producteur et négociant bordelais poursuit sa conquête du marché marocain des boissons industrielles.

L'Omnium nord-africain (ONA), premier holding industriel et commercial du Maroc, vient de vendre, pour 170 millions d'euros environ, la Société des brasseries du Maroc (SBM) au groupe français Castel. L'opération, réalisée via la société BGI (Brasseries et Glacières Internationales), filiale nord-africaine de Castel, concerne l'activité bières et boissons gazeuses et la fabrication de casiers à bouteilles. Le groupe de production, négoce et embouteillage bordelais reprend deux usines de production de boissons gazeuses, quatre usines de brassage et un vaste réseau de distribution. Les activités eaux minérales (Sidi Ali et Danone Aïn Saïss) et d'emballage plastique pour les industries alimentaires liquides ne font en revanche pas partie de la transaction. Par cette acquisition, Castel devrait contrôler près de 90 % du marché des boissons gazeuses au Maroc, un marché de 30 millions d'habitants.

2003 (juillet) : semble-t-il en raison du mécontentement de Coca-Cola d'avoir été tenu en dehors de la transaction), Castel doit céder la SCBG à l'espagnol Equatorial Coca-Cola Bottling Company (ECCBC), déjà maître de l'Atlas Bottling Company (ABC), concessionnaire Coca-Cola sur Tanger et Oujda.

Castel recède les boissons gazeuses marocaines
à l'embouteilleur espagnol de Coca-Cola
(*Les Échos*, 4 juillet 2003)

La Société des Brasseries du Maroc (SBM), acquise en avril dernier par le français Castel Frères, vient de recéder 100 % de la Société Centrale des Boissons Gazeuses (SCBG) à l'embouteilleur espagnol Equatorial Coca-Cola Bottling Company pour 73 millions de dollars (63 millions d'euros), selon des gérants de fonds cités par l'agence Reuters. SCBG est l'un des principaux embouteilleurs de soft-drinks en Afrique du Nord, et commercialise notamment Coca-Cola, Fanta et Sprite.

Castel a-t-il réellement vendu les Boissons Gazeuses ?
Aujourd'hui le Maroc, 16 septembre 2003

Le voile n'a pas été entièrement levé sur le désengagement, ou pas, du groupe Castel de l'activité boissons gazeuses. « La réponse sera livrée par monsieur Castel qui sera bientôt au Maroc », a déclaré Jean-Marie Grosbois, directeur général des Brasseries du Maroc, lors de la conférence de presse marquant le lancement de la nouvelle gamme de vins du groupe... « Le groupe SBM et le groupe espagnol Equatorial Coca-Cola Bottling Compagni (ECCBC) sont parvenus, le 30 juin 2003, à un accord relatif à cette cession pour un montant de 73 millions de dollars », précisait le communiqué SBM qui prend le soin de préciser que « ce désengagement fait suite à la notification à la SCBG par The Coca-Cola compagnie de la faculté qu'elle avait de mettre un terme au

contrat d'embouteillage la liant à la SCBG du fait du changement d'actionnaire majoritaire de la SBM »...

Cession de la Sotherma et de CMB Plastique.

2005 : ouverture par la filiale La Clé de Champs du premier magasin de vins Nicolas

Du vin halal sur vos tables
par A.M.
(*La Vie économique*, février 2005)

Du vin sur la table de tous les Marocains. Voilà l'ambition de la compagnie américaine Baraka Company. Spécialisée dans la production de vin sans alcool, elle compte profiter des dispositions de l'accord de libre-échange signé avec les États-Unis pour introduire ce produit au Maroc. « La cible est constituée de toutes les personnes ne pouvant pas consommer de vin alcoolisé pour des raisons religieuses, de santé ou sociales », indique Elizabeth Moumene, de Baraka Company. Et d'ajouter que son entreprise ambitionne de faire du Maroc une plate-forme d'exportation vers les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, en profitant de l'accord de libre-échange arabe.

Aujourd'hui, [des contacts sont déjà établis avec les Brasseries du Maroc](#) et les Celliers de Meknès pour estimer la taille du marché et examiner la possibilité d'une production locale qui devrait se substituer dans un deuxième temps à l'importation. Le processus de fabrication s'appuie sur une « désalcoolisation » du vin obtenu après la fermentation. « La teneur en alcool est alors de moins de 0,05%, soit la même concentration en alcool qu'un jus d'orange ou un Cola », tient à préciser Elizabeth Moumene. À en croire les promoteurs du projet, le marché marocain est porteur. Les prix devront varier entre 45 et 90 dh la bouteille. La société compte réaliser, une fois la vitesse de croisière atteinte, un chiffre d'affaires annuel de 15 millions de dollars. À vos tire-bouchons !

25 mars 2008
SOCIÉTÉ DES BRASSERIES DU MAROC
COMMUNIQUE DE PRESSE

Le conseil d'administration de la Société des Brasseries du Maroc, réuni le 25 mars 2008 sous la présidence de Monsieur Michel PALU, a examiné l'activité et les résultats du Groupe des Brasseries du Maroc au titre de l'année 2007.

Cet exercice a été marqué par la réalisation de bonnes performances, tant au niveau de l'activité que des résultats opérationnels.

Résultats consolidés:

En millions de dirhams	2006	Pro forma 2006*	2007	Variation en %
Chiffre d'affaires	1617,1	1.690,4	1.974,8	16,8 %
Excédent brut d'exploitation	469,4	482,9	540,7	12,0 %
Résultat d'exploitation	384,4	398,3	443,6	11,4 %

Résultat net	250,7	259,9	343,8	32,3 %
Résultat net part du groupe	245,6	247,0	327,9	32,8 %

* Les résultats de l'exercice 2006 ont été retraités pour tenir compte du réaménagement du périmètre du groupe après changement de méthode de consolidation de la filiale SVCM de la mise en équivalence à l'intégration globale.

Le chiffre d'affaires consolidé a enregistré une augmentation de 16,8 % consécutive à l'accroissement des volumes de vente et à l'apport de la nouvelle activité de production et de commercialisation de la boisson rafraîchissante à base de malt « Fayrouz ».

Ceci a permis l'amélioration de la marge brute et la réalisation d'un excédent brut d'exploitation en hausse de 12 % par rapport à l'année 2006. Le résultat d'exploitation a suivi la même tendance (+11,4 %).

Le résultat net est en augmentation de 32,3 % et tient compte d'une plus-value sur cession d'actifs immobilisés non nécessaires à l'exploitation de 31,5 MMAD ainsi que des dotations aux provisions pour risques et charges de 18 MMAD.

Résultats sociaux:

Le conseil d'administration a également examiné et arrêté, au cours de cette réunion, les états de synthèse de SBM S.A pour l'exercice 2007.

Le résultat d'exploitation de 343 MMAD est en amélioration de 8,7 % par rapport à l'année précédente;

Le résultat net se situe à 302,4 MMAD contre 221,2 MMAD en 2007.

Le conseil a décidé de soumettre ces comptes sociaux à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui sera convoquée pour le 5 mai 2008 et propose la distribution d'un dividende de 95 MAD par action.

Perspectives 2008

L'année 2008 sera marquée au même titre que l'année précédente, par le déplacement des mois de Chaâbane et Ramadan vers la saison d'été. Néanmoins, eu égard aux estimations du marché et à notre engagement de satisfaire la demande par la disponibilité et la qualité de nos produits, nos objectifs restent orientés vers le maintien des résultats opérationnels du Groupe.

2010 : lancement de l'eau Aïn Ifrane par la Société Euro-africaine des eaux (filiale).

Brasseries du Maroc trinque en 2009
par Réda HARMAK
(Les ECO, 24 mars 2010)

Après avoir signé une année 2008 placée sous le signe de la consolidation, la Société des Brasseries du Maroc (SBM) termine l'exercice 2009 à la peine... Le chiffre d'affaires consolidé enregistre une progression de 1,6 % à 2,1 milliards de dirhams. Cette amélioration du volume d'activité couplée à une maîtrise des coûts a permis la réalisation d'un excédent brut d'exploitation en hausse de 8,2 % par rapport à l'exercice précédent. En lien direct, le résultat d'exploitation s'affiche en augmentation de 7,3 % par rapport à l'exercice 2008, ce qui a permis d'améliorer le taux de marge opérationnelle qui passe de 23,6 % à 25 % en 2009. Mais en dépit de tout cela, le résultat net part du groupe s'établit à 313 millions de dirhams, en régression de 5,1 %.

La raison en est le mauvais comportement du résultat non courant, impacté lui-même par le dénouement d'un contentieux fiscal de Brasseries du Maroc. Sur la base de tout ce qui précède, le groupe devrait distribuer un dividende de 117 dirhams par action, maintenant un *statu quo* par rapport à 2008. Signalons que sur une base sociale, les indicateurs de SBM ressortent également en baisse. Dans le détail, le résultat d'exploitation a atteint 396 millions de dirhams, en amélioration de 6,1 % par rapport à l'année précédente. Pour sa part, le résultat net, compte tenu des dotations et reprises de provisions non courantes et du coût lié au contentieux fiscal de SBM, se situe à 337 millions de dirhams contre 359 millions de dirhams. Avec tout cela, les perspectives du groupe s'annoncent mitigées. En effet, « le changement de la fiscalité relative à la bière pourrait se traduire par une baisse des volumes avec un impact sur les résultats du groupe », avertit le management de SBM.

Gueule de bois pour le cours

Après avoir signé la plus forte hausse de cours à la Bourse de Casablanca en 2009, avec une augmentation de 110 % à 650 dirhams, le titre Brasseries du Maroc semble redescendre de son nuage en ce début 2010. Après être parvenue à un maximum de 870 dirhams il y a un peu moins d'un mois, l'action traite actuellement à un niveau de cours avoisinant les 750 dirhams, soit une baisse de plus de 13 %. Rappelons que l'envolée du titre SBM en 2009 est à rattacher à l'acquisition par First Financière, dans le courant de l'année, de 5,63 % du capital du brasseur. À cela s'ajoutent les rumeurs persistantes qui ont suivi sur une deuxième montée de First Financière dans le capital de SBM, tout autant que les échos d'une probable acquisition par ce dernier d'un embouteilleur dans le Nord.

Brasseries du Maroc complète son projet oléicole par une usine de trituration Lavieeco, 15 novembre 2010

L'unité traitera 1 500 tonnes d'olives par an.

La société produit déjà des olives avec 400 hectares de plantations qui deviendront 600.

... la société des Brasseries du Maroc... se diversifie dans l'huile d'olive. Elle a inauguré, mardi 9 novembre, sa première usine de trituration, à Meknès, d'une capacité annuelle de 1.500 tonnes d'olives. Cette unité est la dernière étape de la réalisation d'un projet intégré (production-trituration-commercialisation) lancé en 2006 et qui a porté sur la plantation de 200 ha par année sur une superficie prévue de 600 ha. L'investissement global est de 100 MDH.

La mise en service de cette unité industrielle coïncide avec l'entrée en production des superficies plantées lors des deux premières années. Selon Jean-Marie Grosbois, directeur général du groupe, toute la production est destinée à l'exportation. La première « cuvée » sera vendue très certainement en vrac, mais la société prévoit d'installer une ligne d'embouteillage pour augmenter la valeur ajoutée.

Culture en ultra haute densité : 1.666 plants par ha

Abdelilah Talha, ingénieur responsable de l'activité oléicole, explique que la conduite de la culture est menée en ultra haute densité (1.666 plants par hectare). Le rendement escompté est de 20 kg d'huile pour 100 kg d'olives, soit plus que le taux habituel obtenu par la picholine marocaine. La récolte qui doit durer 45 jours pour les 400 ha se fait par une machine spécialement dédiée à cette opération peu exigeante en main-

d'œuvre. Une deuxième machine sera nécessaire lors de l'entrée en production du restant de la plantation.

Employant 950 salariés au total dans six unités d'embouteillage, la SBS se présente plus aujourd'hui comme « transformateur des produits de la terre ». Elle s'est ainsi lancée dans une politique de management environnemental en procédant, entre autres, à la préservation de la nappe phréatique, à la revalorisation des déchets et au suivi des rejets liquides et gazeux des unités industrielles...

Brasseries du Maroc : Un bénéfice dopé par un effet de base positif
www.lavieeco.com, 1^{er} novembre 2012

À l'instar de sa filiale du Nord, Branoma, Brasseries du Maroc s'en tire à bon compte durant l'exercice 2011. Certes comme en 2010, le groupe a accusé le coup d'une baisse de son volume d'activité de 2,1 % sous l'effet des augmentations successives des tarifs à la suite de la répercussion de l'augmentation de la Taxe Intérieure de Consommation (TIC) sur les boissons alcoolisées et en raison du coût du marquage fiscal sécurisé entré en vigueur en juin 2010. Cependant, ces mêmes révisions décidées par le brasseur profitent au chiffre d'affaires qui progresse de 6,6 %, à 2,3 milliards de DH.

Les ventes du groupe sont également renforcées par la contribution des ventes de l'eau de source Ain Ifrane. Cette bonne orientation de l'activité couplée à une maîtrise des coûts d'exploitation a permis à Brasseries du Maroc de réaliser un résultat d'exploitation en amélioration de 4,6 %, à 509 MDH. La marge opérationnelle se stabilise à 22,1 %. Au final, le résultat net part du groupe ressort à 351 MDH, en progression de 40,2 % par rapport à 2010. Une hausse qui s'explique par un effet de base positif étant à rappeler que le groupe avait subi en 2010 l'impact d'une provision pour engagements sociaux vis-à-vis du personnel. En conséquence, la marge nette s'apprécie de 3,7 points pour s'établir à 15 %.

Le groupe compte distribuer un dividende de 110 DH par action contre 100 DH en 2010.

Côté perspectives, le management estime que les répercussions de la crise financière européenne et les effets de la sécheresse sur l'économie nationale pourraient constituer un frein à la croissance des volumes de ventes en 2012. De fait, ses efforts devraient être orientés vers une plus grande optimisation des moyens et la réduction des coûts afin d'assurer la stabilité des indicateurs financiers du groupe.

Brasseries du Maroc perd 6,4 % de son CA
(aujourd'hui.ma, 1^{er} avril 2013)

La Société des Brasseries du Maroc (SBM) a réalisé au titre de l'exercice 2012 un résultat net de 332,9 millions de dirhams (MDH), en retrait de 6,4 % par rapport à 2011. Cet exercice a été marqué par le ralentissement des ventes locales de la bière, principale activité du groupe. Les augmentations successives de la Taxe intérieure de consommation et les conséquences d'une conjoncture économique difficile ont eu un impact négatif sur la demande de ce produit. Les résultats opérationnels sont en repli en raison notamment des augmentations des coûts des matières et de l'énergie, des frais marketing et d'autres charges d'exploitation. Le résultat d'exploitation, en baisse de 2,6 %, a atteint 403,1 MDH en 2012.

2014 (juin) : absorption des Brasseries du Nord-Marocain (objet en 2012 d'une offre publique de rachat) et de la Brasserie de Tanger.

François BOSCO, directeur général

Brasseries du Maroc enregistre une forte chute de son bénéfice au premier semestre
par Marie Cadoux
(*Jeune Afrique*, 25 septembre 2014)

Alors qu'au Maroc le marché de la bière ne cesse de reculer depuis cinq ans, le groupe Brasseries du Maroc a enregistré une chute de 43 % de son bénéfice au 1^{er} semestre 2014. Un contexte difficile attend François Bosco, le tout nouveau directeur de la filiale du groupe Castel.

Au Maroc, la bière ne fait plus recette, si l'on en juge par les résultats semestriels de groupe des Brasseries du Maroc (GBM). Au cours du premier semestre 2014, le numéro un du marché marocain, qui produit jusqu'à 95 % des volumes de bières vendues dans le pays, voit ses ventes plonger de 13 % en volume et de 8,8 % en valeur, à 92 millions d'euros. Son résultat net a chuté de 43,1 % sur un an à 6,5 millions d'euros.

Il est vrai que depuis cinq ans, le marché de la bière au Maroc ne cesse de reculer. Alors qu'en 2009, il s'écoulait 100 millions de litres de bières, il ne représente plus que 80 millions de litres. En cause, une forte augmentation des prix de vente liée à la flambée de la taxe intérieure de consommation, la TIC, qui de 2010 à 2014 est passée de 45 euros à 89 euros par hectolitre.

Temps dur pour le groupe Brasseries du Maroc
www.challenge.ma, 9 octobre 2014

Les chiffres des ventes de bière du groupe Brasseries du Maroc sont en baisse pour ce premier semestre 2014, et cela risque de devenir un problème structurel. Le brasseur qui produit 95 % des volumes de bières commercialisées dans le pays, accuse une baisse des ventes de 13 % en volume et de 8,8 % en valeur. Pour ce qui est de son résultat net, il a baissé de plus de 43 % en une année. En cinq années, les volumes de bières écoulés dans le pays, ont baissé de 20 %, passant de 100 millions de litres à 80. L'explication réside dans l'augmentation du prix de vente de la bière, consécutive à la flambée des taxes, qui ont presque doublé. Enfin, le mois de Chaâbane, précédant Ramadan, est tombé en pleine haute saison de la consommation de bière, au mois de juin, ce qui a grevé les ventes. C'est dans ce contexte difficile que le nouveau DG des brasseries, François Bosco, a pris ses fonctions en remplacement de Jean-Marie Grosbois, parti à la retraite.

Bières : Brasseries du Maroc veut récupérer ses clients perdus
par Imane Trari
www.lavieeco.com, 5 novembre 2014

L'opérateur a lancé une nouvelle marque d'entrée de gamme baptisée Kania, commercialisée à 8 DH la canette de 33 cl et à 5,50 DH la bouteille de 24 cl. L'objectif

est de contrer l'offensive des bières à bas prix importées et de reconquérir une clientèle qui s'oriente de plus en plus vers le marché informel.

Le marché de la bière au Maroc n'arrive toujours pas à se redresser. Durant les 9 premiers mois de l'année, les ventes du circuit formel ont enregistré une baisse de 3,6 % par rapport à la même période de l'exercice 2013, soit 18 000 hectolitres en moins, selon les statistiques de la Douane. Ce recul vient s'ajouter à une série de baisses enregistrées depuis 2010 sur les ventes de la boisson alcoolisée préférée des Marocains (71 % des volumes de vente d'alcool au cours des trois premiers trimestres de 2014). En cause, les mois de Chaâbane et de Ramadan qui ont coïncidé ces cinq dernières années avec la saison d'été où la consommation atteint son pic, mais, surtout, les augmentations de prix qu'a connues ce produit sous l'impact des hausses des coûts et des taxes. Rappelons qu'en janvier 2010, la Taxe intérieure de consommation (TIC) sur la bière est passée de 450 DH/hl à 800 DH/hl avant de monter à 900 DH/hl en janvier 2012. L'augmentation des prix a poussé de nombreux clients à se rabattre sur les boissons commercialisées dans le circuit informel (production artisanale et contrebande). Elle a également ouvert la porte aux importateurs qui ont introduit sur le marché des marques de bières à prix réduits. Cette situation a fait perdre à la Société des Brasseries du Maroc, leader du secteur, de précieux points de part de marché. Au cours du premier semestre 2014, l'opérateur a vu ses ventes plonger de 13 % en volume et de 8,8 % en valeur, à 343 134 hl.

Il est important de souligner que ce n'est pas uniquement le contexte difficile que connaît le marché qui a impacté l'activité des Brasseries du Maroc. La politique de prix de cette filiale du groupe Castel y est également pour quelque chose.

Une nouvelle stratégie

En effet, les produits commercialisés par les Brasseries sont relativement chers. Son produit phare « Spéciale » est commercialisé à 19 DH pour la canette de 50 cl, 12 DH pour celle de 33 cl et 10 DH pour celle de 25 cl. La Heineken coûte pour sa part 25 DH/50 cl, 17 DH/33 cl et 14 DH/25 cl. Enfin, sa bière entrée de gamme Stork est vendue à 11 DH pour la canette de 33 cl. Ces prix sont élevés par rapport à ceux des bières d'entrée et moyenne gamme importées. Par exemple, la marque hollandaise Breda est commercialisée actuellement à un prix de 15 DH / 50 cl.

La marque Sterling coûte 8 DH / 25 cl, et la marque de bière Munsterbrau 6 DH/25 cl... La commercialisation de ces produits dans le circuit de distribution traditionnel et quelques enseignes de grande distribution a fortement contribué à la baisse des parts de marché de l'opérateur national.

Il y a aussi le facteur qualité. « Contrairement aux autres familles de boissons alcoolisées, le goût des bières locales n'est pas régulier. Par conséquent, le client n'est pas vraiment fidèle, le plus important pour lui c'est le prix du produit », explique un expert du secteur.

François Bosco, le tout nouveau patron des Brasseries du Maroc, refuse pour le moment de commenter la situation de l'entreprise et celle du marché. Mais il est certain qu'il a du pain sur la planche. Il doit relever le défi de redresser la barre des ventes d'ici la fin d'année. Pour cela, une nouvelle stratégie semble avoir été mise en place. En effet, la société a lancé depuis le début du mois d'octobre une nouvelle marque baptisée Kania. Cette nouvelle bière qui contient un volume d'alcool de 4,7 % est commercialisée sous deux formes, la canette de 33 cl à 8 DH et la bouteille de 24 cl à 5,5 DH. Le lancement de ce produit pourrait permettre à Brasseries du Maroc de récupérer sa clientèle perdue. D'abord parce que son prix défie toute concurrence, mais aussi parce que le producteur a choisi la bonne période pour le mettre sur le marché. En effet, il faut savoir qu'à l'instar de la saison d'été, des trois derniers mois de l'année enregistrent également un pic des ventes », ajoute notre expert.

Le ralentissement de l'activité se confirme chez Brasseries du Maroc
par El Mehdi Berrada
telquel.ma, 31 mars 2015

Pour le compte de l'exercice 2014, la société Brasseries du Maroc a vu ses résultats se contracter sous l'effet de quelques contraintes externes.

Pour la troisième année consécutive, la société Brasseries

L'exercice 2014 a en effet été dans la continuité des mauvaises réalisations qu'enregistre le groupe depuis 2012, avec un chiffre d'affaire en recul de 2,6 % par rapport à 2013, à 2,26 milliards de dirhams. Les volumes de vente seraient, d'après les spécialistes, l'un des principaux facteurs de ce ralentissement.

Durant l'année 2014, la filiale de Castel au Maroc n'a pu écouler que 765.791 hectolitres sur le marché national, soit un repli de 5,4 % par rapport à 2013 et de plus de 12 % par rapport à 2012.

« C'est la fermeture de quelques points de vente des produits de la SBM, notamment quelques grandes surfaces [plusieurs Marjane avant ainsi fermé leurs rayons alcool, ndlr], qui en est la principale cause de cette baisse des ventes », nous éclaire un analyste financier. D'autant plus que depuis quelques années la période estivale, synonyme de pic de consommation, a coïncidé avec les mois de chaabane et ramadan.

Jusqu'à 30 % de fiscalité sur la bière

Par ailleurs, quelques spécialistes jugent que le segment de la bière (qui représente 87 % du chiffre d'affaires de la société) a pâti des augmentations successives de la TIC (taxe intérieure de consommation) qui se sont traduites par des hausses de prix lors des quatre dernières années. Avec le coût du marquage fiscal et celui de la taxe du croissant rouge, la part fiscale représente jusqu'à 30 % du prix de vente final de la bière.

« Le marché de la bière est très sensible au prix. Les consommateurs se sont tournés donc vers l'informel, devenu plus attractif », explique notre analyste. Les produits issus de la contrebande ainsi que de la production artisanale ont profité de cette situation. On estime que ce circuit parallèle représenterait de 25 % à 30 % du marché global.

Le marché de l'informel en forme

Pour ne pas perdre davantage de consommateurs, la filiale de Castel au Maroc s'est lancée dans le low-cost. En effet, SBM a commencé en novembre 2014 la production et la commercialisation d'une nouvelle marque de bière, Kania, via le réseau d'une chaîne de grande distribution : la canette de 33 cl est vendue à 8 dirhams et la bouteille de 24 cl à 5,5 dirhams. « Le brasseur a aussi tenté une diversification de ses produits, eau minérale et huile d'olive, mais jusqu'à aujourd'hui, cela n'a pas été une réussite », estime notre analyste.

Mais globalement, le marché informel pénalise fortement les comptes de SBM. L'entreprise cotée a donc vu son résultat d'exploitation en chute de 15,4 % lors de ce dernier exercice par rapport à celui de 2013.

Fermeture de nouveaux points de vente

Brasseries du Maroc doit notamment faire face à l'augmentation de certaines charges d'exploitation, notamment les frais de marketing. Ces éléments ont, en toute logique, eu une répercussion sur le résultat net part du groupe, RNPG, qui s'est établi à 249,4 millions de dirhams contre 268,5 en 2013, soit une baisse de 7,1 %. Les actionnaires de la SBM devront se contenter d'un dividende de 46 dirhams par action, en baisse de 37 dirhams par rapport à l'année précédente.

Le groupe espère néanmoins, pour l'exercice 2015, profiter du décalage des mois de chaabane et ramadan, dont la fin est prévue pour la mi-juillet. Cependant, de nouveaux points de vente dans la grande distribution devraient fermer en 2015, annonce SBM.

Largement tributaire de la grande distribution et du secteur du tourisme, la société devrait voir ses résultats piquer du nez.

François Bosco :
L'eau, un marché en croissance
propos recueillis par Saad Zeroual
fnh.man, 21 mars 2016

La société Euro Africaine des Eaux, productrice des eaux minérales d'Aïn Ifrane, joue la carte de la transparence et ouvre ses portes au public. François Bosco, directeur général du groupe Brasseries du Maroc, nous livre l'objectif d'une telle initiative.

Finances News Hebdo : Pourquoi acceptez-vous d'ouvrir les portes de votre usine au public ?

François Bosco : L'objectif recherché aujourd'hui est de partager avec l'ensemble des acteurs locaux, qui sont à la périphérie de l'usine, un projet très ambitieux de tourisme industriel. Nous bénéficions d'un site magnifique qui est visité pour d'autres raisons que la nôtre. Nous voulons apporter un complément, celui de donner une touche industrielle et de montrer comment nous nous sommes intégrés dans le paysage en le préservant de sorte à être une nouvelle destination. Cela ne veut pas dire que nous voulons concurrencer quelqu'un ni même le patrimoine qui nous entoure.

F. N. H. : Vous jouez donc la carte de la transparence industrielle ...

F. B. : Quelqu'un qui ouvre son entreprise, cela veut dire qu'il est confiant dans sa méthode de travail, dans ses process industriels et aussi dans sa relation sociale avec les employés. Nous sommes dans un schéma de partenariat très large qui, pour réussir, doit faire en sorte qu'il puisse être parfaitement coordonné. C'est pour cela que toutes les autorités locales étaient présentes. Le fait que monsieur le ministre nous ait fait l'honneur de sa présence rehausse aujourd'hui l'évènement et nous reconforte dans notre action.

F. N. H. : Quel a été l'impact socioéconomique de l'installation de l'usine EAE à Bensmim en 2010 ?

F. B. : Nous participons à l'essor de la région par la création d'emplois. Nous contribuons aussi par la fiscalité au bénéfice des communes et qui est redistribuée par la suite.

F. N. H. : Comment se porte le marché de l'eau au Maroc ?

F. B. : Le marché de l'eau est en croissance. Aujourd'hui, le Maroc, comme d'autres pays dans le monde, consomme de plus en plus les eaux de source. Nous bénéficions dans ce pays d'un grand nombre de sources, mais pour autant, nous pouvons affirmer qu'il y a des pays dans lesquels la population est obligée de consommer de l'eau embouteillée parce que l'eau de table n'est pas bonne. Ce qui n'est pas le cas ici, car nous avons une très bonne qualité d'eau. Les gens de par les vertus et les oligoéléments que contiennent ces eaux, du moins leur pourcentage minime en potassium, font le choix de consommer notre eau. Donc, notre marché s'inscrit dans la tendance mondiale d'expansion.

Le tourisme industriel lancé par Aïn Ifrane :

Un produit touristique qui coule de source
par Hakim BAHECHAR
aujourd'hui.ma, 16 mars 2016

Le tourisme peut se targuer d'avoir plusieurs formes qui contribuent à son essor. Outre le tourisme culturel, d'affaires, social et autres, un nouveau type vient rallonger la longue liste. Il s'agit du tourisme industriel que vient de promouvoir la Société euro africaine des eaux, filiale de Brasseries du Maroc, à travers son produit Aïn Ifrane.

Lundi, le directeur général de la filiale, François Bosco, a procédé au coup d'envoi à Bensmim. Ont été invités à ce lancement, le ministre du tourisme Lahcen Haddad ainsi que Abdelhamid El Mazid et Driss Faceh, respectivement gouverneur de la province d'Ifrane et président du conseil régional du tourisme.

L'objectif étant la promotion du patrimoine à la fois naturel et industriel de cette région du Moyen-Atlas à travers la visite de l'unité de production qui permet aux visiteurs d'assister en toute transparence à l'ensemble des étapes, depuis la source jusqu'à l'embouteillage. Ce projet s'inscrit dans une démarche participative au profit de la région d'Ifrane. Le ministre n'a pas manqué de rappeler que le tourisme industriel constitue une diversification de l'offre d'un territoire et représente un grand potentiel encore inexploité. Il a promis d'accompagner les opérateurs pour introduire de la meilleure des manières le tourisme industriel dans leurs circuits. Une aubaine pour les hôteliers et les guides touristiques qui voient ainsi leurs offres s'enrichir.

Pour l'entreprise, cela représente un vecteur de communication qui lui permet de se doter d'une image de proximité et de transparence et de renforcer sa notoriété auprès de la population locale et étrangère.

Organisées et gratuites, les visites se feront chaque mercredi et jeudi avec un minimum de 10 personnes par visite. Il suffit de procéder à une réservation préalable pour pouvoir en bénéficier. Concrètement, cette visite qui plonge les curieux dans un univers méconnu de la part des consommateurs nécessite environ 3 heures. Accompagnés d'un professionnel de l'usine, ils ont l'occasion de découvrir ce site naturel perché à 1.700 m d'altitude qui accueille la source Aïn Ifrane réputée pour la pureté de ses eaux.

Selon le directeur général de la société Euro Africaine des eaux, François Bosco, « notre part de marché est située à environ 12 % et nous sommes en progression constante ».

La mise en bouteille est faite par gravité à une centaine de mètres de la source, dans une unité d'embouteillage dernière génération bâtie sur une superficie de plus de 3.000 m². Dotée d'un équipement ultra moderne, cette unité regroupe 3 lignes de production en vue de satisfaire une demande sans cesse croissante. « Notre part de marché est située à environ 12 % et nous sommes en progression constante », affirme M. Bosco.

L'eau est acheminée par la suite de la source Bensmim à travers une conduite en inox 316 L. Des analyses physico-chimiques et microbiologiques sont effectuées par les techniciens du laboratoire pour déterminer sa qualité. Ensuite, l'eau est conduite vers des filtres à poche et des filtres à membrane permettant d'éliminer les bactéries et tout corps étranger.

Dès la réception des matières premières, un premier contrôle est effectué pour s'assurer de spécifications techniques demandées aux fournisseurs. Les matières premières conformes sont stockées dans un endroit approprié, en respectant leurs conditions de stockage adéquates. Après confirmation de la stabilité des minéraux au sein de l'eau Aïn Ifrane, le ministère de la santé lui a accordé la dénomination « eau

minérale naturelle » par arrêté n° 849-13 du 8 mars 2013. Grâce à la rigueur des travaux de contrôle et les investissements constants en matière de conformité et de sécurité, EAE, s'est vu récompenser par la certification ISO 9001 version 2008 par le groupe français Afnor. La démarche qualité a également été saluée par l'attribution de la certification ISO 22000 version 2005 qui met en valeur le système de management de la sécurité des denrées alimentaires. Dans la même démarche de viser l'excellence, une accréditation du laboratoire selon la norme ISO 17025 est en cours.

D'un investissement de 210 MDH, ce projet participe à la contribution fiscale en versant près de 30 millions dirhams en 2015 dont environ 7 millions de taxe communale.

La main-d'œuvre purement locale est passée de 28 personnes au démarrage de l'activité en 2010 à 72 en 2015. L'équipe de distribution est passée, elle, de 51 à 109 personnes.

BRASSERIES DU MAROC
LE BRASSEUR QUI TRINQUE
fr.swissquote.com, n° novembre 2016

Siège : Casablanca.
CEO : François Bosco.
Fondation : 1919.
Chiffre d'affaires : CHF 227 MIO.
Effectif : 1.096.

Les déconvenues s'enchaînent pour les Brasseries du Maroc. Depuis l'arrivée au pouvoir des islamistes du Parti de la justice et du développement (PJD), le brasseur, qui est aussi producteur de vin, fait face à une augmentation de la taxe sur la bière. Cela s'ajoute à la décision de Marjane, le leader marocain de la distribution, de supprimer l'alcool de ses rayons. Pour ne rien arranger, le ramadan tombe en ce moment en plein été... Malgré tout, l'ancienne filiale de la Société nationale d'investissement (SNI), reprise par le groupe français Castel en 2003, a réussi à augmenter son chiffre d'affaires (+0,4 %) et ses bénéfices (+5,6 %) en 2015. Les analystes préconisent l'achat du titre.

Brahim LAROUÏ, directeur général

Il fait l'actu : Brahim Laroui, nouveau directeur général de Brasseries du Maroc
www.challenge.ma, 9 décembre 1916

Brahim Laroui succède à François Bosco à la tête de Brasseries du Maroc. Le Conseil d'administration de la société a pris acte de la démission du dernier, appelé à d'autres responsabilités au sein du groupe Castel et choisi son directeur commercial.

Brahim Laroui est diplômé de l'Université Paris Dauphine en management, marketing et finances. Il justifie d'une expérience de 22 ans. Le nouveau DG a débuté sa carrière chez Procter & Gamble avant d'intégrer Coca-Cola. Son passage chez le fabricant de boissons gazeuses a duré 9 ans. Il y est passé de manager des opérations de mise en bouteilles à directeur général d'Afrique du Nord de l'Ouest francophone. Brahim Laroui

a ensuite posé ses valises Chez Can-Pack avant de devenir directeur commercial des Domaines Agricoles.

Brasseries du Maroc
Le conseil d'administration de la société Brasseries du Maroc a nommé le nouveau
directeur général du groupe
pr.imperium.plus, 13 décembre 2016

Le conseil d'administration de la Société des Brasseries du Maroc s'est réuni le 7 décembre 2016 pour examiner et arrêter les budgets du groupe au titre de l'année 2017.

Au cours de cette séance, le conseil a pris acte de la démission de monsieur François BOSCO de ses fonctions de directeur général du Groupe, appelé à occuper de nouvelles fonctions au sein de la direction centrale du Groupe Castel.

À cette occasion, le conseil a félicité monsieur François BOSCO pour l'excellent travail accompli ainsi que pour les résultats probants réalisés durant l'exercice de sa mission au sein des Brasseries du Maroc et lui a souhaité plein succès dans ses nouvelles responsabilités.

Sur proposition du président, le conseil a nommé par la suite, monsieur Brahim LAROUI en qualité de directeur général du Groupe des Brasseries du Maroc. À cette occasion, le conseil lui a exprimé ses vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions et lui assure son plein soutien.

Brasseries du Maroc :
Bénéfices en hausse de 24 %, dividende en progression
boursenews.ma, 23 mars 2017

Brasseries du Maroc a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires consolidé de 2,399 Mds de dirhams, en hausse de 6 % par rapport à 2015. Son EBE atteint 635 MDH, en progression de 15 % et Résultat d'exploitation affiche un solde de 510 MDH (+12 %).

Le résultat net consolidé est de 333 MDH (+25 %) tandis que le RNPG affiche 326 MDH, en amélioration de 24 %.

En comptes sociaux, le résultat d'exploitation atteint 446 MDH, en amélioration de 8 % par rapport à 2015. Le résultat net s'est établi pour sa part à 295 MDH, en hausse de 20 % par rapport à 2015.

Le conseil d'administration proposera la distribution d'un dividende de 110 DH/action, contre 92 DH l'an dernier.

Brasseries du Maroc s'attend à un accroissement des volumes de ventes renforcé par le glissement des mois de Châabane et Ramdan vers mai et juin, affectant une moindre mesure les ventes de la saison estivale.

Brasseries du Maroc renoue avec les boissons gazeuses
par S.D
albayane.press.ma, 4 décembre 2017

SBM (Société Brasseries du Maroc), filiale marocaine du leader français du vin Castel, serait en passe de revenir sur le marché des boissons gazeuses en 2018. En effet, selon

les sources de l'hebdomadaire Challenge, les plans de campagne de communication sont déjà prêts et les troupes dans les starting-blocks. Il faut savoir que Castel est un des principaux acteurs de ce marché très lucratif en Afrique, en tant que producteur de marques propres (Top, Youki, Caprice, Boga...) et embouteilleur de Coca-Cola. Désormais, Castel compte concurrencer ce dernier sur le marché marocain.

Mais SBM est loin d'être un jeune premier sur le marché des sodas. En effet, le groupe en était sorti en juillet 2003 un peu contre sa volonté. La SNI avait cédé à Castel un bloc de contrôle de SBM qui compte dans son périmètre, à l'époque, la SCBG (Société Centrale des Boissons Gazeuses) un des premiers embouteilleurs marocains de Coca-Cola. Quelques temps après, Coca Cola, vexé de ne pas avoir été consulté, encore moins associé à l'opération de changement de contrôle de la SCBG, décide de mettre un terme à son partenariat industriel avec SBM.

Ainsi Castel n'a eu d'autres choix que de vendre SCBG. Chose qu'il fit dans la foulée en la cédant à l'espagnol Equatorial Coca-Cola Bottling Company (ECCBC), déjà présent au Nord du Maroc à travers une autre unité d'embouteillage et empoche près d'un milliard de dirhams. Mais ce n'est pas tout. Il a dû concéder en sus à l'acheteur de SCBG une clause de non-concurrence de 15 ans.

Aujourd'hui, cette clause arrive à échéance dans quelques mois et Société Brasseries du Maroc compte bien aller chercher la barre des trois milliards de dirhams de chiffre d'affaires consolidé (contre 2,4 milliards de DH actuellement) en investissant ce «nouveau» marché qu'elle connaît bien. Un marché beaucoup plus profond que celui de son activité principale, à savoir celle de brasseur de bières. Ceci dit, SBM a développé d'autres activités telles que la production de vin à travers Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc (connu pour les marques Halana, Sahari, Laroque, Bonassia...) ou encore La Clef des champs (qui exploite la franchise des caves Nicolas au Maroc), les eaux minérales par l'entremise de la société Euro-Africaine des Eaux qui produit Aïn Ifrane et distribue Cristalline et, enfin, l'huile d'olive haut de gamme (L'oliveraie de Laroque) et les boissons non gazeuses (marque Fayrouz).

Pour la petite histoire, Castel a déjà réalisé un tour de force similaire au Cameroun où l'entreprise s'est accaparé le rang de leader des boissons gazeuses dépassant ainsi son principal concurrent et partenaire à la fois, Coca Cola. Au Maroc, le marché des boissons gazeuses pèse près de 5 milliards de DH, dont 80 % des parts de marché sont dominés par The Coca-Cola Company.

2018 : NOUVELLE DÉNOMINATION BOISSONS DU MAROC

SOCIÉTÉ DES BOISSONS DU MAROC
COMMUNIQUE DE PRESSE
5 décembre 2018

Le conseil d'administration de la Société des Boissons du Maroc, réuni le 5 décembre 2018, a examiné les points suivants : Adoption du Budget 2019/ Perspectives de clôture 2018 : Le Conseil a examiné les perspectives de clôture de l'exercice 2018 et validé les hypothèses 2019. Sur cette base, le budget 2019 de SBM a été approuvé. Par ailleurs, la Société des Boissons du Maroc a fait l'objet d'un contrôle fiscal, portant sur les exercices 2014 à 2016, au titre de l'impôt sur les sociétés, de la taxe sur la valeur ajoutée et de l'impôt sur les revenus, non encore clôturé à date et dont les conclusions pourront impacter les résultats consolidés de l'exercice 2018.

Nomination du nouveau président :

La Société des Boissons du Maroc a nommé M. Michel PALU en qualité de président du conseil d'administration. M. PALU est reconnu pour sa très grande expertise et son savoir-faire dans l'ensemble des secteurs d'activité du Groupe. M. Michel PALU remplace M. Pierre CASTEL qui a occupé le siège de président du conseil d'administration depuis Mai 2003.

Le mandat de M. Michel PALU en qualité de président du conseil d'administration de la Société prendra effet pour la durée restant à courir de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Cautionnement : Le Conseil d'Administration de la Société des Boissons du Maroc a ratifié la caution attribuée au profit d'une banque de la place en garantie des engagements pris par la Société Marocaine d'Investissements et de Services (MDI), actionnaire majoritaire de SBM, et ce pour un montant de 400 millions de dirhams. Cette caution rémunérée a été consentie en garantie d'un prêt bancaire d'une durée de cinq ans contracté par MDI pour financer l'[acquisition de la Société d'exploitation de verreries au Maroc \(« Sevam »\)](#), et sera soumise à la ratification de l'assemblée générale des actionnaires de SBM appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018, sur la base d'un rapport spécial des commissaires aux comptes et ce en application des articles 56 et suivants de la loi n° 17-95 relatives aux sociétés anonymes.

2018 (décembre) : Castel/BGI rachète
la Société d'exploitation de verrerie au Maroc (SEVAM)
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/SEVAM-Casablanca.pdf

Société des boissons du Maroc : Le contrôle fiscal pèse sur les résultats
LesEco.ma, 31 décembre 2018

Le contrôle fiscal annoncé par Société des boissons du Maroc (ex-Brasseries du Maroc) aurait finalement raison sur ses résultats. Pourtant, les signes d'une année fructueuse étaient visibles.

L'année aurait pu mieux se terminer pour la Société des boissons du Maroc (SBM) avec pour cause un contrôle fiscal relatif aux exercices allant de 2014 à 2016 visant l'IS, la TVA et l'IR. Selon le profit warning que la société a émis le 20 décembre dernier, le dénouement de ce contrôle, qui est toujours en cours, pourrait impacter les résultats consolidés de l'exercice 2018. Par ailleurs, dans le même communiqué, l'on peut lire que le Conseil de SBM a ratifié une caution de 400 MDH au profit d'une banque de la place en garantie des engagements pris par MDI, la maison mère. En effet, cette caution rémunérée a été consentie en garantie d'un prêt bancaire d'une durée de 5 ans, contracté par MDI pour financer l'acquisition du leader de l'industrie des verreries au Maroc (Sevam). Une acquisition qui permettra au groupe de développer de plus amples synergies entre ses différentes unités de production. Ceci étant, tout laisse présager une année fructueuse pour SBM. « Pour l'année 2018, nous pensons que le groupe devrait afficher des performances commerciales en progression en tirant profit de l'effet de l'année pleine d'exportations vers l'Espagne et de la montée en régime de l'activité eau et des campagnes oléicole et viticole qui s'annoncent favorables », avaient commenté les analystes d'Upline Securities. Pour rappel, SBM avait annoncé, pour le premier semestre 2018, un chiffre d'affaires de 925 MDH en hausse de 2 % par rapport

à la même période de l'année précédente. Le résultat d'exploitation avait bondi de 15 % à 157 MDH. Le résultat net part du groupe s'est amélioré, quant à lui, de 9 % à 101 MDH. Toutefois, le RNPG 2018 aura à tenir compte de la non-réurrence de plus-values sur cession d'actifs de 46 MDH ainsi que d'une notification fiscale sur les exercices 2014-2016. Aussi, les résultats devraient bénéficier du glissement du mois de ramadan en dehors du pic estival ainsi que de la croissance des volumes avec les exportations en année pleine en Espagne. À ce titre, « nous tablons sur une évolution moyenne durant la période 2017-2027 de 4,7 % pour le chiffre d'affaires et de 4,3 % pour le RNPG », soulignent les analystes. Rappelons aussi qu'à fin juin 2018, SBM affichait une situation de trésorerie nette de 480 MDH. Leader historique sur le marché de la bière au Maroc, le groupe poursuit sa stratégie de croissance en capitalisant sur son appartenance à un groupe de référence et sur l'élargissement de son champ d'activité (diversité de produits et développement des points de vente des magasins Nicolas). Notons que le groupe avait entériné la résolution de l'extension de ses activités de distribution et de la commercialisation de tout type de produits alimentaires au Maroc et à l'étranger. Cette stratégie déjà amorcée s'est reflétée sur l'évolution favorable de son cours en bourse qui avait atteint son plus haut en avril 2018 à 3.300 DH. Par ailleurs, ce qui maintient les investisseurs sur la valeur, c'est entre autres la politique généreuse de rétribution des actionnaires matérialisée par un taux de distribution dépassant les 100 % et un rendement en 2017 de 5,2 % (contre 4,1 % pour le marché). Il est à noter que suivant les résultats du premier semestre de la société, Upline Securities avait émis un avis positif sur la valeur (« acheter ») avec un cours cible de 3.089,00 DH. Le titre s'échange actuellement à 2.500 DH.

Groupe Brasseries du Maroc :
Décès de l'ancien directeur général Jean-Marie Grosbois
www.infomediaire.net, 28 mai 2020

Jean-Marie Grosbois, ancien directeur général du Groupe des Brasseries du Maroc, ancien vice-président de la Section Maroc des conseillers du commerce extérieur de la France et ancien président de la Chambre française de commerce et d'industrie du Maroc (CFCIM)[2013-2016], est décédé.

Grosbois avait été élevé au rang de chevalier de l'Ordre national burkinabé, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Ouissam Alaouite et officier de l'Ordre national du Mérite.

Il a œuvré activement pour les relations bilatérales France-Maroc.

Décès à Casablanca de Jean-Marie Grosbois, ex-patron des Brasseries du Maroc
laquotidienne.ma, Jeudi 28 mai 2020

Jean-Marie Grosbois est décédé ce 28 mai à son domicile de Casablanca.

Le défunt a été directeur général du Groupe Brasseries du Maroc et représentant du Groupe Castel.

Il a également été vice-président de la section Maroc des conseillers du commerce extérieur de la France et lieutenant dans l'équipe du commandant Cousteau (Calypso).

.....

En 2019, Grobois avait rejoint le conseil d'administration du Groupe LabelVie en tant qu'administrateur indépendant.

« Jean-Marie était un entrepreneur avisé, un manager aguerri et fin connaisseur de l'Afrique. Il fut également source inépuisable de conseils pour le développement de notre Groupe. Aujourd'hui, nous perdons un des nôtres », affirme Zouhaïr Bennani, PDG du Groupe LabelVie, dans un communiqué.

« Nous sommes tous consternés et attristés par son décès. L'ensemble de la famille LabelVie se joint à moi pour présenter nos condoléances les plus sincères à son épouse Nadia, sa fille Vanina ainsi qu'à toute sa famille », ajoute Rachid Hadni, directeur général du Groupe LabelVie.

1921 (juin) : SÉBASTIEN YVES-MENAGER, directeur général

MANAGEMENT

Brahim Laroui, ex-DG de Brasseries du Maroc, désigné à la tête de Lesieur Cristal
ledesk.ma, 30 juin 2021

Après avoir quitté la direction générale de la Société des Boissons du Maroc ¹² (SBM Maroc) au début du mois de juin, Brahim Laroui a été désigné nouveau directeur général de Lesieur Cristal. Il remplace à ce poste Samir Oudghiri. Celui-ci demeurera au chevet de Lesieur Cristal, en accompagnant l'entreprise via un contrat de conseil. La nomination de Laroui par le conseil d'administration sera effective à partir du 1^{er} août.

« Je suis fier de rejoindre une telle maison de femmes et d'hommes comme Lesieur Cristal et le groupe Avril, une entreprise engagée en faveur des transitions agricole, alimentaire et environnementale, partout où il est présent. Je félicite monsieur Oudghiri pour son remarquable parcours et m'engage à œuvrer dans le sens des intérêts de l'entreprise, de ses actionnaires, de ses collaborateurs et des Communautés dans lesquelles nous opérons », fait savoir le dirigeant ayant dirigé la filiale du groupe

Le 3 juin dernier, Brahim Laroui démissionnait de SBM, afin d'être remplacé par Sébastien Yves-Menager, indiquait un communiqué du groupe. « Le conseil d'administration a pris acte de la démission de M. BRAHIM LAROUI de ses fonctions pour se consacrer à de nouveaux projets professionnels », précisait la même source. Yves-Menager était jusque-là directeur général de la SOBEBRA (Société Béninoise de Brasseries), filiale du groupe Castel et leader du marché des boissons alimentaires au Bénin, qu'il a rejoint en mars 2016.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE CASABLANCA, LE 9 DÉCEMBRE 2022

Société des Boissons du Maroc ("SBM"), société cotée à la Bourse des valeurs de Casablanca, souhaite annoncer, conformément aux dispositions de l'article 15 de la Loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne, avoir reçu de la part du groupe Mutandis une offre engageante portant sur l'acquisition de l'intégralité du capital social et des droits de vote de la société Euro Africaine des Eaux, ainsi que de l'activité «eau

¹² Ex-Brasseries du Maroc (Castel-BGI).

minérale» de SBM (l'«Offre»). Le projet de cession comprend la totalité de l'activité «eau minérale» du groupe, en ce inclus, la marque Aïn Ifrane, l'usine d'embouteillage et la distribution. En date du 8 décembre 2022, le conseil d'administration de SBM a validé l'Offre et donné mandat à la direction de SBM pour poursuivre les négociations avec le groupe Mutandis de manière exclusive. L'offre est soumise à un certain nombre de conditions suspensives, notamment la signature de la documentation transactionnelle définitive et l'obtention des autorisations réglementaires requises pour la réalisation de l'opération. Les parties ont pour objectif de réaliser l'opération d'ici le 30 juin 2023.

À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ DES BOISSONS DU MAROC La Société des Boissons du Maroc est un leader de l'industrie agroalimentaire au Maroc et producteur historique de la bière depuis 1919. En tant que Groupe diversifié, la Société des Boissons du Maroc dispose d'un savoir-faire centenaire et a développé des activités entièrement intégrées avec une maîtrise de l'amont agricole et des points de vente couvrant les principaux axes urbains au Maroc, à travers le réseau des magasins NICOLAS.

CONTACT M. Philippe CORBIN gbm.communicationfinanciere@castel-afrique.com

À PROPOS DE MUTANDIS

Mutandis est un groupe industriel marocain spécialisé dans les produits de consommation quotidienne des ménages (hygiène, conserves alimentaires et boissons), tant au Maroc qu'à l'international. Mutandis compte plus de 3.500 collaborateurs, dispose de 11 usines et possède 7 marques principales : Magix, Maxis', Anny, Josiane, Marine, Season et Marrakech. Il réalise 50 % de son chiffre d'affaires au Maroc et 50 % à l'international dont 20 % aux USA (marque Season).

CONTACT M^{me} Fatima-Zahra MEDIOUNI fmediouni@mutandis.com

2023 LES DOMAINES VITICOLES

Le vignoble de Meknès se situe à 130 km du bord de la mer, entre les contreforts de l'Atlas au sud et au pied du mont Zerhoun au nord. 1.100 ha sont repartis sur les appellations de Beni M'tir (700 ha) et Guerrouane (400 ha).

Chiffres clés :

1.214,50 hectares, irrigués à 100 %, sur un sol argilo-calcaire et sablonneux ;
130 000 hl de cuverie inox et thermorégulée ;
un chai de 1.200 barriques ;
deux sites de vinification ;
plus de 2.000 personnes pendant les vendanges manuelles ;
30 % de la production nationale, soit entre 60.000 et 80.000 hl
Unité de conditionnement de 4.500 cols / heure

L'OLIVERAIE DE LARROQUE

Située dans la région de Meknès, elle s'étend sur 600 hectares et comprend près d'un million de plants de quatre variétés : arbosana, arbequine, picholine marocaine et koroneiki .

9 mai 2023

RAPPORT 2022 (extraits débarrassés des lourdeurs habituelles)

2022 a été marqué par la suppression des droits de douane sur l'importation des produits alcooliques et par la stabilité des taxes intérieures de consommation (TIC), ainsi que par le relèvement du taux de la Contribution sociale à la solidarité pour les sociétés qui réalisent un bénéfice net supérieur à 40 millions de dirhams qui est passé de 3,5% à 5%.

Au niveau des activités, 2022 a été marqué par :

- l'ouverture totale des bars, restaurants, cabarets et la reprise de l'activité hôtelière avec un impact favorable sur les volumes de ventes de bière et de vin. L'activité bière enregistre une augmentation de ses volumes de 4 % à 810.976 hl (hausse de 7,3 % sur le marché local, partiellement atténuée par la baisse de 42 % des volumes de ventes à l'export suite à l'arrêt de la commercialisation de la marque Réserve chez Mercadona en Espagne ;

- la croissance de l'activité Vins (7,1 %), principalement liée à l'augmentation des volumes de ventes en vrac à l'export (18,3 %) partiellement absorbée par la baisse des ventes de vins locaux SBM (8,4%) ;

- un recul des ventes des vins importés, malgré l'ouverture d'un douzième et treizième magasin Nicolas à Casablanca ;

- un retrait de 9,7 % des ventes d'eau, sous marque Aïn Ifrane, principalement sur le canal GMS, résultat d'une année 2022 particulièrement impactée par un stress hydrique important.

Le format 5 litres enregistre un recul de 23,3 % causé principalement le stress hydrique mentionné ci-dessus mais aussi par le changement des habitudes de consommation (retour à la normale après une période de confinement caractérisée par un choix systématique du format familial 5 litres), conjugué à notre politique de vente en faveur des petits formats en raison de leur plus forte rentabilité.

En décembre 2022, la Société des Boissons du Maroc a annoncé avoir reçu de la part du groupe Mutandis une offre engageante portant sur l'acquisition de l'intégralité du capital social et des droits de vote de la société Euro-Africaine des Eaux, ainsi que de l'activité « Eau Minérale » de SBM. Le conseil d'administration de la Société des Boissons du Maroc, réuni le 8 décembre 2022, a validé l'offre.

En 2022, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 2.909,6 MDH (+ 7,9 %). Le résultat d'exploitation atteint 647,3 MDH (+19,3 %). Le résultat net part entreprise s'affiche à 398,7 MDH (+ 63,9 MDH).

L'activité huile d'olive a porté sur un volume global de 8.852 hl au titre de l'exercice 2022 (+ 7,8 %) due à la reprise des ventes en vrac sur le marché export.

INVESTISSEMENTS

Le montant des investissements réalisés en 2022 par le groupe SBM s'établit à 73,4 MDH contre 322.3 MDH.

Les investissements de la société SBM s'établissent à 57,2 MDH. Ils concernent principalement le renouvellement du parc des emballages consignés, l'optimisation de l'outil industriel, l'acquisition du matériel publicitaire et la mise à niveau des équipements informatiques.

EFFECTIFS

Les effectifs du groupe sont restés stables avec 1.404 employés, y compris la société Cépages marocains réunis (CMAR).

RÉSULTATS FINANCIERS

Le chiffre d'affaires hors taxes s'établit à 2.718,4 MDH (+ 8 %).
Le résultat d'exploitation s'élève à 596,8 MDH (+ 36 %).
Le résultat net est de 409,7 MDH (+ 27 %), soit 15,1% du chiffre d'affaires contre 12,8%.

SOCIÉTÉ DE VINIFICATION ET COMMERCIALISATION DU MAROC (SVCM) (en MDH)

Chiffre d'affaires HTVA 137 (+ 13,3%)
Résultat d'exploitation 16,8 (+ 17,5 %)
Taux de marge opérationnelle 12,2 % (+0,4 bp)
Résultat financier 0 (contre 0,4)
Résultat non courant -1,8 (-76,4 %)
Impôts sur les résultats -3,7 (14,1 %)
Résultat net 11,1 (contre 3,2)

L'année 2022 a été marquée par une baisse du niveau de la production de vin de 9,2 % à 19.290 hl.

L'activité oléicole est tombée à 672,5 tonnes (- 14,1%).

Les ventes globales de vins ont atteint 36.822 hl (+ 11 %).

Les ventes de l'huile d'olives sont en hausse de 7,1 % à 8.800 HL, suite à la vente du reliquat de la production de la campagne 2021.

Les investissements réalisés au cours de l'exercice 2022, ont atteint la somme de 1,3 MDH et correspondent à la mise à niveau de l'outil industriel et de la station de traitement des eaux usées.

Cépages Marocains Réunis (CMAR) :

Les prix de vente des raisins sont restés stable alors que les olives ont enregistré une augmentation de 80 %.

Le résultat d'exploitation s'est affiché à -17,7 MDH contre -27,7 MDH en 2021. Cette amélioration du résultat opérationnel s'explique principalement par la baisse de l'utilisation des produits phytosanitaires conjuguée à un plan d'optimisation et de maîtrise des charges fixes. Malgré cela, les rendements des terres sont en baisse à la suite des sévères déficits hydriques que connaît le Maroc depuis plusieurs années.

Le résultat financier s'est situé à -0,5 MDH en 2022 contre - 0,7 MDH en 2021. Il enregistre les dividendes distribués par la filiale SVCM pour 1,0 MDH contre 0,8 MDH l'année précédente. Il enregistre également les charges financières sur emprunt obligataire débloqué par la SBM de 1,5 MDH contre 1,5 MDH sur l'exercice précédent.

Le résultat non courant s'affiche à -4,5 MDH expliqué par les moins-values sur cessions des immobilisations.

Compte tenu de ce qui précède, le résultat net s'est établi, au terme de l'exercice 2022, à -22,9 MDH contre -28,6 MDH en 2021.

Le montant des investissements réalisés au titre de l'exercice 2022, s'est élevé à 6,6 MDH et a porté principalement sur :

- la continuité du programme de plantation de 212 ha de vignes (3,8 MDH) ;
- l'acquisition de matériel agricole pour l'activité oléicole (0,8 MDH) ;
- la refonte du système informatique (0,8 MDH) ;
- d'autres Immobilisations diverses (1,2 MDH).
- diminution du poste Impôts et taxes en ligne avec la baisse de l'activité (+2,7 MDH) ;

- baisse des autres charges d'exploitation, y compris les frais de personnel (+0,5 MDH).

Dans un contexte difficile caractérisé par une faible pluviométrie (moyenne de 300 mm), avec une mauvaise répartition, une réduction des ressources en eau, et des fortes températures pendant la période de véraison et de maturité (plus de 45° C), la production a connu en 2022 une baisse d'environ 20 %. La chute des productions des raisins dans les exploitations de la CMAR a été partiellement compensée par l'achat de raisins de chez des tiers.

Le grand projet de restructurer le vignoble par la réduction des superficies et la plantation de variétés plus productives est toujours en cours de déploiement. Au vu des conditions climatiques et du retard dans la construction du grand barrage qui va alimenter la plaine de Saïs en eau d'irrigation, la restructuration du vignoble a été reportée.

Par ailleurs, les études ont été lancées pour la construction de 2 bassins de stockage d'eau : un de 400.000 m³ à Gandoura et un autre de 130.000 m³ à El Baraka.

Cette année a été marquée aussi par la restitution des deux domaines Mechrek 2 et Mettough 2, d'une superficie d'environ 128 ha, à cause du manque d'eau.

La Clé des Champs : (Valeurs en MDH)

Chiffre d'affaires HTVA	150,6 (-8,8 %)
Résultat d'exploitation	15,0 (-22,3 %)
Résultat net	9,8 (-19,7 %)

La baisse des ventes enregistrée provient principalement d'un retour à une situation normalisée après une période de restrictions sanitaires qui avait profondément impacté les habitudes de consommation (du On Trade vers le Off Trade).

Au cours des deux dernières années, l'enseigne NICOLAS a aligné ses prix de vente sur la concurrence et l'élargit le champ d'application des remises promotionnelles.

L'exercice 2022 a enregistré l'ouverture de deux nouveaux magasins à Casablanca (Maarif & Ziraoui) portant ainsi le total du réseau NICOLAS au Maroc à treize (13) magasins.

Le résultat net Part du Groupe s'affiche à 398,7 MDH contre 334,8 MDH en 2021.

Conseil d'administration

Michel PALU, président ,
Jean-Claude PALU
Guy DE CLERCQ
M^{me} Laurence DEQUATRE
Mohammed Reza NOURI ESFANDIARI
MAROCAINE D'INVESTISSEMENTS ET DE SERVICES (MDI), représentée par
M. Sébastien YVES-MENAGER
CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE RETRAITE (CIMR), représentée par
M. Khalid CHEDDADI
HEINEKEN BEVERAGES SWITZERLAND AG, représentée par M. Pascal SABRIE
administrateurs ;
M^{me} Dayae OUDGHIRI KAOUACH
M^{me} Nawal EL AIDAOU,

administrateur indépendants.
